

Communauté de communes
La Clayette Chauffailles en Brionnais

PLU intercommunal

Rapport de présentation - Arrêt

Cahier 4 - Fonctionnement urbain



1	<u>Dynamiques d'urbanisation et consommation foncière</u>	3	1.1
	<u>Emprise urbaine en 1850</u>	3	1.2
	<u>Emprise urbaine en 1950</u>	5	1.3
	<u>Emprise urbaine en 2014</u>	7	
4.	<u>Evolution de la consommation foncière entre 1850 et 2014</u>	9	
5.	<u>Consommation foncière des 10 dernières années</u>	11	1.6
	<u>Le cadre supracommunal</u>	14	
2	<u>Un développement qui a généré une armature urbaine et territoriale</u>	16	
	<u>2.1 Une armature urbaine liée au réseau viaire</u>	16	
	<u>2.2 Une armature urbaine liée au réseau de transport en commun</u>	17	
	<u>2.3 Une armature urbaine liée aux logiques d'attractivité des pôles urbains au territoire</u>	18	
	<u>2.4 Une armature urbaine liée au développement démographique</u>	20	
	<u>2.5 Une armature urbaine liée à l'offre d'emplois</u>	21	
	<u>2.6 Une armature urbaine liée à l'offre en équipements, commerces et services</u>	22	
	<u>2.7 Une armature urbaine liée à la dynamique démographique</u>	23	
	<u>2.8 Le cadre supracommunal</u>	24	
3	<u>Un développement urbain qui a généré des typologies de villages aux enjeux divers</u>	26	
	<u>3.1 La notion de centralité et de fonctionnement urbain</u>	26	
	<u>3.2 Les villages à dominante « linéaire »</u>	27	
	<u>3.3 Les villages à dominante en « étoile »</u>	28	
	<u>3.4 Les villages à dominante groupée ou concentrée</u>	29	
	<u>3.5 Les villages à dominante dispersée</u>	30	
	<u>3.6 Les petites villes</u>	31	
	<u>3.7 Le cadre supracommunal</u>	33	

4	<u>Un développement qui a généré un paysage urbain aux formes et à l'architecture variées</u>	35
4.1	<u>L'architecture traditionnelle brionnaise</u>	36
4.2	<u>Les centres-villes et centres-bourgs</u>	38
4.3	<u>Les constructions résidentielles contemporaines</u>	39
4.4	<u>Les zones d'activités</u>	41
4.5	<u>Des problématiques de déplacements liés au tissu urbain</u>	42
4.6	<u>Le cadre supracommunal</u>	44
5	<u>Les enjeux en matière de fonctionnement urbain</u>	47
1.	<u>Enjeux généraux à l'échelle du territoire intercommunal</u>	47 5.2
	<u>Enjeux particuliers à l'échelle des bourgs</u>	48

1 Dynamiques d'urbanisation et consommation foncière

1. Emprise urbaine en 1850

Au milieu du XIX^{ème} siècle, le territoire de la Communauté de Communes La Clayette Chauffailles en Brionnais compte près de 28 500 habitants.

La population est répartie dans des communes plus ou moins peuplées :

- Une polarité principale : Chauffailles (3826 habitants)
- Des polarités secondaires : Coublanc, Gibles, La Clayette, Mussy-sous-Dun et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (qui comptent respectivement 1671, 1527, 1738, 1494 et 1753 habitants)
- Des villages plus petits qui comptent entre 200 et 1200 habitants.

Le territoire était largement investi par des constructions à usage agricole, soit organisées en groupement formant ainsi des hameaux ou des bourgs, soit implantées de manière isolée. Le mitage et l'isolement des constructions sont caractéristiques du territoire du Brionnais, notamment en raison de l'importance des activités agricoles.

Une analyse des cadastres napoléoniens permet d'estimer la surface urbanisée à près de 373 ha à cette époque sur l'ensemble du territoire.

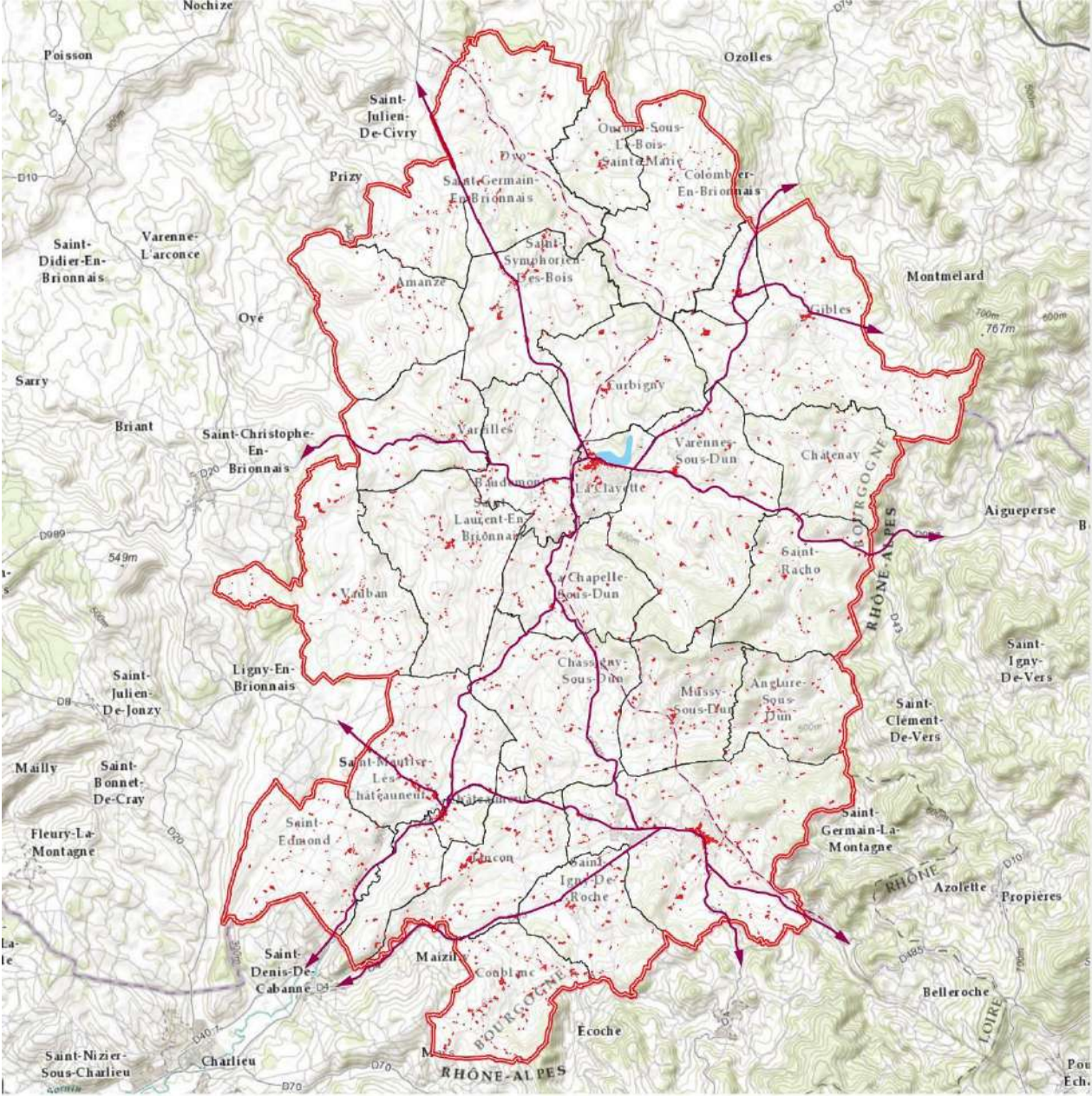
Si la population en 1850 est connue, le nombre de logements est plus complexe à appréhender, par manque de données historiques. En revanche, les historiens-démographes s'accordent pour déterminer le nombre de personnes par ménages à environ 5 dans les milieux ruraux à cette période.

On peut ainsi estimer le nombre de logements à près de 5700.


La densité qui en découle s'élève alors à près de 15 logements/ha sur le territoire.

Si cette donnée est relativement incertaine au regard de l'approximation des sources utilisées, on peut toutefois mettre en avant une certaine culture de la densité, avec, malgré un mitage important, des groupements bâtis (hameaux et bourgs) qui accueillent la majorité des habitants et des enveloppes urbaines principales denses et compactes.

	1851		
	Surface urbanisée (ha)	Population	Densité (logts/ha)
Amanzé	9,31	543	11,66
Anglure-sous-Dun	7,56	610	16,14
Baudemont	10,06	560	11,13
Bois-Sainte-Marie	3,12	410	26,28
La Chapelle-sous-Dun	8,80	766	17,41
Chassigny-sous-Dun	15,22	1074	14,11
Châteauneuf	6,56	278	8,48
Châtenay	5,46	505	18,50
Chauffailles	37,31	3826	20,51
Colombier-en-Brionnais	11,36	877	15,44
Coublanc	20,77	1671	16,09
Curbigny	8,82	442	10,02
Dyo	13,36	1080	16,17
Gibles	18,66	1527	16,37
La Clayette	14,95	1738	23,25
Mussy-sous-Dun	13,05	1494	22,90
Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie	4,60	344	14,96
Saint-Edmond	14,22	850	11,95
Saint-Germain-en-Brionnais	5,85	382	13,06
Saint-Igny-de-Roche	13,04	1114	17,09
Saint-Laurent-en-Brionnais	14,99	1029	13,73
Saint-Martin-de-Lixy	5,67	230	8,11
Saint-Maurice-lès-Châteauneuf	21,89	1753	16,02
Saint-Racho	9,27	930	20,06
Saint-Symphorien-des-Bois	14,10	752	10,67
Tancon	21,30	937	8,80
Vareilles	9,84	558	11,34
Varennes-sous-Dun	18,91	1254	13,26
Vauban	15,55	1003	12,90
TOTAL	373,60	28 537	15,28



Evolution de l'urbanisation

 Emprise urbaine en 1850

-  Limite Communauté de Communes
-  Principales voiries
-  Limite communes
-  Ligne de chemin de fer



1.2 Emprise urbaine en 1950

Entre 1850 et 1950, le territoire rentre dans une phase de décroissance démographique, notamment liée au phénomène d'exode rural qui touche le territoire.

Causé principalement par les besoins accrus de main d'œuvre dans les usines et ateliers implantés dans les villes, par la mécanisation du monde agricole ou encore le développement des infrastructures de transport, ce phénomène d'exode rural se traduit par une décroissance importante de la population dans les campagnes.

Sur une période de 100 ans, on constate une perte d'environ 11 000 habitants, soit près de 38% de la population totale.

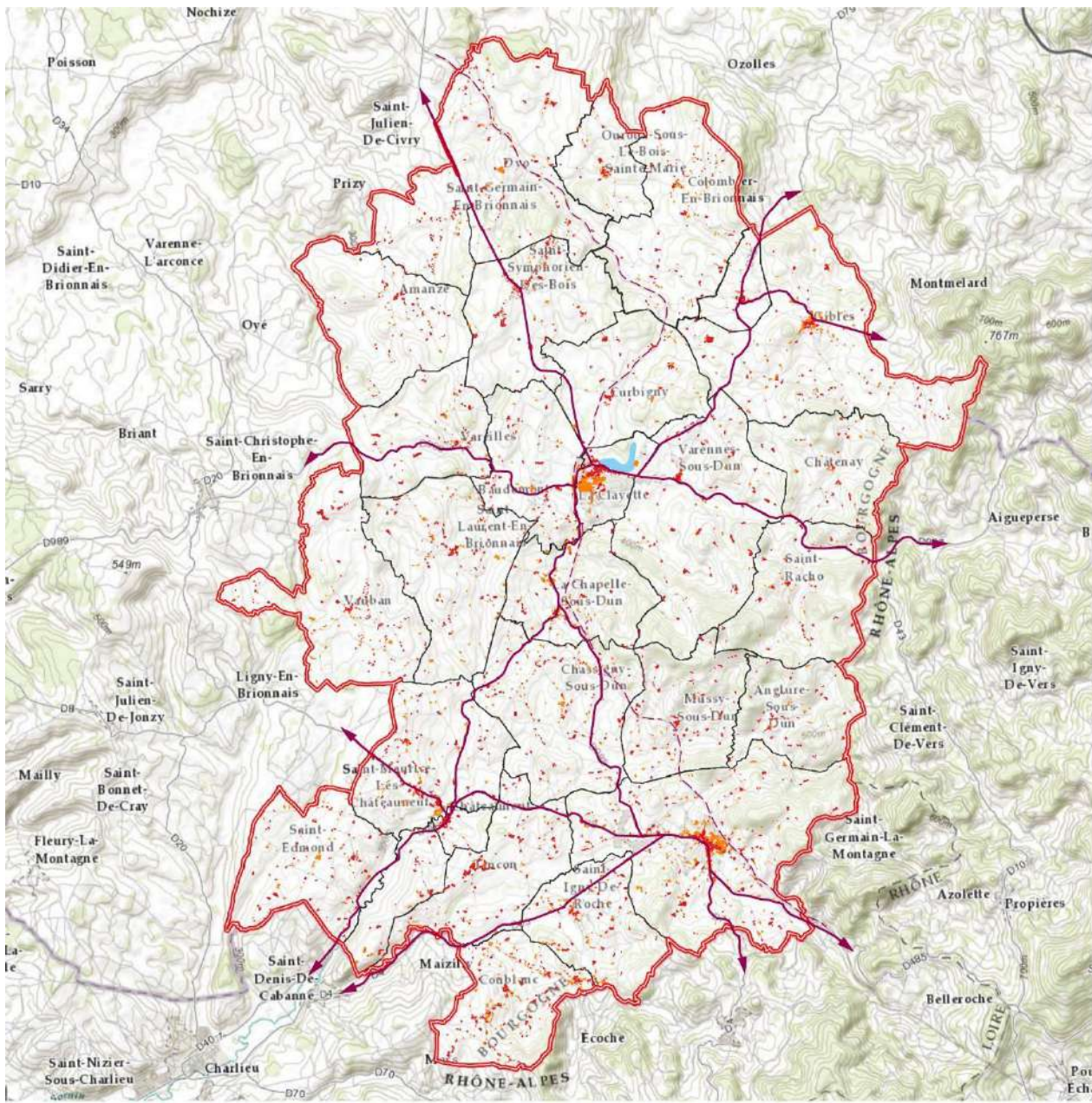
Il faut souligner que seule la commune de La Clayette a gagné des habitants durant cette période. Cette dynamique démographique est liée à l'activité industrielle en plein essor au XIX et début du XXème siècle avec notamment les activités des forges et des grues Potain.

Malgré cette tendance de baisse de la population, le territoire tend à accueillir des nouvelles constructions pendant cette période.

En effet, on constate un développement urbain de près de 300 ha, soit une moyenne de 3000 m²/an.

Cette production de logements est en partie due au desserrement des ménages. Alors qu'en 1850, la taille moyenne des ménages s'élevait à 5, en 1950, elle est de 3,1. Il faut ainsi le même nombre de logements pour une population qui a diminué de 38%.

	1954		
	Surface urbanisée (ha)	Population	Densité (logts/ha)
Amanzé	12,43	226	6,06
Anglure-sous-Dun	10,01	250	7,57
Baudemont	20,08	396	5,80
Bois-Sainte-Marie	5,40	309	23,84
La Chapelle-sous-Dun	23,87	685	9,57
Chassigny-sous-Dun	27,43	658	7,50
Châteauneuf	7,02	219	10,40
Châtenay	9,48	241	6,52
Chauffailles	117,59	3453	10,13
Colombier-en-Brionnais	19,38	392	6,74
Coublanc	37,33	850	8,13
Curbigny	14,91	257	4,42
Dyo	23,84	487	6,81
Gibles	38,78	773	6,43
La Clayette	34,71	1806	17,94
Mussy-sous-Dun	16,87	398	7,86
Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie	7,37	117	6,11
Saint-Edmond	21,89	325	5,30
Saint-Germain-en-Brionnais	9,44	170	5,46
Saint-Igny-de-Roche	24,66	656	9,17
Saint-Laurent-en-Brionnais	25,35	518	6,01
Saint-Martin-de-Lixy	9,22	104	3,13
Saint-Maurice-lès-Châteauneuf	38,41	551	5,12
Saint-Racho	13,52	288	5,92
Saint-Symphorien-des-Bois	20,04	378	5,55
Tancon	29,26	1954	19,64
Vareilles	14,17	315	6,95
Varennes-sous-Dun	24,65	596	6,91
Vauban	24,12	402	5,56
TOTAL	681,23	17 774	8,29



Evolution de l'urbanisation

- Emprise urbaine en 1850
- Emprise urbaine en 1950

- Limite Communauté de Communes
- Principales voiries
- Limite communes
- Ligne de chemin de fer



1.3 Emprise urbaine en 2014

La démographie du territoire poursuit sa décroissance entre 1950 et 2014 (perte de 2000 habitants).

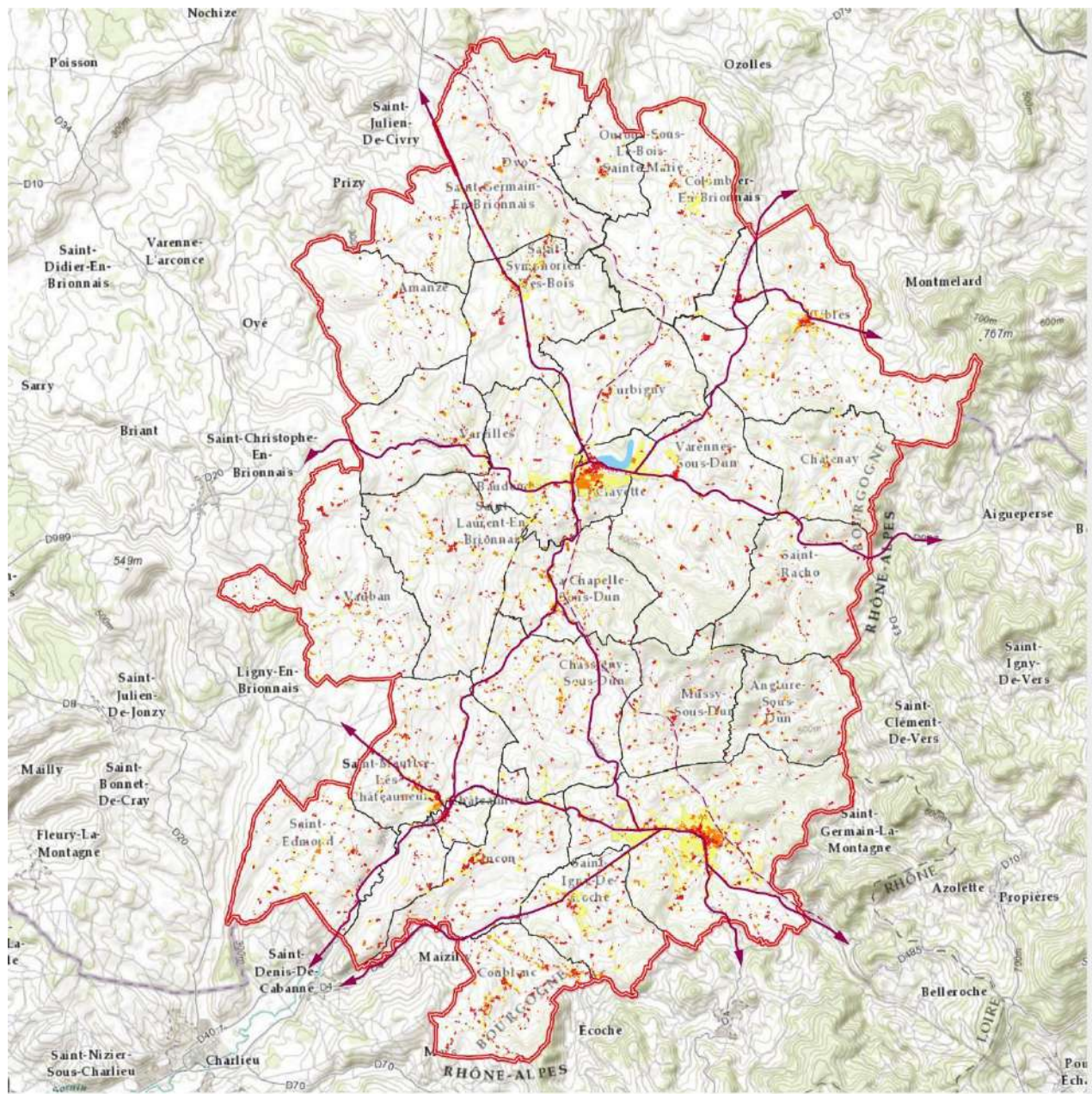
Le développement urbain, pendant cette période, a toutefois été important et très consommateur d'espace. On constate en effet une consommation d'environ 700 ha de foncier sur cette période.

Si la poursuite du desserrement des ménages (2,2 en 2014 contre 3,1 en 1950) et le développement des activités économiques ont en partie contribué à cette consommation foncière, il faut souligner qu'une part importante est liée à des changements quant aux pratiques de l'urbanisme et aux types de constructions (maisons individuelles, terrains de taille plus importante,...).




On constate, depuis le milieu du XIXème siècle, une diminution de la densité moyenne de logements / ha (de 15 logements / ha à 5 logements / ha).

La tâche urbaine cartographiée met en exergue une logique de développement dispersé qui engendre un fort mitage du territoire. En effet, la plupart des logements est construit dans une logique d'opportunité foncière et de successions familiales. De plus, l'absence de documents d'urbanisme et de politique de planification urbaine (pour la majorité des communes) tend à accentuer le mitage et la dispersion des constructions.

	2014		
	Surface urbanisée (ha)	Population	Densité (logts/ha)
Amanzé	20,86	175	3,81
Anglure-sous-Dun	17,02	176	4,31
Baudemont	58,10	651	5,09
Bois-Sainte-Marie	10,58	199	9,40
La Chapelle-sous-Dun	43,12	423	4,46
Chassigny-sous-Dun	59,31	573	3,86
Châteauneuf	9,15	113	5,61
Châtenay	25,30	163	2,93
Chauffailles	276,32	3801	6,88
Colombier-en-Brionnais	37,20	310	3,62
Coublanc	60,23	881	6,36
Curbigny	37,70	326	3,60
Dyo	36,38	346	3,96
Gibles	76,54	606	3,77
La Clayette	106,25	1812	10,03
Mussy-sous-Dun	30,72	360	5,10
Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie	10,18	65	2,90
Saint-Edmond	38,58	374	4,04
Saint-Germain-en-Brionnais	19,66	201	4,45
Saint-Igny-de-Roche	61,71	766	4,77
Saint-Laurent-en-Brionnais	45,69	336	3,34
Saint-Martin-de-Lixy	14,19	88	2,70
Saint-Maurice-lès-Châteauneuf	60,13	596	4,31
Saint-Racho	22,93	179	3,90
Saint-Symphorien-des-Bois	45,73	442	4,03
Tancon	56,70	571	4,20
Vareilles	24,00	256	4,85
Varennes-sous-Dun	64,99	588	4,31
Vauban	34,50	240	3,48
TOTAL	1 403,77	15 617	4,98



Evolution de l'urbanisation

-  Emprise urbaine en 1850
-  Emprise urbaine en 1950
-  Emprise urbaine en 2014

-  Limite Communauté de Communes
-  Limite communes
-  Principales voiries
-  Ligne de chemin de fer



4. Evolution de la consommation foncière entre 1850 et 2014

L'analyse de l'historique du développement urbain a permis de mettre en exergue la forte consommation des espaces par l'urbanisation depuis la deuxième moitié du XIXème siècle.

En effet, si le processus d'urbanisation jusqu'au XIXème siècle s'est réalisé dans une logique relativement dense, malgré un mitage important, avec une densité estimée à 15 logements/ha en 1850, nous constatons un effet inverse dans le développement à partir des années 1850.

On estime, en 2014, que la densité s'élève à 5 logements/ha (7350logements sur une surface de 1030 ha) sur l'ensemble du territoire. Cette densité est variable entre les communes du territoire (entre 6 et 10 logements/ha).

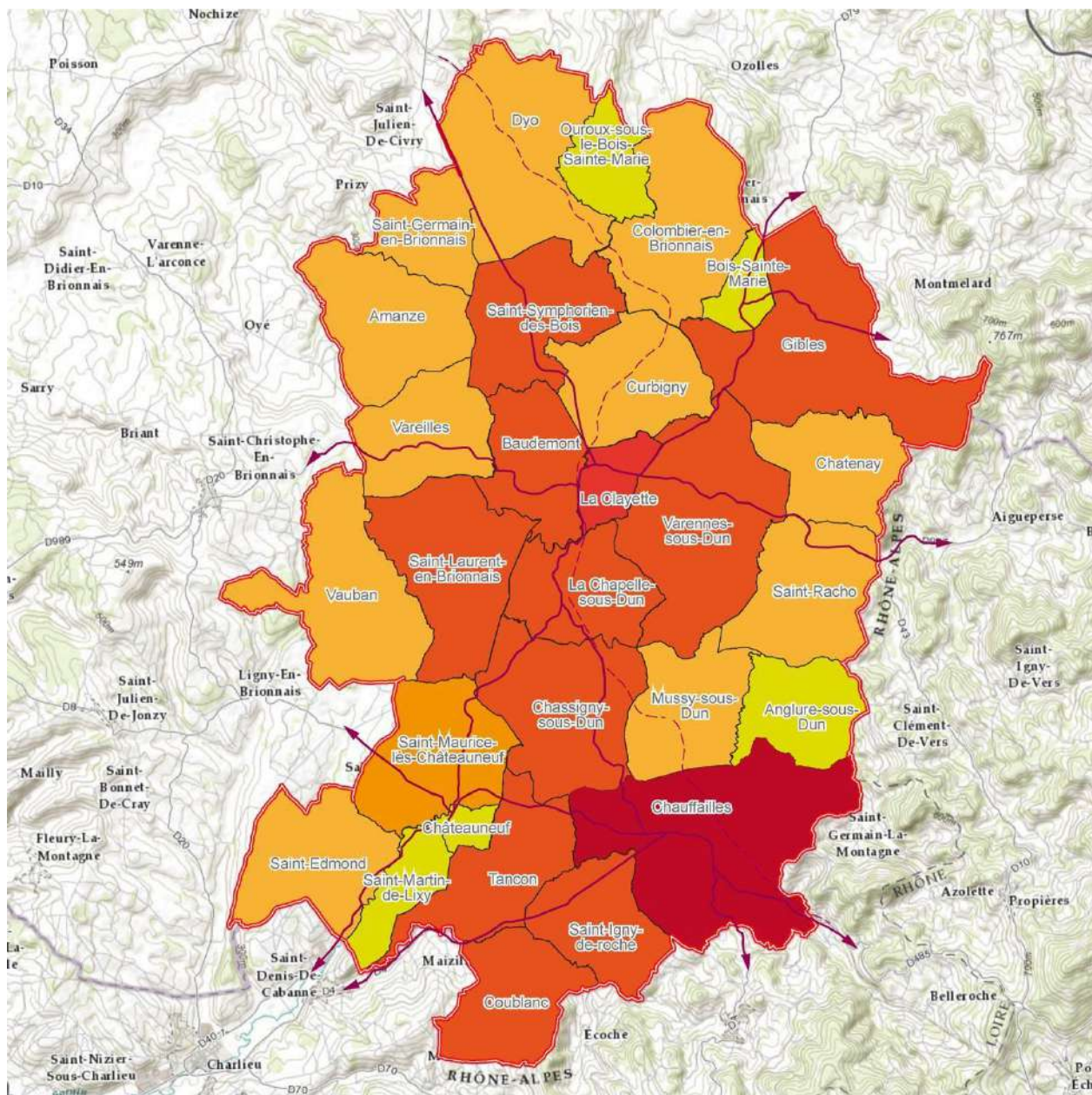
Cette forte consommation foncière est à mettre en lien avec les caractéristiques du parc immobilier du territoire, essentiellement composé de maisons individuelles (89%) mais aussi avec un important desserrement des ménages et un développement des emprises économiques.

Il faut souligner une consommation foncière principalement orientée dans les communes localisées sur l'axe La Clayette - Chauffailles - Charlieu qui ont connu un développement industriel et commercial ainsi qu'une attractivité résidentielle plus importantes.

Entre 1850 et 2014, le territoire a évolué de la manière suivante :

- Une emprise urbaine multipliée par 3,7
- Un nombre de logements multiplié par 1,2
- Une population divisée par 1,8
- Une taille moyenne des ménages divisée par 2,3
- Une densité moyenne (logements/ha) divisée par 2

	Evolution entre 1850 et 2014			
	Surfaces urbanisées	Densité (Logts/ha)	Population	Logts
Amanzé	11,55	-7,85	-368	80
Anglure-sous-Dun	9,46	-11,83	-434	73
Baudemont	48,04	-6,04	91	296
Bois-Sainte-Marie	7,46	-16,88	-211	100
La Chapelle-sous-Dun	34,32	-12,95	-343	192
Chassigny-sous-Dun	44,09	-10,25	-501	229
Châteauneuf	2,59	-2,86	-165	51
Châtenay	19,84	-15,57	-342	74
Chauffailles	239,01	-13,63	-25	1901
Colombier-en-Brionnais	25,84	-11,82	-567	135
Coublanc	39,46	-9,73	-790	383
Curbigny	28,88	-6,42	-116	136
Dyo	23,02	-12,20	-734	144
Gibles	57,88	-12,60	-921	289
La Clayette	91,30	-13,22	74	1066
Mussy-sous-Dun	17,67	-17,80	-1134	157
Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie	5,58	-12,05	-279	30
Saint-Edmond	24,36	-7,92	-476	156
Saint-Germain-en-Brionnais	13,81	-8,61	-181	87
Saint-Igny-de-Roche	48,67	-12,31	-348	295
Saint-Laurent-en-Brionnais	30,70	-10,39	-693	153
Saint-Martin-de-Lixy	8,52	-5,42	-142	38
Saint-Maurice-lès-Châteauneuf	38,24	-11,71	-1157	259
Saint-Racho	13,66	-16,16	-751	90
Saint-Symphorien-des-Bois	31,63	-6,64	-310	184
Tancon	35,40	-4,60	-366	238
Vareilles	14,16	-6,49	-302	116
Varennes-sous-Dun	46,08	-8,95	-666	280
Vauban	18,95	-9,42	-763	120
TOTAL	1 030,17	-10,30	-12920	7350

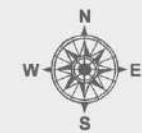


Développement urbain

Nombre d'hectares consommés entre 1850 et 2014

-  Moins de 5 ha
-  Entre 5 et 30 ha
-  Entre 30 et 60 ha
-  90 ha
-  240 ha

-  Limite Communauté de Communes
-  Principales voies
-  Limite communes
-  Ligne de chemin de fer



1.5 Consommation foncière des 10 dernières années

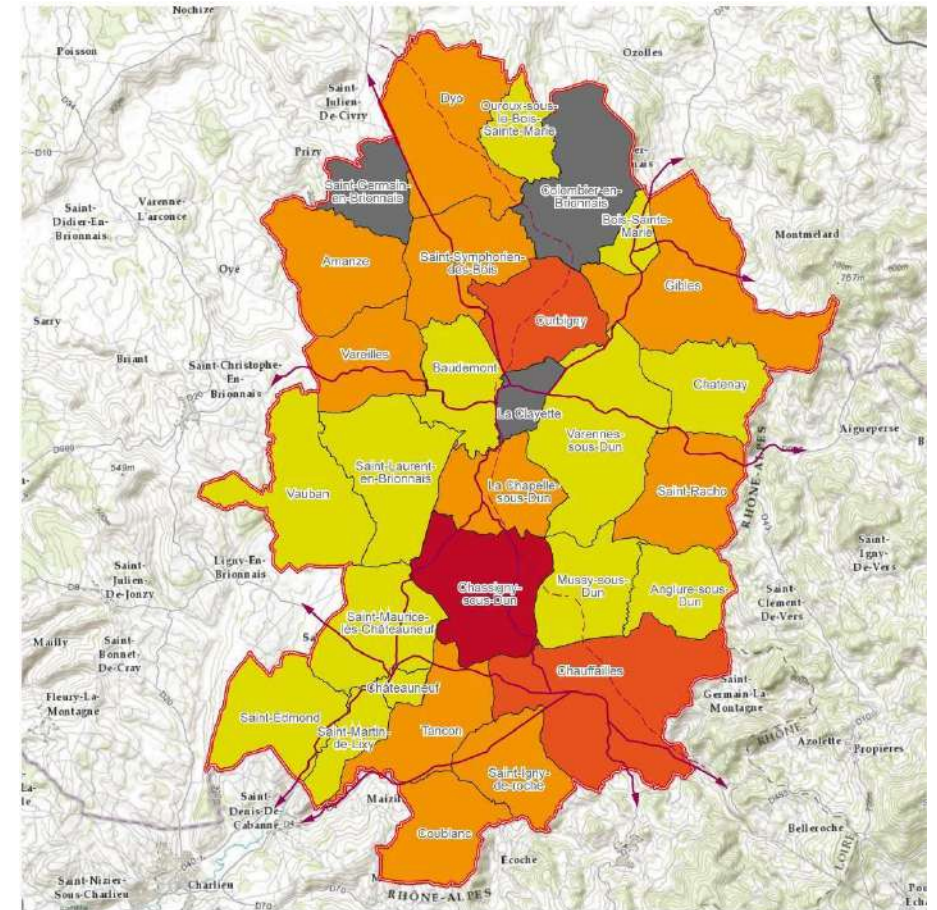
Consommation foncière

La consommation foncière (pour un usage résidentiel) des nouvelles constructions entre 2007 et 2018 est d'environ 100 ha (*quelques données manquantes*).

On note des disparités importantes entre les communes avec, pour certaines, 0 ha de consommé et, pour d'autres, environ 20 ha.

Les communes qui ont consommé le plus de foncier sur cette période sont Chassigny-sous-Dun, Chauffailles et Curbigny.

En moyenne, la consommation foncière s'élève à 3,5 ha par commune entre 2007 et 2018.



Consommation foncière

Nombre d'ha consommés pour le développement résidentiel entre 2008 et 2017

- Entre 0 et 3 ha
- Entre 3 et 10 ha
- Entre 10 et 12 ha
- 20 ha
- Données non disponibles

- Limite Communauté de Communes
- Limite communes
- Principales voies
- Ligne de chemin de fer

0 2 500 5 000 10 000 m



Nombre de constructions

Cette consommation foncière est à mettre en lien avec la production de logements.

Environ 440 logements ont été construits entre 2007 et 2018, soit une moyenne de l'ordre de 44 logements/an sur l'ensemble du territoire et une moyenne de 15 logements construits par commune.

On note toutefois de fortes disparités sur le territoire en termes de production de logements. Alors que 82 logements ont été construits à Chauffailles, la commune de Anglure-sous-Dun n'en a accueilli aucun.

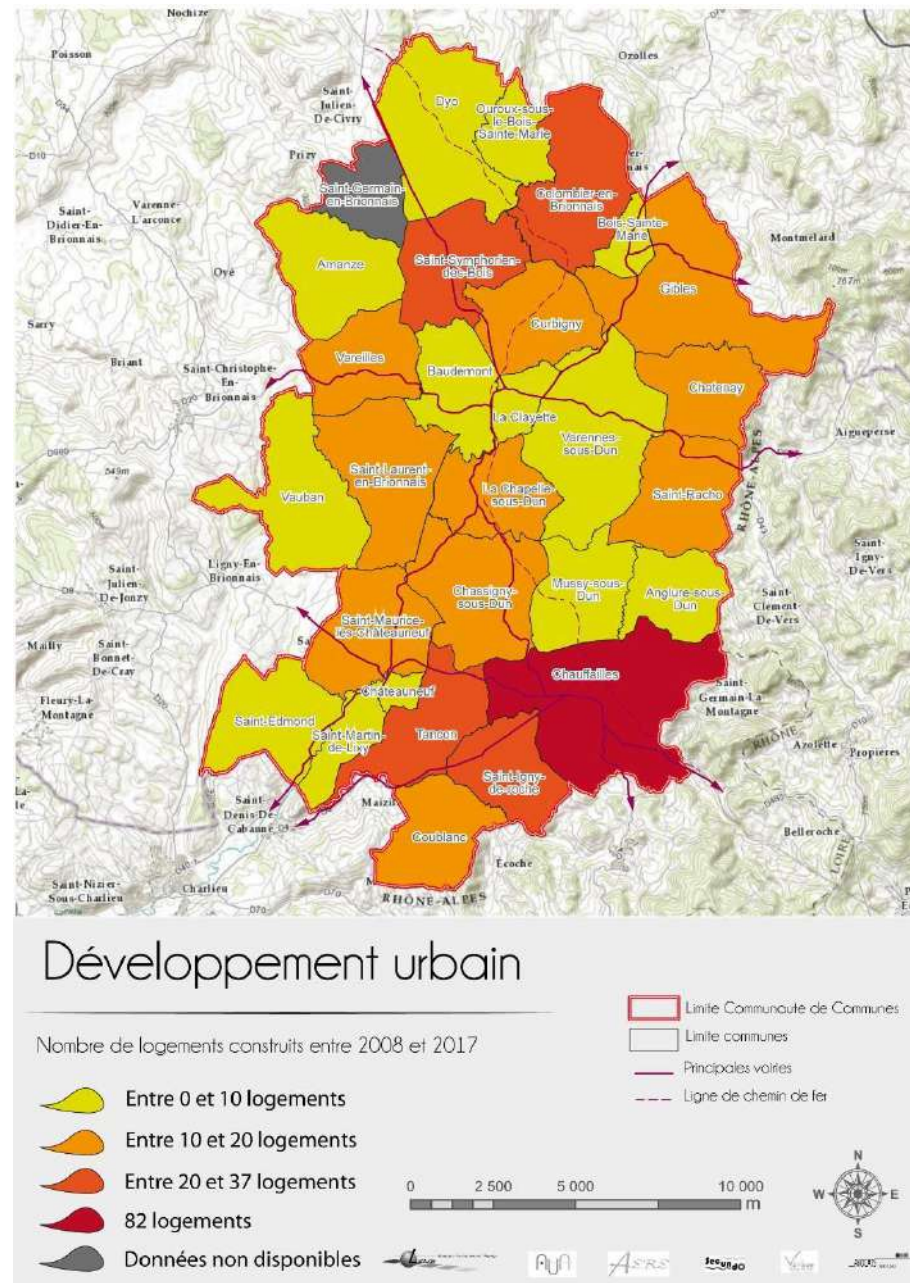
Les communes les plus dynamiques sur cette période sont Chauffailles (82 logements) ainsi que Saint-Igny-de-Roche, Tancon, Saint-Symphorien-des-Bois et Colombier-en-Brionnais qui ont accueilli entre 20 et 37 nouvelles constructions chacune.

Cette production de logements sur les 10 dernières années est à mettre en relation avec la production future qui émane des objectifs du SCoT et qui est à traduire dans le PLUi.

Selon les orientations du SCoT, la production de logements pour les 10 à 12 prochaines années devra être :

- D'environ 250 logements pour Chauffailles
- D'environ 80 logements pour La Clayette
- D'environ 460 logements à répartir entre les 27 autres communes du territoire (soit une moyenne de 17 logements par commune)

Le croisement des données relatives à la production de logements passées et celle préconisée par le SCoT montre que le territoire intercommunal est caractérisé par une « sous-production » de logements, notamment en lien avec un marché immobilier peu tendu. Il faut toutefois noter que certaines communes connaissent un rythme de production supérieur aux attentes du SCoT.



Densité

La consommation foncière et le nombre de constructions réalisées permettent d'appréhender la densité moyenne des logements.

La production de 440 logements durant la période 2007-2018 s'est réalisée sur environ 100 ha de foncier, soit une densité moyenne de 4,5 logements/ha et une moyenne de 2200 m² par logement.

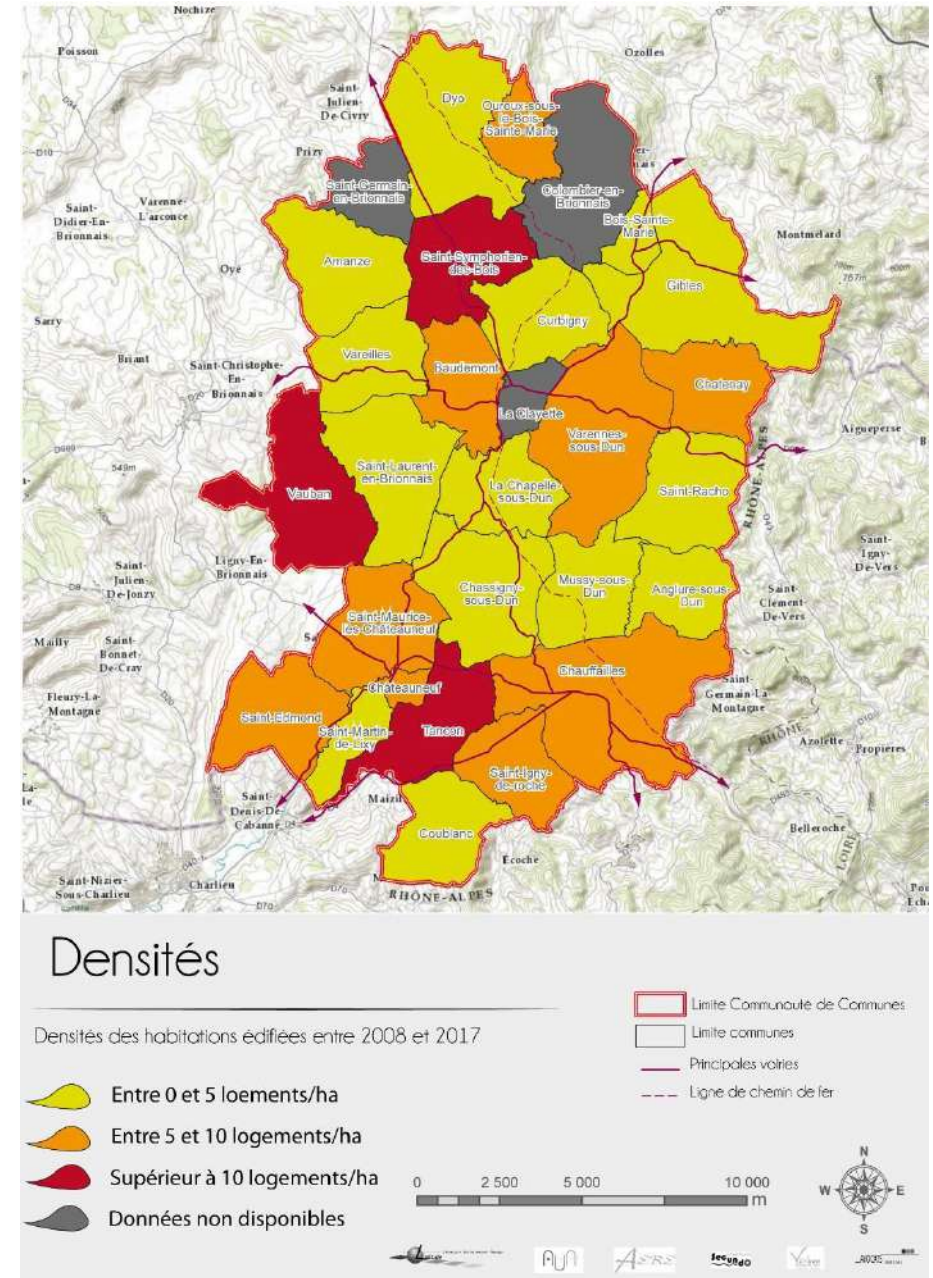
Là encore, des disparités sont à mettre en exergue à l'échelle intercommunale. Si les communes de Vauban, Tancon ou encore Saint-Symphorien-des-Bois ont accueilli des projets avec une densité moyenne supérieure à 10 logements/ha, de nombreuses communes, telles que Amanzé, Vareilles, Dyo, Curbigny, Saint-Laurent-en Brionnais ou bien Chassigny-sous-Dun, ont connu un développement très peu dense (inférieur à 5 logements/ha).

Le croisement des trois cartes présentées quant au développement urbain des 10 dernières années montre que les communes qui ont accueilli des constructions peu denses sont celles qui ont connu la plus forte consommation foncière.

Le SCoT prévoit également une réduction de la consommation foncière en donnant des objectifs de densité moyenne pour les futures constructions :

- 20 logements/ha en moyenne pour les villes de Chauffailles et La Clayette
- 10 logements/ha en moyenne pour les autres communes

Les objectifs du SCoT montrent qu'un effort de densification est attendu pour les futurs projets, au regard des constructions édifiées ces 10 dernières années. La densité est en effet à multiplier par 2 en moyenne.



1.6 Le cadre supra communal

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Brionnais Charolais, dans son document d'orientations et d'objectifs, donne plusieurs prescriptions et recommandations que les documents d'urbanisme locaux doivent prendre en compte.

Le SCoT tend à promouvoir une gestion foncière rationnelle, économe et pragmatique, à travers trois objectifs, notamment pour calibrer le foncier disponible dans les PLU(i).

Evaluer les capacités résiduelles à l'intérieur des enveloppes bâties

PRESCRIPTIONS

- Il convient, dans un 1er temps, d'évaluer les capacités d'urbanisation encore disponibles dans les enveloppes bâties des bourgs et hameaux. L'enveloppe bâtie est détournée au ras des bâtiments existants.
- Les surfaces résiduelles sont mesurées (terrains qui ne sont pas grevés de contraintes particulières) et le nombre de logements qu'il est possible d'y accueillir est évalué en tenant compte de l'objectif de densité de la commune.

Les petits terrains ne pouvant pas accueillir plus d'une construction sont comptés à part, y compris les détachements de parcelle des terrains bâtis selon la configuration du terrain. Sont également prises en compte dans ce calcul les possibilités de transformer en logement des bâtiments n'ayant pas actuellement une vocation d'habitat.

- La rétention foncière doit être évaluée et argumentée par le document d'urbanisme. Elle ne peut pas excéder 50 % du besoin foncier estimé.
- Si les possibilités de construction dans les enveloppes bâties existantes, tenant compte de la rétention foncière, sont supérieures aux objectifs de construction du SCOT, l'excédent de capacité à l'intérieur de l'enveloppe bâtie peut être classé non constructible.

Dimensionner et localiser les extensions urbaines

PRESCRIPTIONS

- Si le résultat de l'opération précédente n'est pas négatif, il convient ensuite d'en déduire le besoin foncier à prévoir dans une ou des extensions urbaines. Là encore, la rétention foncière doit être évaluée et argumentée par le document d'urbanisme pour évaluer le besoin foncier. Elle ne peut pas excéder 50 % du besoin foncier estimé.
- Les extensions urbaines doivent être localisées en continuité des enveloppes bâties existantes et, lorsqu'il y en a, à proximité des principaux services et commerces de la commune, ou des communes voisines le cas échéant.
- Le bourg est privilégié, sauf s'il présente des contraintes particulières (risque, contrainte agricole, richesse naturelle, niveau d'équipement et de service...).
- Les extensions doivent être regroupées sous forme de « greffes principales » en excluant la diffusion de petits secteurs constructibles dans de multiples hameaux.

Promouvoir les documents d'urbanisme, l'urbanisme de projet et l'aménagement public

RECOMMANDATIONS

- Les villes et les bourgs structurants se devront d'être volontaristes dans leurs politiques d'urbanisme, de réhabilitation et de construction pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, tant quantitativement que qualitativement, et inverser la tendance au délaissement constatée jusqu'à aujourd'hui.
- La maîtrise de la construction neuve dans les communes les plus rurales devrait favoriser ce rééquilibrage mais ne pourra y suffire.

Tendre vers une plus grande économie foncière

PRESCRIPTIONS

-Il découle des prescriptions et recommandations précédentes une réelle économie foncière par rapport aux moyennes constatées ces 10 dernières années. La densité moyenne de logements à définir pour le calcul de l'enveloppe foncière à urbaniser dans les documents d'urbanisme est ainsi de :

- Villes :minimum 20 logements par hectare, hors les surfaces des voiries et espaces publics nécessaires aux logements,
- Bourgs structurants :minimum 12 logements par hectare, hors les surfaces des voiries et espaces publics nécessaires aux logements,
- Communes rurales :minimum 10 logements par hectare hors les surfaces des voiries et espaces publics nécessaires aux logements.

Dans le cadre de ce calcul, les surfaces dédiées aux voiries et espaces publics sont estimées à 20 % maximum

Cette densité évaluée pour le calcul de l'enveloppe foncière à urbaniser dans le document d'urbanisme constitue une moyenne sur l'ensemble des espaces ouverts à l'urbanisation entre de petits immeubles, le cas échéant, de l'habitat intermédiaire ou individuel groupé et de l'habitat individuel pur. Dans le cadre des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), les collectivités locales se fixeront des objectifs de densités correspondants.

Le calcul des enveloppes foncières à urbaniser dans les communes ou secteurs non dotés de systèmes d'assainissement collectif doivent tenir compte de ces nécessités et des recommandations des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

2 Un développement qui a généré une armature urbaine et territoriale

L'armature urbaine désigne l'ensemble des villes et villages hiérarchisés et de leurs aires d'influence au sein d'un territoire donné.

La notion de hiérarchie urbaine fait référence au fait que les villes et villages se positionnent les uns par rapport aux autres en fonction de différents critères tels que la démographie, les activités économiques, les équipements publics (culturels, socio-éducatifs, sportifs...) ou encore les transports.

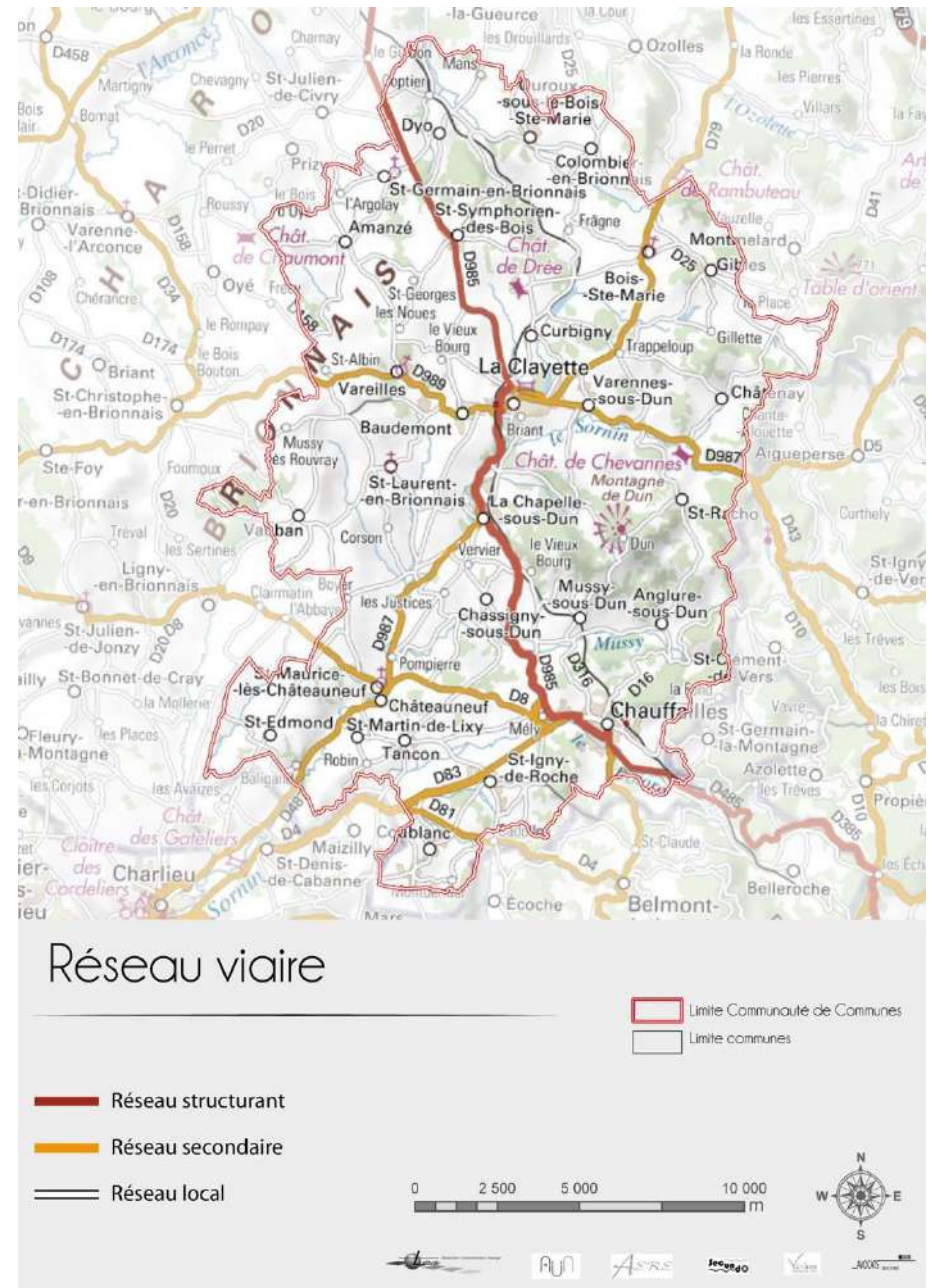
La notion d'aire d'influence fait référence au fait que les villes attirent les populations environnantes et polarisent l'espace qui les entoure.

1. Une armature urbaine liée au réseau viaire

Le réseau viaire intercommunal est composé :

- D'un axe structurant avec la RD 985. Cet axe Nord/Sud (Lyon-Charolles) dessert La Clayette et Chauffailles et joue un rôle majeur de transit et de desserte du territoire. Le trafic est mesuré à 1900 véhicules par jour à Chassigny-sous-Dun.
- D'axes secondaires qui assurent les liaisons interterritoriales entre les principales polarités :
 - La RD 83 entre Chauffailles et Charlieu (2600 vh/j à Tancon)
 - La RD 987 entre La Clayette et Charlieu (1300 vh/j à St-Maurice-les-Châteauneuf)
 - La RD 987 entre La Clayette et Mâcon (2500 vh/j à Varennes)
 - La RD 989 entre La Clayette et Marcigny (1300 vh/j à Varelles)
 - La RD 8 entre Chauffailles et Marcigny (1300 vh/j à Tancon)
 - La RD 79 entre La Clayette et la RCEA (800 vh/j à Gibles)

Le territoire intercommunal bénéficie d'un réseau viaire bien hiérarchisé mais est toutefois localisé en retrait des axes d'intérêt régionaux, notamment la RCEA. Le Nord du territoire est mieux desservi avec un temps de trajet d'environ 15 à 20 mn de la RCEA.



2.2 Une armature urbaine liée au réseau de transport en commun

Certaines communes du territoire intercommunal sont desservies par des lignes de transport en commun. Ces communes bénéficient d'un atout important quant à leur attractivité.

Desserte par car TER

5 communes sont desservies par les cars régionaux TER de la ligne Digoin - Lozanne (2 allers/retours par jours) :

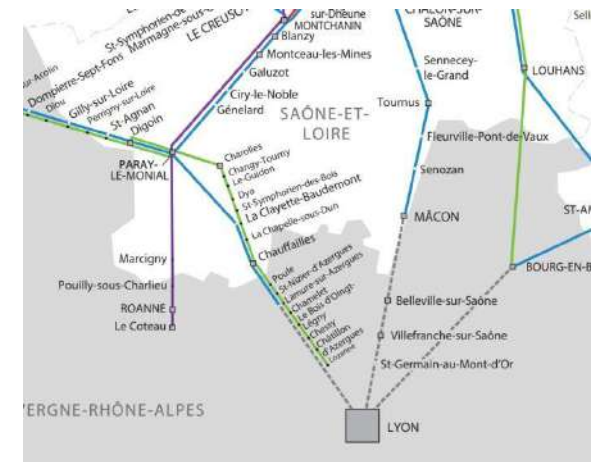
- Dyo
- Saint-Symphorien-des-Bois
- La Clayette
- La Chapelle-sous-Dun
- Chauffailles

Desserte par train TER

2 communes du territoire sont desservies par la ligne Paray-le-Monial - Lyon avec environ 6 allers-retours quotidiens :

- La Clayette (1h25 de trajet pour rejoindre Lyon). La gare de La Clayette totalise un transit de 24 000 voyageurs par an (en 2016), soit une moyenne de 65 par jour. A noter que la gare est située sur la commune de Baudemont, en limite avec La Clayette.
- Chauffailles (1h15 de trajet pour rejoindre Lyon). La gare de Chauffailles totalise un transit de 28 000 voyageurs par an (en 2016), soit une moyenne de 75 par jour.

La ligne SNCF est majoritairement utilisée pour des trajets domicile-travail vers Lyon. Toutefois, cette ligne est caractérisée par un manque de fiabilité des horaires et un faible cadencement, ce qui ne permet pas d'en faire un axe structurant.



3. Une armature urbaine liée aux logiques d'attractivité des pôles urbains au territoire

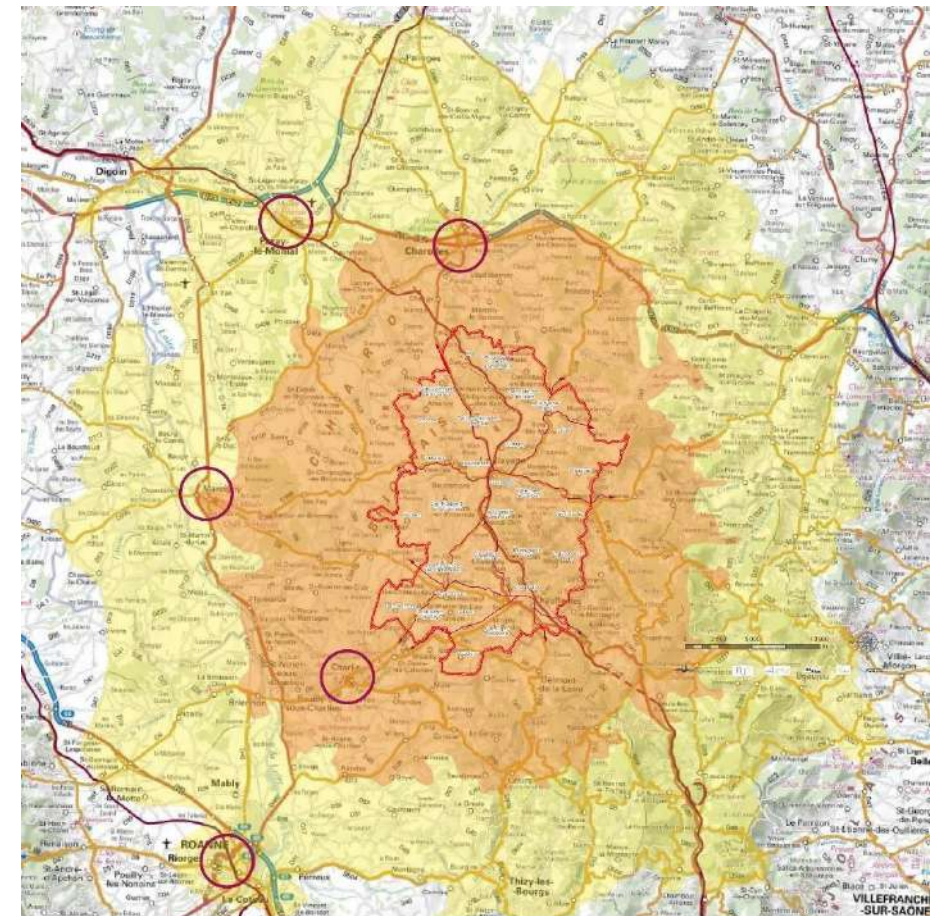
Le réseau viaire structurant et secondaire permet de relier le territoire aux principaux pôles d'emplois internes et externes au territoire intercommunal.

Au sein de l'intercommunalité, deux communes jouent un rôle de pôles d'emplois structurants :

- La Clayette, avec environ 1100 emplois en 2016 et un indicateur de concentration d'emploi de 200 (200 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résident dans la commune).
- Chauffailles, avec environ 1750 emplois en 2016 et un indicateur de concentration d'emplois de 150.

Par ailleurs, on trouve plusieurs pôles d'emplois dans un rayon d'une heure en voiture du territoire intercommunal. On constate que ces pôles d'emplois exercent une forte attractivité sur le territoire avec un nombre important d'actifs qui se rend quotidiennement dans ces communes pourvoyeuses d'emplois :

- Charlieu, avec environ 2300 emplois et un indicateur de concentration d'emploi de 170,
- Roanne, avec environ 22600 emplois et un indicateur de concentration d'emploi de 200,
- Charolles, avec 1900 emplois et un indicateur de concentration d'emploi de 200,
- Paray-le-Monial, avec 5200 emplois et un indicateur de concentration d'emploi de 170,
- Marcigny, avec 1150 emplois et un indicateur de concentration d'emploi de 225.



Distances de déplacements

Distances de déplacements depuis le centre du territoire intercommunal

30 mn

45 mn

Principaux pôles urbains

— Limite Communauté de Communes

— Limite communes

— Principales voies

— Ligne de chemin de fer

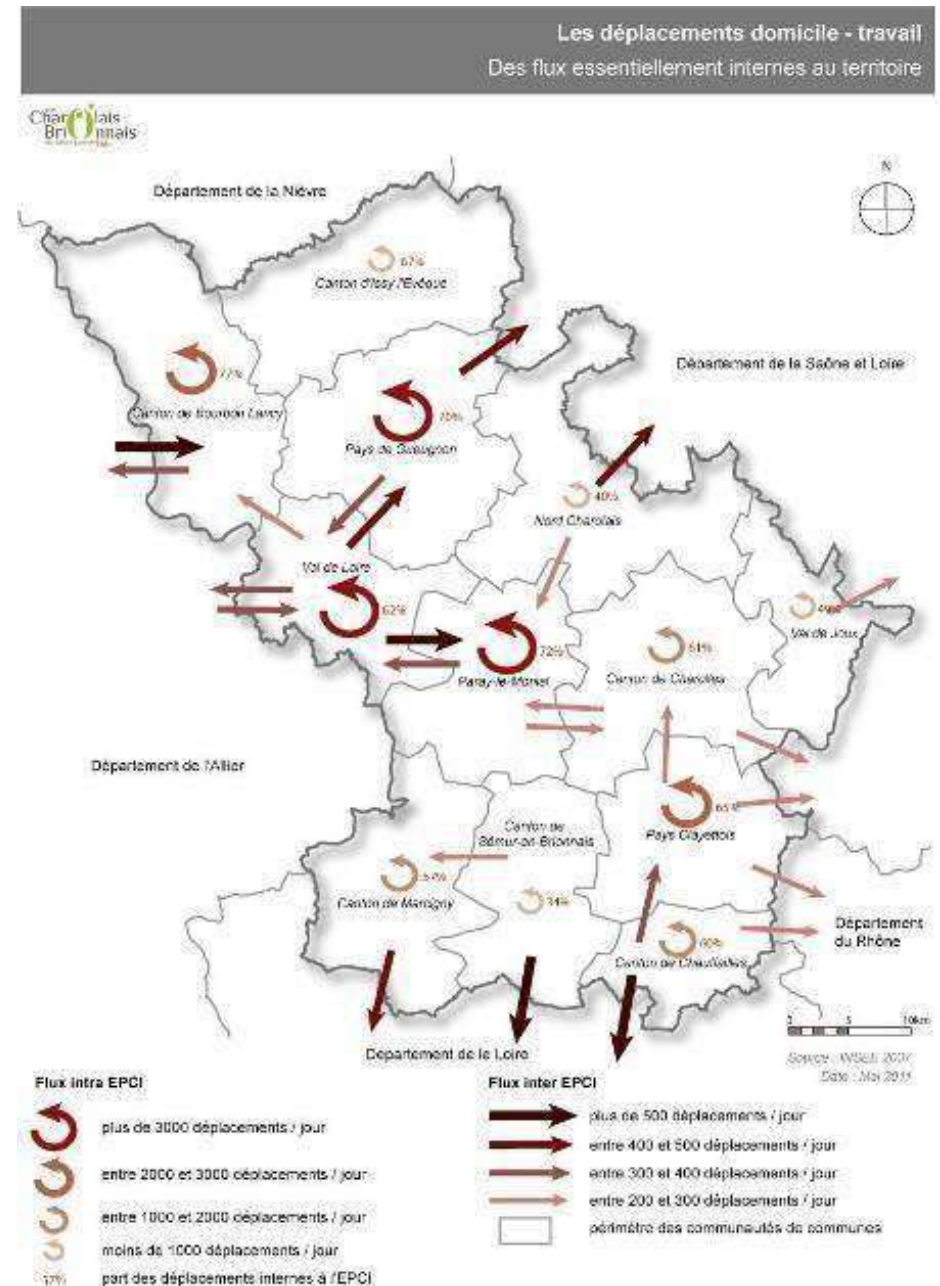
0 2 500 5 000 10 000 m



Le territoire intercommunal étant relativement éloigné des principaux pôles d'emploi (40 mn de Paray-le-Monial, 45 mn de Roanne, 1h de Mâcon, 1h de Villefranche-sur-Saône, 1h15 de Chalon-sur-Saône, 1h40 de Lyon), les déplacements domicile-travail sont globalement assez peu tournés vers l'extérieur, hormis vers la Loire où Charliou et Roanne sont des pôles très attractifs.

La carte ci-contre, qui émane du SCoT Charolais Brionnais, montre que les flux vers le Rhône et le Nord sont minoritaires.

On constate que si le Nord du territoire intercommunal est relativement autonome en termes d'emplois (flux internes importants), la partie Sud est tournée vers la Loire.

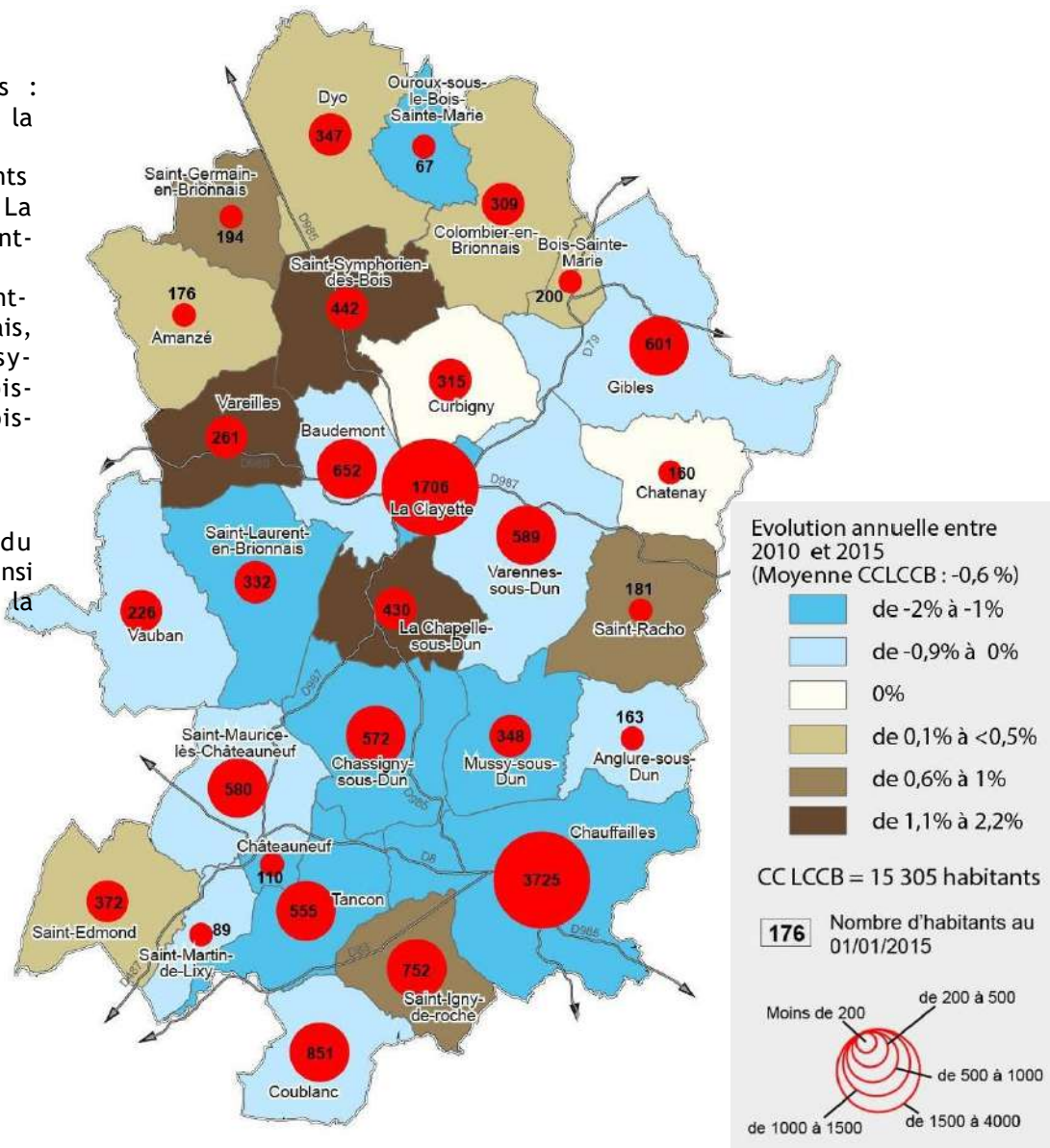


4. Une armature urbaine liée au développement démographique

Le territoire est caractérisé par la présence de :

- Deux polarités principales en termes de nombre d'habitants : Chauffailles et La Clayette qui représentent près de 35% de la population intercommunale.
- Des polarités secondaires qui comprennent entre 400 et 850 habitants (Coublanc, Saint-Igny-de-Roche, Tancon, Chassigny-sous-Dun, La Chapelle-sous-Dun, Varennes-sous-Dun, Baudemont, Gibles, Saint-Symphorien-des-Bois et Saint-Maurice-les-Châteauneuf)
- Des villages qui comptent entre 65 et 400 habitants (Dyo, Saint-Germain-en-Brionnais, Amanzé, Vareilles, Saint-Laurent-en-Brionnais, Vauban, Châteauneuf, Saint-Edmond, Saint-Martin-de-Lixy, Mussy-sous-Dun, Anglure-sous-Dun, Saint-Racho, Châtenay, Curbigny, Bois-Sainte-Marie, Colombier-en-Brionnais et Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie).

Historiquement, les communes les plus peuplées et les plus dynamiques du territoire sont celles situées sur l'axe La Clayette-Chauffailles-Charlieu ainsi que celles situées à proximité de La Clayette et Chauffailles du fait de la logique d'influence des pôles urbains.



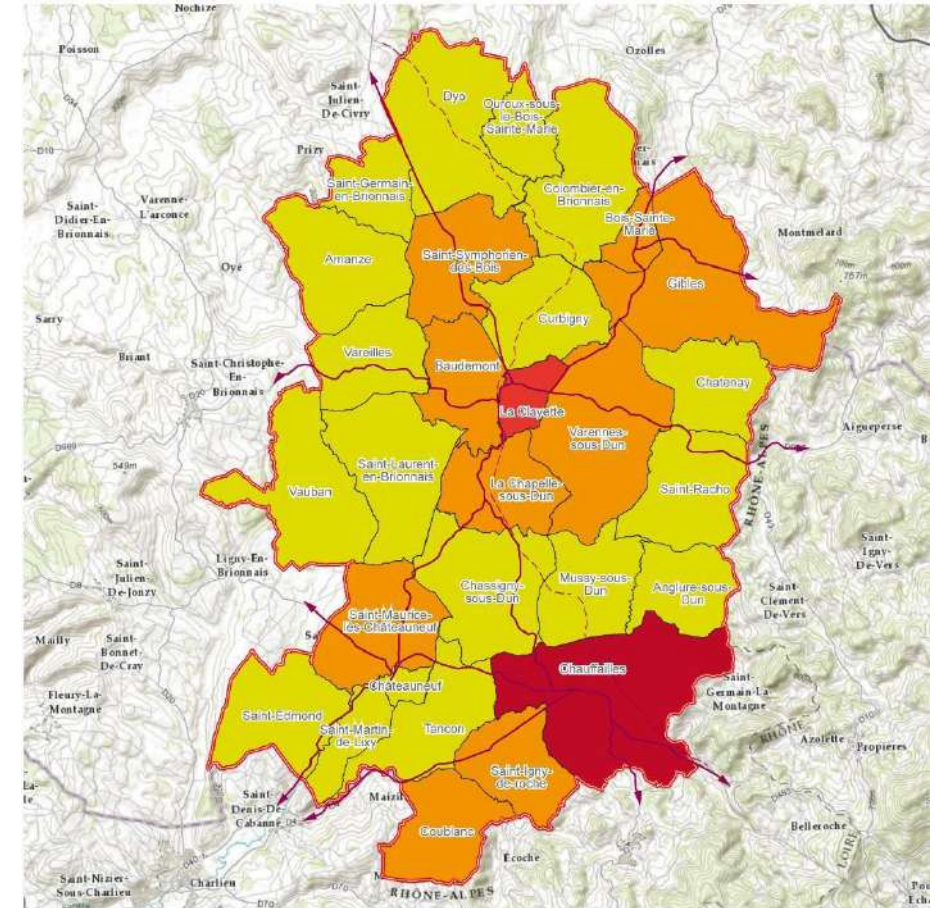
2.5 Une armature urbaine liée à l'offre d'emplois

L'armature urbaine du territoire est aussi liée à la répartition des emplois. En effet, les communes les plus pourvoyeuses d'emplois vont avoir tendance à jouer un rôle plus important quant à leur attractivité et leur influence sur les autres communes.

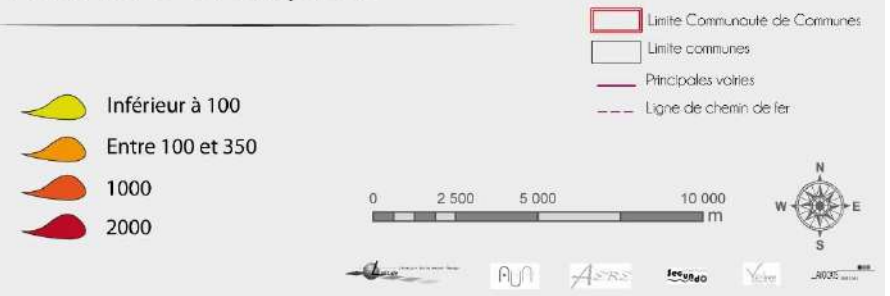
A l'échelle intercommunale, les emplois sont essentiellement localisés à Chauffailles et à La Clayette qui concentrent plus de 50% des emplois du territoire.

Des polarités secondaires jouent aussi un rôle important telles que Varennes-sous-Dun, Baudemont, La Chapelle-sous-Dun, Gibles, Saint-Symphorien-des-Bois, Saint-Maurice-les-Châteauneuf, Saint-Igny-de-Roche ou encore Coublanc. Ces 8 communes accueillent environ 30% des emplois du territoire.

De manière générale, on constate que les communes qui offrent le plus d'emplois s'inscrivent dans une logique territoriale semblable à celle de la démographie, à savoir les communes-centre et leurs agglomérations ainsi que celle localisées entre La Clayette et Charlieu).



Nombre d'emplois



2.6 Une armature urbaine liée à l'offre en équipements, commerces et services

L'armature urbaine d'un territoire s'appréhende aussi au regard de la densité d'équipements, commerces et services. Ces commodités sont en effet essentielles à la dynamique démographique et économique du territoire.

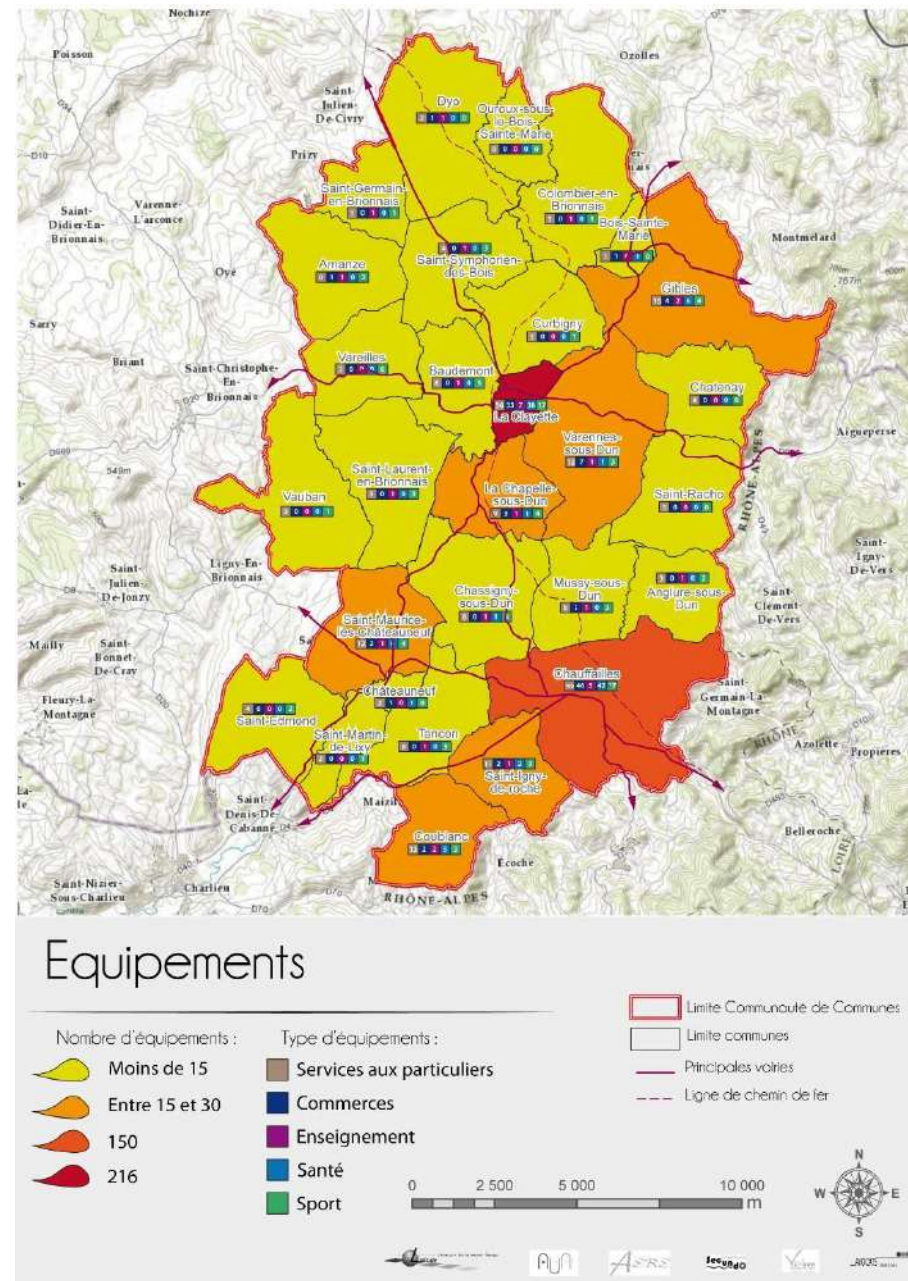
La carte ci-contre montre que les communes qui accueillent le plus d'équipements, commerces et services suivent la logique de répartition de la population et du nombre d'emplois.

Avec 216 équipements (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé et sport), la commune de La Clayette est la polarité principale du territoire, devant Chauffailles qui compte 150 équipements.

On trouve également des communes qui assurent un rôle de « relais » au sein du territoire intercommunal avec la présence de quelques équipements de proximité : Gibles, Varennes-sous-Dun, La Chapelle-sous-Dun, Saint-Maurice-les-Châteauneuf, Saint-Igny-de-Roche ou encore Coublanc.

L'analyse des équipements est le reflet d'une approche quantitative. Par exemple, une maison de retraite a le même niveau qu'un terrain de sport.

Si cette approche ne permet pas d'appréhender de manière qualitative ces équipements, elle permet néanmoins de confirmer le rôle central de certaines communes à l'échelle du territoire.



2.7 Une armature urbaine liée à la dynamique démographique

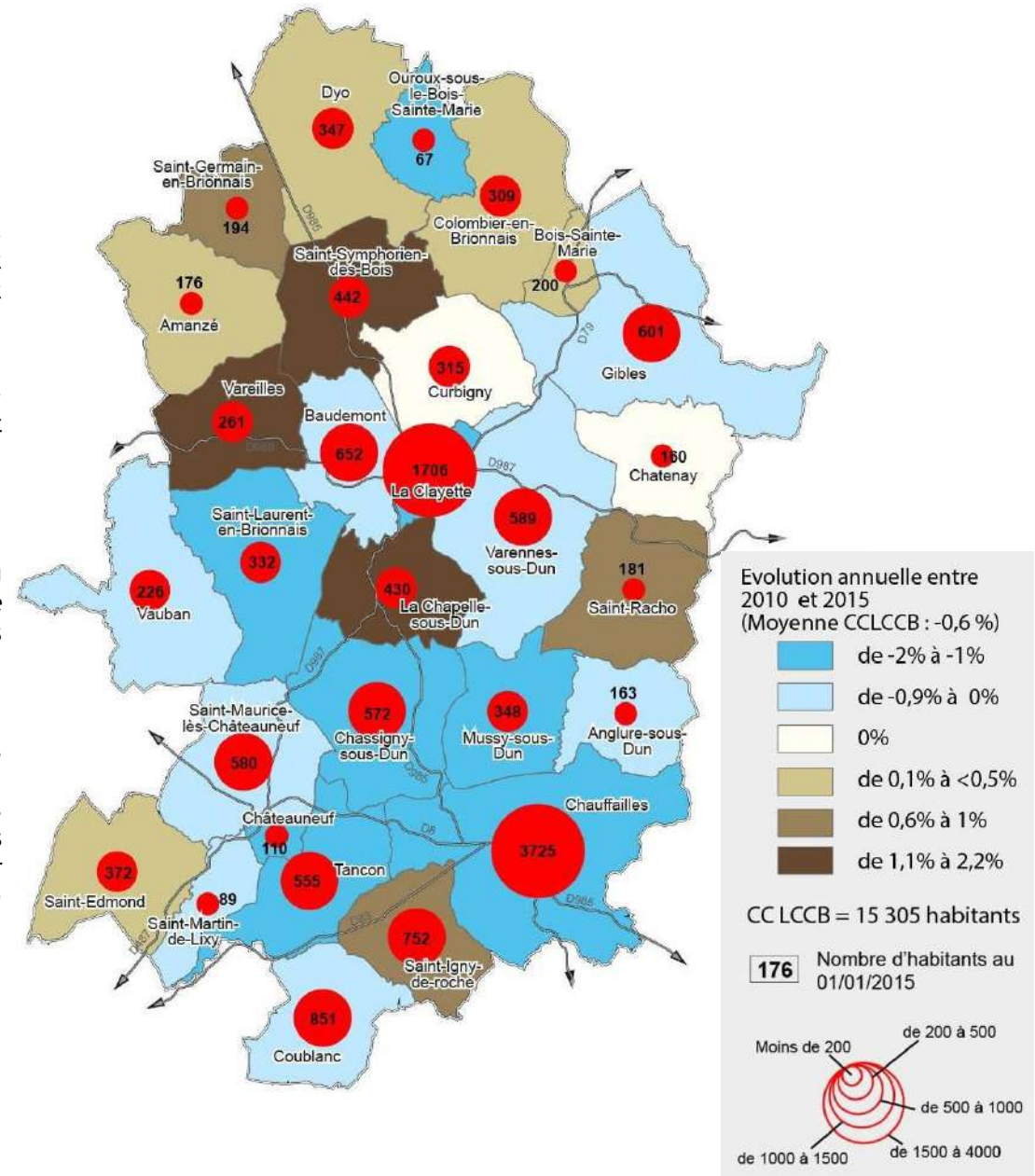
La carte ci-contre met en évidence que le développement démographique enregistré entre 2010 et 2015 ne correspond pas à la hiérarchie urbaine du territoire en termes de population, d'emplois et d'équipements.

On constate en effet que, globalement, ce sont les communes les moins peuplées qui connaissent un accroissement démographique plus important et, à l'inverse, les communes les plus urbaines, les plus peuplées, souffrent d'un manque d'attractivité.

La Clayette et Chauffailles enregistrent des taux de croissance annuel moyen négatifs alors que les communes de La Chapelle-sous-Dun, Saint-Symphorien-des-Bois et Vareilles (qui comptent respectivement 430, 442 et 261 habitants) enregistrent des taux compris entre 1,1 et 2,2% par an.

On assiste ainsi à une tendance inverse avec le développement des communes les plus éloignées de cet axe, principalement celles situées au Nord du territoire. On peut en partie expliquer cette tendance par la proximité de la RCEA, au Nord du territoire, qui affirme l'attractivité des communes les mieux desservies.

Ce phénomène de développement des communes éloignées des pôles urbains et des « bourgs-relais » peut engendrer un déséquilibre du fonctionnement du territoire et notamment une hausse des déplacements (domicile/travail, domicile/loisirs,..) ainsi qu'une fragilisation des équipements dans les communes en décroissance démographique. En effet, pour maintenir leur offre en équipements de proximité, les communes se doivent de maintenir une certaine stabilité démographique.



2.8 Le cadre supra communal

Le document d'orientations et d'objectifs du SCoT du Brionnais Charolais met en avant un axe relatif au développement équilibré et solidaire.

Cet axe se traduit notamment par des orientations sur l'organisation d'un modèle urbain solidaire, les mobilités durables ou encore sur la structuration de l'offre de services et d'équipements.

Le maintien de toutes les gares TER du Charolais-Brionnais

PRESCRIPTIONS

- Cette stratégie implique de conforter les quartiers des gares, en particulier dans les villes.
- Dans le cadre des documents d'urbanisme locaux et de projets d'aménagement, les collectivités locales prennent les mesures nécessaires afin de pérenniser et conforter ces secteurs.

Le renforcement de l'intermodalité autour des gares du territoire

PRESCRIPTIONS

- Les collectivités locales mettent en place les conditions permettant le renforcement de l'intermodalité autour des gares (ferrées mais aussi routières) : aménagement d'une offre adaptée de stationnement automobile et deux roues (les emprises foncières nécessaires sont à prévoir), amélioration de l'accessibilité tous modes, valorisation des espaces publics, traitement des liaisons avec le centre-bourg...
- Pour les collectivités compétentes concernées, l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme participent à la mise en œuvre de ces principes. Les documents d'urbanisme encadrent la mutation du foncier autour des gares.

Renforcer les dessertes par autobus / les dessertes interurbaines départementales

PRESCRIPTIONS

Pour les collectivités compétentes concernées, l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme porteront une attention particulière aux secteurs proches des arrêts du réseau départemental.

Créer une offre de rabattement depuis les bourgs structurants vers les villes

RECOMMANDATIONS

- Les collectivités pourront accompagner la pratique du covoiturage en aménageant des aires localisées dans les sites judicieux (emplacements réservés).
 - Il est souhaitable d'encourager les réseaux cyclables à l'échelle intercommunale.
- Les documents d'urbanisme locaux réservent les emprises correspondantes.

S'appuyer sur le modèle urbain de proximité du Charolais-Brionnais

PRESCRIPTIONS

Maintenir et améliorer la mixité des fonctions des centres villes et des centres bourgs afin de limiter les déplacements de courte-distance.

Limitier les déplacements pendulaires

PRESCRIPTIONS

- Favoriser l'implantation des nouvelles zones d'urbanisation à proximité des zones d'emploi et du réseau de transports collectifs lorsqu'ils existent, notamment à proximité des réseaux proposant de bonnes fréquences de passage (communes disposant d'une gare TER).
- Le DOO encourage la constitution de réserves foncières aux abords des gares et l'engagement de processus de renouvellement urbain dans les secteurs situés à proximité des gares car ils constituent des sites stratégiques. Leur potentiel de densification est à étudier.
- A minima, les documents d'urbanisme locaux identifient les enjeux urbains et de transport sur ces secteurs et définissent la stratégie correspondante.

Développer un urbanisme favorable aux mobilités douces

PRESCRIPTIONS

- Aménager les espaces publics et développer les cheminements piétons et cycles dans les zones urbanisées.
- Les collectivités compétentes dans leur document d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement veillent à prévoir un maillage des mobilités douces.
- Elles réalisent des plans de circulation douce qui favorisent les déplacements quotidiens par les modes doux.

Organiser et développer les services et équipements selon les différents niveaux de l'armature territoriale

RECOMMANDATIONS

- Privilégier les réflexions intercommunales.
- Implanter les nouveaux équipements à proximité des secteurs d'habitat.
- Soutenir le développement de l'offre supérieure de services dans les Villes et sur l'ensemble du territoire ;
 - Conforter les bourgs afin qu'ils puissent offrir un niveau minimum de services aux communes rurales alentour (commerce alimentaire, point multiservices...);
 - Autoriser les grands projets d'équipements sous réserve qu'ils respectent les objectifs du SCoT.

3 Un développement urbain qui a généré des typologies de villages aux enjeux divers

1. La notion de centralité et de fonctionnement urbain

L'analyse du développement urbain et des typologies de villages et villes permet de définir des degrés de « centralité ».

On définira la centralité comme la concentration de plusieurs fonctions (activités et emplois, équipements, commerces) générant des flux de déplacements et une certaine attractivité et influence de la centralité en question.

Cette centralité est liée à plusieurs éléments :

- La forme historique du bourg
- Le développement urbain au fil du temps
- La localisation des pôles générateurs de déplacements (équipements, commerces, services,)
- La localisation et la qualité des espaces publics

Le but de cette analyse est de mettre en avant des enjeux en termes de développement urbain au regard des atouts et faiblesses de chaque typologie de village et ville.

Plusieurs typologies de villages ont été identifiées sur le territoire :

- Les villages à dominante « linéaire »
- Les villages à dominante « en étoile »
- Les villages à dominante « groupée » ou « concentrée »
- Les villages à dominante « dispersée »
- Les petites villes

3.2 Les villages à dominante « linéaire »

Chassigny-sous-Dun, Châteauneuf, Curbigny, Saint-Edmond, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Maurice-les-Châteauneuf, Tancon.

Les villages linéaires sont caractérisés par des bâtiments implantés le long de la route, qui est l'axe principal du village. L'impression de traversée du village représente un linéaire de constructions. Une seule rangée de bâtiments est construite de part et d'autre de la voie.

Ce type de développement résulte généralement de plusieurs facteurs :

- La topographie : les bourgs linéaires sont souvent implantés sur une ligne de crête ou à flanc de colline. Les constructions suivent ainsi les courbes de niveau pour privilégier des terrains plats. De plus, afin de maintenir des vues sur le paysage, les constructions sont implantées de manière linéaire plutôt qu'en épaisseur.
- Les réseaux : afin d'optimiser les réseaux existants (voiries, assainissement, eau,...) et éviter d'en créer de nouveaux, les constructions s'implantent le long de ces réseaux, ce qui engendre un développement linéaire.

Ce type de développement génère des problématiques de fonctionnement urbain, notamment en termes de déplacements. Les distances entre les habitations, équipements et espaces publics sont souvent éloignées et ne favorisent pas une « vie de village ».

En termes de paysage urbain, la disparité des formes architecturales et des traitements des espaces extérieurs peut provoquer un manque de cohérence et de qualité.

Les principaux enjeux de développement urbain des villages linéaires sont :

- Renforcer la centralité des bourgs par le développement des espaces centraux (densification, épaississement,...), par la valorisation des espaces publics et par l'aménagement d'un maillage sécurisant les déplacements modes doux.
- Améliorer l'harmonie et la cohérence des formes urbaines et architecturales.
- Prendre en compte les qualités paysagères, notamment les vues sur le grand paysage, dans les futures opérations.



3. Les villages à dominante en « étoile »

Baudemont, La Chapelle-sous-Dun, Colombier-en-Brionnais, Gibles, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Saint-Symphorien-des-Bois, Vauban.

Les villages en étoiles sont caractérisés par des bâtiments regroupés à la croisée de 3 voies (formant un Y ou un T) ou de 4 (formant un X).

Un espace public marque l'intersection des routes et donne sa centralité au village. La qualité de cet espace public central est essentielle car il représente l'identité du village.

Les constructions d'habitation récentes ont tendance à s'éloigner de cette centralité, le long de voies peu reliées entre-elles et dans des secteurs moins contraints par la topographie, réduisant ainsi le rôle polarisant du centre-village.

De manière générale, ce type de développement génère de nombreuses disponibilités foncières à l'intérieur des enveloppes bâties.

Les principaux enjeux de développement urbain des villages en étoile sont :

- Combler les espaces interstitiels entre les groupements bâtis bordant les voies dans une logique d'épaississement de l'enveloppe urbaine
- Développer et améliorer le maillage de cheminements modes doux vers les espaces publics centraux
- Affirmer les centralités par la valorisation des espaces publics et la maîtrise des formes urbaines et architecturales



3.4 Les villages à dominante groupée ou concentrée

Anglure-sous-Dun, Bois-Sainte-Marie, Châtenay, Coublanc, Dyo, Mussy-sous-Dun, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Racho, Varennes-sous-Dun.

Les villages groupés ou concentrés sont caractérisés par des bâtiments implantés de façon plus serrée autour d'un espace central (souvent marqué par la présence de l'église ou de la mairie) et par quelques rues toutes reliées entre elles.

Des espaces publics devant les bâtiments publics marquent le centre-bourg. Les maisons à l'intérieur du village ont de plus petits jardins, les surfaces sont plus réduites.

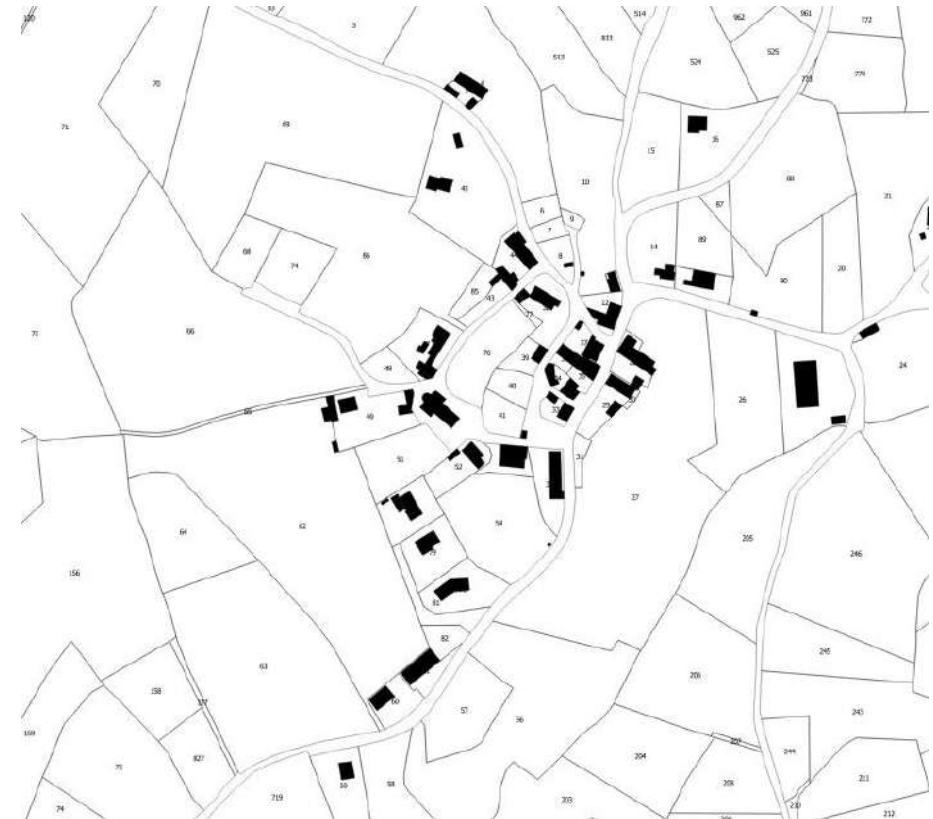
Malgré leur rôle polarisant à l'échelle du village, ces bourgs groupés ont connu une faible évolution urbaine, maintenant ainsi leurs caractéristiques et leur qualité.

En effet, ils sont souvent implantés sur des sites marqués par une forte topographie, ce qui contraint leur développement.

La topographie conjuguée à la compacité des enveloppes urbaines tend à générer des silhouettes urbaines à forte qualité patrimoniale.

Les principaux enjeux de développement urbain des villages groupés ou concentrés sont :

- Renforcer la centralité des bourgs pour valoriser le rôle polarisant des équipements et espaces publics existants
- Maîtriser les formes urbaines et architecturales des futures constructions en greffe de bourg pour maintenir la cohérence et la qualité urbaine ainsi que les silhouettes de village.



5. Les villages à dominante dispersée

Amanzé, Saint-Germain-en-Brionnais, Vareilles

Les villages dispersés sont caractérisés par une perception urbaine faible.

Les bâtiments sont en effet entrecoupés de vastes parcelles vierges et les espaces publics et équipements n'occupent pas une place centrale.

Le centre-bourg du village dispersé n'est pas systématiquement l'entité urbaine la plus dense et la plus peuplée.

Les principaux enjeux de développement urbain des villages dispersés sont :

- « Recoudre » le centre-bourg pour améliorer sa centralité en planifiant des futures constructions et en valorisant les espaces publics
- Maîtriser les formes urbaines et architecturales des futures constructions



6. Les petites villes

Chauffailles, La Clayette.

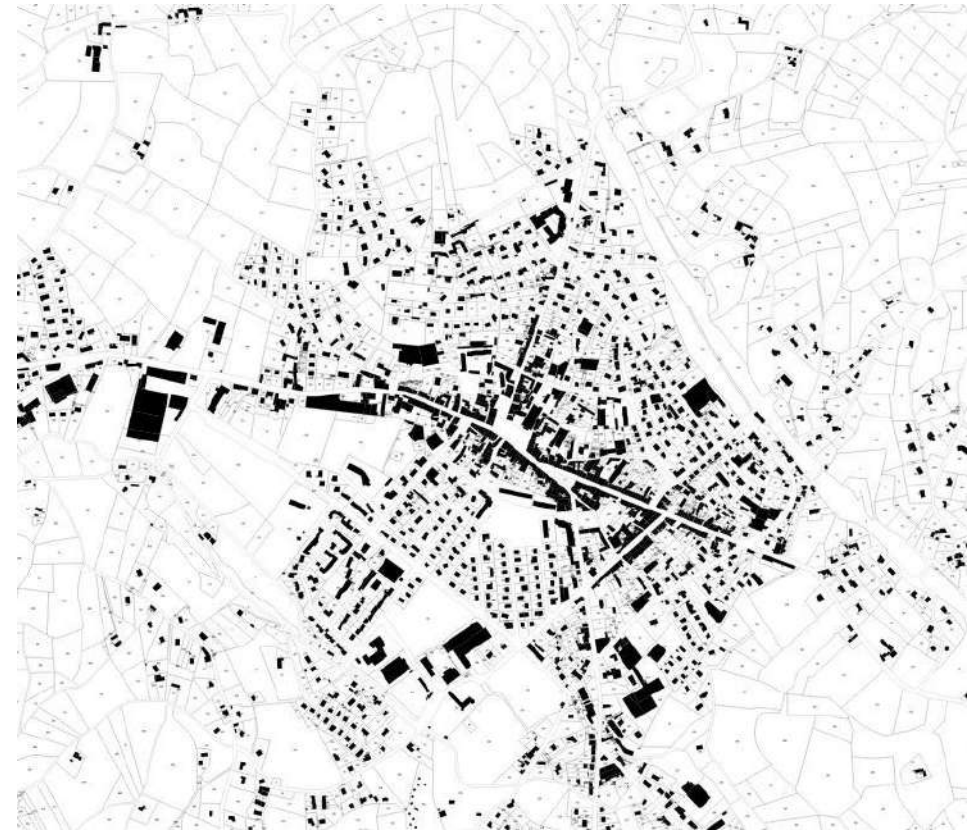
Les petites villes de Chauffailles et de la Clayette sont caractérisées par une centralité affirmée et animée même si les espaces publics souffrent globalement d'une carence en termes de mixité des usages.

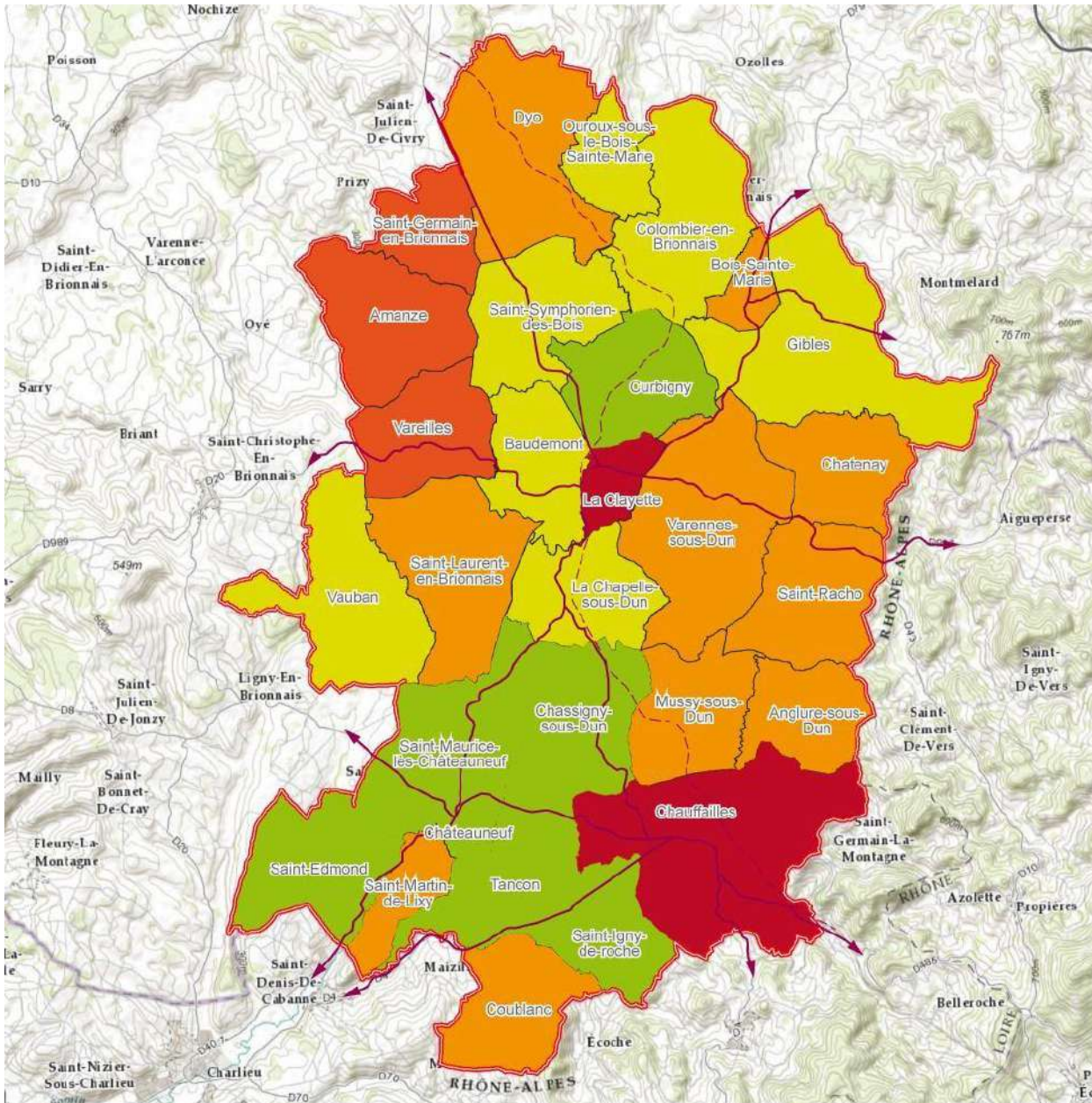
Elles se sont développées par extension des centres-villes et forment aujourd'hui des enveloppes urbaines compactes et lisibles même si le développement récent (activités économiques et résidentiel) a tendance à s'inscrire en discontinuité ou dans des logiques linéaires.

Le foncier disponible dans les enveloppes urbaines se fait rare mais les centres bénéficient d'un potentiel de renouvellement urbain pouvant être important.

Les principaux enjeux de développement urbain des petites villes sont :

- Définir des limites d'urbanisation à long terme dans une logique d'équilibre entre développement urbain et préservation des ressources naturelles
- Mener/poursuivre la réflexion sur le renouvellement urbain
- Valoriser les espaces et zones d'activités (emprises prégnantes dans le paysage urbain)
- Améliorer les liaisons modes doux pour favoriser les connexions entre les différentes parties de la ville
- Stopper le phénomène d'extension linéaire le long des voies principales

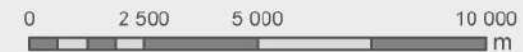




Typologies de village

Nombre d'équipements :

-  Village linéaire
-  Village en étoile
-  Village groupé ou concentré
-  Village dispersé
-  Petite ville



3.7 Le cadre supra communal

Le SCoT du Brionnais Charolais

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Brionnais Charolais, dans son document d'orientations et d'objectifs, donne plusieurs prescriptions et recommandations que les documents d'urbanisme locaux doivent prendre en compte.

Une des orientations du SCoT vise à réussir l'urbanité rurale, dans une démarche de qualité de vi(ll)e. Il en découle des objectifs pour favoriser un développement structuré autour des espaces urbains centraux et multifonctionnels.

Promouvoir un développement urbain intégré en Charolais-Brionnais qui préserve le cadre de vie

PRESCRIPTIONS

- Les collectivités favorisent en priorité le développement de l'urbanisation dans la continuité des secteurs déjà urbanisés.
- Afin de garantir des limites à l'urbanisation :
 - Les collectivités compétentes définissent, dans leur document d'urbanisme, des limites franches à l'urbanisation, en tenant compte des éléments structurants du paysage
 - Afin de maintenir l'intégrité de ces limites à long terme, les documents d'urbanisme les matérialisent.

RECOMMANDATIONS

- Les documents d'urbanisme instaurent des règles qui permettent la densification et le renouvellement du tissu urbain : division parcellaire, construction en limite séparative...
- Les collectivités locales s'assurent de la prise en compte de ces principes via leurs documents d'urbanisme. Pour ce faire, elles pourront mettre en

œuvre des lisières paysagères entre les espaces urbanisés et les espaces naturels et agricoles.

- Les villes présentant des problèmes de continuités ville/campagne devront faire l'objet d'une attention particulière.

Permettre le développement de hameaux tout en limitant l'habitat dispersé

PRESCRIPTIONS

L'accueil de nouvelles constructions dans les hameaux est possible, dans les dents creuses, voire en extension, dans le respect des principes de dimensionnement et localisation des extensions urbaines. Les constructions nouvelles dans les hameaux respectent le caractère rural et la forme urbaine et bâtie traditionnelle.

RECOMMANDATIONS

L'habitat dispersé hors des hameaux ne se justifie plus aujourd'hui. Il est à éviter dans les documents d'urbanisme locaux.

Garder et créer des espaces publics conviviaux

PRESCRIPTIONS

A l'échelle communale et lors de chaque projet d'aménagement, il convient de :

- Prévoir des espaces publics et éviter les espaces résiduels sans qualité, fonction ou usage
- Traiter les limites entre espaces publics et espaces privatifs
- Favoriser les mobilités douces (piétons, cyclistes).

Charte architecturale et paysagère du Pays du Charolais Brionnais

Le Pays du Charolais Brionnais est doté d'une charte architecturale et paysagère qui comprend des fiches de recommandations thématiques.

Comprendre la composition spatiale de son village

Cette fiche vise à reconnaître les règles de composition urbaine, notamment :

- L'organisation des villages (espaces publics, alignements des bâtiments, clôtures..)
- L'implantation des bâtiments (parallèlement ou perpendiculairement aux voies), le sens du faîtage, ...

Réfléchir au développement possible du village

Cette fiche met en avant des critères de choix des terrains potentiellement constructibles :

- Préserver les terres agricoles et la fonctionnalité des exploitations
- Exclure de l'urbanisation les secteurs compris dans les périmètres sanitaires des exploitations agricoles
- Limiter l'extension des réseaux et les constructions linéaires le long d'une voie
- Favoriser la proximité aux équipements, commerces et services quand ils existent
- Evaluer l'impact paysager et environnemental des nouvelles constructions. Eviter les sites trop visibles et préserver les continuités écologiques
- Privilégier d'abord le renforcement du centre avec de développer les hameaux

Elle recommande également de prioriser le recyclage des tissus urbains existants avant de consommer du foncier, notamment par la réhabilitation des bâtiments vacants et la mobilisation des dents creuses.

Porter des opérations de réhabilitation et de renouvellement

Cette fiche donne des pistes de réflexion quant à la mobilisation du foncier situé à l'intérieur des enveloppes urbaines ainsi qu'à la réhabilitation et au renouvellement urbain.

Concevoir des extensions urbaines

Il s'agit ici de penser une composition urbaine pour les projets d'extensions, notamment en prenant en compte les éléments du site et en introduisant des éléments pour réussir son plan d'aménagement (espaces publics, hiérarchie des voies, diversité des tailles de parcelles, diversité des formes architecturales, ...)

Garder et créer des espaces publics conviviaux

Cette fiche recommandation traite de l'affirmation de l'unité du cœur de village par un travail sur les aménagements d'espaces publics (hiérarchie des espaces publics, continuité des espaces, valorisation des façades urbaines,...) et la valorisation du patrimoine.

4 Un développement qui a généré un paysage urbain aux formes et à l'architecture variées

Malgré un développement démographique et résidentiel peu affirmé, le territoire intercommunal accueille des formes et des typologies d'habitat variées, notamment depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle avec l'apparition d'un urbanisme plus contemporain.

L'analyse du développement et du paysage urbain permet de mettre en exergue les caractéristiques urbaines des bourgs originels ainsi que les évolutions constatées au cours du temps.

Ces évolutions peuvent se traduire par des transformations plus ou moins importantes quant à la structure et la morphologie urbaine et également par des problématiques de fonctionnement urbain, notamment en termes de déplacements.

4.1 L'architecture traditionnelle du Brionnais

Les constructions traditionnelles du territoire sont composées, de manière générale, de pierres issues de carrières locales (calcaire, granit, argile). L'utilisation de matériaux locaux se traduit par une insertion harmonieuse des constructions dans le paysage, notamment avec des tonalités de bâtiments qui s'adaptent au sol et au site. Les pierres d'un ton ocre-rose se mélangent à la structure verte agricole du paysage.

Quant aux couvertures, elles sont faites par des tuiles canal ou mécanique en terre cuite des argiles.

Les constructions traditionnelles sont caractérisées par une composition de volumes simples et symétriques. Elles sont souvent composées d'un volume principal auquel se sont accolées une ou plusieurs extensions.

La hauteur standard des bâtiments traditionnels est en R+1+comble.

Les toitures sont composées de deux ou quatre pans et les pentes moyennes sont de l'ordre de 40° à 45°, ce qui génère des hauteurs d'environ 10 mètres pour un bâtiment en R+1+comble.

Les logiques d'implantation des constructions traditionnelles tiennent compte de l'exposition (ensoleillement, vents...) et les ouvertures sont généralement orientées au Sud pour bénéficier d'un apport de lumière et d'énergies plus généreux.

On note une certaine harmonie (dans les teintes et matériaux) des clôtures lorsqu'elles existent. Les clôtures assurent une continuité avec le bâtiment et permettent une transition de qualité entre espace bâti et espace agro-naturel.

Par ailleurs, il faut souligner, au sein des tènements accueillant des constructions traditionnelles, une forte densité végétale (haies, arbres de haute tige...) qui met en valeur les volumes bâtis à dominante verticale.



Les caractéristiques architecturales sont marquées par des influences diverses selon la localisation sur le territoire intercommunal. En effet, on note principalement des différences entre le Nord et le Sud du territoire.

Le Nord est marqué par une nette influence du Charolais Brionnais.

On trouve des constructions à l'assise importante et massive. Les bâtiments sont imposants et caractérisés par des toitures très pentues ainsi que par des profondeurs importantes. La hauteur de la toiture est parfois plus importante que la hauteur de la façade. La toiture, tout comme le pignon de la construction sont des éléments très forts dans le paysage urbain.

Quant à l'ambiance colorimétrique des pierres et enduits, elle est marquée par des tons ocre.



Le Sud du territoire est caractérisé par des influences différentes, notamment du Beaujolais et de la Loire.

D'autres matériaux, telle que la brique, sont utilisés notamment pour les encadrements de fenêtres. Les bâtiments sont globalement moins hauts, avec des toitures moins imposantes et sont marqués par une plus faible profondeur. De manière générale, les proportions des bâtiments sont moins « imposantes » que dans la partie Nord du territoire.

Les teintes des pierres et enduits sont également différentes. Si les tons ocre dominant dans le Nord, les teintes sont moins chaudes dans le Sud avec une dominante de gris.



4.2 Les centres-villes et centres-bourgs

Les centralités urbaines (centres-villes et centres-bourgs) ainsi que leurs extensions du XIXème siècle forment des groupements bâtis aux caractéristiques urbaines et architecturales harmonieuses.

Les bâtiments sont en effet globalement implantés à l'alignement des voies et composent des linéaires qui peuvent être d'une longueur importante (village rue). La densité et l'urbanité de ces centralités sont aussi marquées par des implantations en ordre continu ou semi continu par rapport aux limites séparatives, ce qui crée des fronts urbains continus.

Cette homogénéité se traduit aussi dans les volumes et les hauteurs des bâtiments qui varient entre R+1+combles et R+2. Dans les centres les plus urbains (à Chauffailles et La Clayette), ces hauteurs peuvent monter jusqu'à R+3 plus ponctuellement. Les toitures sont généralement caractérisées par deux pans hormis dans les angles de rues où l'on peut trouver des toitures à quatre pans.

Quant aux volumes, ils sont simples et marqués par des ouvertures symétriques et axées.

Si ces bâtiments sont généralement édifiés avec des matériaux locaux (calcaire, granit, argile), ils sont la plupart du temps enduits. Leur couverture est réalisée en tuile canal ou mécanique en terre cuite des argiles.

Les fronts urbains sont intégralement investis et bâtis, ce qui génère un paysage urbain très minéral. En revanche, les arrières de maisons et immeubles sont plus aérées car composées de jardins ou cours.



4.3 Les constructions résidentielles contemporaines

Les constructions « spontanées »

Les tissus résidentiels de forme pavillonnaire « spontanées » présentent une densité moins forte que les tissus anciens (entre 5 et 15 logements/ha) due à la fois à des hauteurs de bâtiments moins élevées (RDC à R+1) ainsi qu'à des implantations qui consomment plus d'espaces.

Cette forme d'habitat est caractérisée par des découpages parcellaires sous forme généralement rectangulaire ou carrée.

Contrairement aux formes traditionnelles où le bâti s'implantait à proximité des voies existantes, l'habitat pavillonnaire « spontané » peut s'implanter en profondeur, générant une multitude d'accès et piquages sur les voies publiques.

Cette forme urbaine a tendance à atténuer les rapports entre l'espace public et l'espace privé puisque les constructions s'implantent généralement en retrait des limites parcellaires, en milieu de parcelle. Les limites ne sont alors plus traitées par le bâtiment, la cour ou le jardin mais par des clôtures plus ou moins opaques et achevées.

Quant au bâti, il peut être composé d'un ou plusieurs volumes, en rez-de-chaussée ou un niveau sur rez-de-chaussée, ce qui peut contraster avec le bâti traditionnel de conception plus simple et aux proportions plus « imposantes » et bénéficiant d'une hauteur plus importante.

L'implantation du bâti est réalisée, dans la plupart des cas, par un remodelage du terrain naturel avec la création de talus ou murs de soutènement, contrairement aux formes traditionnelles qui s'insèrent dans la pente naturelle du terrain.



Les opérations d'ensemble

L'habitat pavillonnaire « en procédure » peut être distingué de l'habitat pavillonnaire « spontané » par son organisation globale. En effet, dans le cadre d'une procédure d'aménagement opérationnelle (lotissement, ZAC,...), les projets sont réalisés après une réflexion sur la cohérence globale des aménagements, notamment les voies qui sont mutualisées, contrairement aux formes « spontanées » qui ont des accès privatifs.

Le maillage viaire est, par conséquent, plus important et mieux adapté à la desserte de l'ensemble des logements. En revanche, la réflexion sur la mutualisation des accès est menée de manière « cloisonnée », à l'échelle de l'opération et non à celle du hameau ou du village. Il en résulte de nombreuses créations d'impasses qui peuvent toutefois être accompagnées de liaisons piétonnes pour les décloisonner.

L'autre différence majeure réside dans la cohérence urbaine et architecturale des bâtiments (matériaux, gabarits, clôtures homogènes) que l'on retrouve dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble (lorsqu'un seul opérateur réalise l'opération et les constructions).

Sur le territoire intercommunal, on trouve ainsi des constructions récentes qui reprennent le langage architectural traditionnel local (volumes simples, forte pente de toiture, ouvertures ordonnées, teintes naturelles des enduits...).



4.4 Les zones d'activités

Les zones dédiées aux activités économiques ont été aménagées pour la plupart d'entre-elles depuis les années 1980.

Elles sont caractérisées par un tissu urbain qui présente des carences en termes de qualité générale du paysage urbain.

On note en effet une forte hétérogénéité dans les teintes et les matériaux utilisés pour les constructions. Les matériaux métalliques et les teintes claires et peu naturelles sont assez marquants dans le paysage.

La faible qualité d'intégration des constructions est accentuée par les traitements des abords des bâtiments. Les clôtures et haies souffrent généralement d'un manque de qualité (grillage peu entretenu...).

Les stockages de matériaux apparents depuis l'espace public ainsi que la multiplicité des panneaux publicitaires et d'enseignes tendent à complexifier la lecture de ce paysage urbain.

Il faut toutefois souligner la présence, sur le territoire intercommunal, d'espaces à vocation économique qui ont fait l'objet d'aménagements paysagers de qualité qui permettent de mettre en valeur le paysage urbain.

Des espaces enherbés, des plantations d'arbres ou des cheminements modes doux le long des tènements permettent un traitement paysager de qualité.



Un paysage urbain très banalisé par des matériaux de faible qualité, des clôtures peu entretenues, des espaces de stockage visibles, ...



Des traitements paysagers valorisant les zones d'activités

4.5 Des problématiques de déplacements liés au tissu urbain

Les différents types de tissus urbains évoqués ci-avant jouent un rôle important dans le fonctionnement urbain, notamment les déplacements.

Dans les centres denses

Les centres denses sont caractérisés par des tissus urbains resserrés aux voies parfois étroites. Dans ces tissus, on note la présence de carrefours à faible visibilité ou encore des absences de trottoirs, ce qui engendre des difficultés de croisement des véhicules ainsi que des problèmes de sécurité pour les piétons.



Dans les bourgs à dominante linéaire

Le développement linéaire des bourgs a tendance à éloigner les habitations des centralités qui accueillent équipements, commerces et services de proximité.

Les distances de déplacements sont alors rallongées, ce qui ne favorise pas les mobilités piétonnes.



Dans les tissus pavillonnaires

Les tissus pavillonnaires sont parfois organisés en petites opérations desservies par des impasses. On trouve dans certains quartiers une succession d'impasses non reliées entre elles.

Ce type de tissu urbain a des conséquences importantes sur les déplacements. On assiste en effet à un isolement ou un cloisonnement des habitations qui ne sont pas connectées entre-elles, ce qui rallonge les distances entre les habitations.



Des aménagements favorables à la sécurité des piétons et au rapprochement des pôles générateurs de déplacements

Dans certains quartiers et certaines centralités, des aménagements ont été réalisés afin de répondre aux problématiques de sécurité et d'allongement des distances :

- Des aménagements et liaisons modes doux afin de réduire l'utilisation de la voiture dans les zones les plus denses.
- Des cheminements modes doux le long des axes au trafic dense (entre La Clayette et Varennes-sous-Dun)
- Des connexions piétonnes entre les impasses de lotissements
- Des connexions piétonnes entre les équipements dans les centralités



4.6 Le cadre supra communal

SCoT du Brionnais Charolais

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Brionnais Charolais donne plusieurs prescriptions et recommandations que les documents d'urbanisme locaux doivent prendre en compte.

Les orientations du SCoT vise à renforcer la qualité urbaine et architecturale ainsi qu'à préserver et à valoriser le patrimoine bâti et architectural.

Préserver les caractères ruraux des villages et hameaux

PRESCRIPTIONS

Une attention particulière sera apportée à la conservation du caractère rural des entrées de bourgs, dans les types d'aménagements et les matériaux choisis.

RECOMMANDATIONS

Afin de maintenir la beauté et l'équilibre des villages et hameaux, les collectivités territoriales veilleront à :

- Valoriser l'identité du village, du bourg dans leur document d'urbanisme et leurs opérations d'aménagement.
- S'inscrire en cohérence avec les éléments structurants du paysage ;
- Préserver les caractéristiques traditionnelles du tissu urbain (principes d'alignement et d'implantation du bâti, hauteur de bâti...).

Faciliter l'intégration paysagère des constructions neuves

PRESCRIPTIONS

Les collectivités compétentes assurent une insertion paysagère et architecturale optimale des nouvelles constructions : il conviendra de prendre en compte et respecter les caractéristiques géographiques, urbaines et paysagères dans lesquelles les extensions urbaines s'insèrent.

RECOMMANDATION

La Charte Architecturale et Paysagère du Charolais-Brionnais et le diagnostic du SCoT ont mis en évidence l'intégration difficile de certaines constructions neuves, particulièrement dans l'espace rural. Il conviendra de s'appuyer sur la Charte Architecturale et Paysagère du Charolais-Brionnais afin de déterminer des règlements et prescriptions du document d'urbanisme et mettre en œuvre des projets d'aménagement qui permettent une bonne intégration paysagère des constructions.

Promouvoir de nouvelles formes urbaines

PRESCRIPTIONS

Les collectivités compétentes via leurs documents d'urbanisme tiennent compte des objectifs de densité en adaptant les formes bâties au contexte et à la morphologie du territoire, aux formes urbaines existantes.

RECOMMANDATIONS

- Elles favorisent le développement de formes urbaines plus compactes mais aussi plus variées : petit collectif, habitat individuel groupé, habitat intermédiaire, habitat individuel...
- Les objectifs de diversification des formes d'habitat sont à assurer.
- Diversifier l'offre en logements pour mieux répondre aux parcours résidentiels).

Améliorer la qualité urbaine, paysagère, architecturale et environnementale des parcs d'activités

PRESCRIPTIONS

Dans le cadre de requalification, d'extension de parcs d'activités existants voire de création de parcs, les collectivités compétentes définissent une stratégie urbaine et paysagère. Elle favorisera l'insertion du projet dans son site et le traitement des limites et des façades urbaines (en particulier le long des axes routiers), et si possible le maintien de coupures vertes.

RECOMMANDATIONS

Cette stratégie urbaine et paysagère portera sur les thèmes suivants :

- L'organisation de la voirie (hiérarchie des voies, organisation du stationnement, amélioration des accès, lisibilité de la voirie, répartition modale)
- L'implantation et la qualité du bâti
- L'aménagement des espaces non bâtis (distinction des aires de services, des stationnements, stockage...);
- La structuration par le végétal;
- La conception des espaces et des services communs (signalétique, mobilier urbain...);
- La gestion des nuisances, les risques et ressources naturelles.

Encourager une écriture urbaine et architecturale qui respecte les typologies du territoire.

RECOMMANDATIONS

- *Implantation :*

- *Planter les constructions en harmonie avec le paysage naturel ou bâti existant.*
- *Adapter les constructions à la topographie.*
- *Tenir compte de l'orientation, de l'exposition du site.*

- *Organisation des espaces extérieurs :*

- *Apporter une attention particulière aux espaces de transition (entre espace privé et espace public).*
- *Conserver des vues ouvertes vers les paysages environnants.*
- *Réinterpréter les « codes végétaux » du Charolais-Brionnais pour accompagner les extensions urbaines et limiter les effets du mitage dans le grand paysage : l'arbre, la haie, le verger.*
- *Privilégier les essences locales et exclure les haies monospécifiques.*

- *Volumétrie :*

- *Respecter la typologie historique du territoire en privilégiant des volumes simples, parallélépipédiques identitaires du Charolais-Brionnais.*
- *Éviter la multiplicité des volumes, en rupture avec le gabarit général des constructions.*
- *Prendre en compte le contexte environnant pour définir les gabarits.*
- *Prévoir les extensions ultérieures du bâti dans la parcelle.*

- *Façade :*

- *Favoriser un aspect des constructions en harmonie avec le bâti existant et l'environnement naturel.*
- *Éviter les couleurs qui ont une prégnance trop forte dans le paysage.*

Charte architecturale et paysagère du Charolais Brionnais

La Charte architecturale et paysagère du Pays du Charolais Brionnais donne également des recommandations quant au respect des caractéristiques urbaines et architecturales du territoire.

Préserver les caractères ruraux des villages

Cette fiche de recommandation traite de la qualité des enveloppes et des franges des villages, notamment les entrées de bourgs, les rapports de Co visibilité ainsi que les espaces de transition entre les villages et les espaces agricoles en périphérie.

Améliorer la qualité des parcs d'activités

Il s'agit ici de trouver un équilibre entre développement économique et respect de l'environnement et des paysages à travers les aménagements de zones d'activités.

Cette recommandation passe notamment par la création d'espaces publics de qualité, d'assurer la greffe des parcs d'activités avec les tissus urbains et agricoles environnants, de donner des prescriptions architecturales et paysagères ou encore de préserver les milieux naturels et favoriser la biodiversité.

La charte donne aussi des recommandations pour les constructions et réhabilitations.

Ces fiches thématiques traitent de plusieurs sujets :

- Inscrire la construction dans son terrain
 - Implanter sa maison dans le paysage
 - Bien orienter sa maison
- Organiser ses espaces extérieurs, composer son jardin (clôtures, plantations, gestion des eaux pluviales...)
- Volumétrie, gabarit des bâtiments
 - Respecter la typologie historique du territoire
 - Prendre en compte le contexte environnant pour définir le gabarit du bâtiment
 - Adapter un bâtiment ancien à son besoin
- Éléments architecturaux et composition de façade
 - Toiture
 - Percements
 - Colorimétrie et matériaux
 - Façades
- Réhabiliter et agrandir

5 Les enjeux en matière de fonctionnement urbain

1. Enjeux généraux à l'échelle du territoire intercommunal

Evolution urbaine et consommation foncière

- **Le territoire enregistre une consommation foncière importante alors qu'il connaît une décroissance démographique depuis le XIXème siècle.**
 - Mettre en avant des objectifs de modération de la consommation foncière dans le cadre du PLUi afin de préserver l'équilibre du territoire et les espaces agro-naturels

Typologies / fonctionnement des villages

- **L'évolution de l'urbanisation du territoire a généré des villages aux formes bien identifiables avec des logiques de fonctionnement aux enjeux différents.**
 - Le renforcement de la compacité urbaine et fonctionnelle des centralités pour affirmer les polarités
 - La valorisation des espaces publics centraux
 - Le comblement des espaces disponibles dans les centralités, à proximité des équipements, commerces et services
 - L'optimisation des déplacements à l'échelle des centralités par le développement d'un maillage modes doux
 - L'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agro-naturels (notamment en veillant à ne pas miter le foncier agricole)
 - Le maintien des structures bâties historiques pour leur cohérence urbaine et leur insertion de qualité dans le paysage

Paysage urbain / formes urbaines et architecturales

- La pérennisation de l'identité architecturale locale par la protection et la valorisation des bâtiments caractéristiques
- La réinterprétation des formes urbaines et architecturales locales et traditionnelles dans le cadre des nouvelles opérations
- La vigilance quant aux caractéristiques urbaines et architecturales étrangères à la région et en rupture avec l'identité locale
- La qualité du traitement des limites entre espaces publics et espaces privés (clôtures, haies, murs,...) dans les secteurs résidentiels et économiques

→ Intégrer et traduire règlementairement la charte architecturale et paysagère du Charolais-Brionnais

Fonctionnement du territoire / Armature urbaine

- **Une armature urbaine bien hiérarchisée avec des polarités principales, des bourgs-relais et des villages mais un développement actuel en contradiction avec les logiques territoriales.**
 - La définition, dans le cadre du PLUi, d'un projet d'aménagement et de développement global à l'échelle intercommunale pour respecter l'équilibre du territoire (logements, activités, équipements...)
 - La hiérarchisation des besoins et des capacités des communes à se développer

5.2 Enjeux particuliers à l'échelle des bourgs

Les enjeux définis ci-avant sont déclinés pour chaque commune de manière spatialisée à l'échelle des bourgs-centres.

Au regard de la forme originelle des bourgs, de leur développement urbain, de leur fonctionnement (équipements, commerces, services, espaces publics...), de leur caractéristiques paysagères et patrimoniale (trame verte urbaine, topographie, réseau bocager,...), des enjeux en termes d'urbanisation sont mis en avant.

Amanzé

Le village originel d'Amanzé, constitué du château, est implanté au carrefour de deux voies, en situation de crête.

Le bourg s'est développé de manière disséminée, sans réelle continuité entre les constructions, ce qui n'a pas permis de créer un centre au tissu urbain dense et lisible.

Si les équipements sont concentrés dans le bourg, les espaces interstitiels non bâtis engendrent une lecture floue de cette centralité qui manque de liant « urbain ».

Ces « vides » offrent toutefois des points de vue remarquables sur le paysage bocager et le patrimoine architectural.

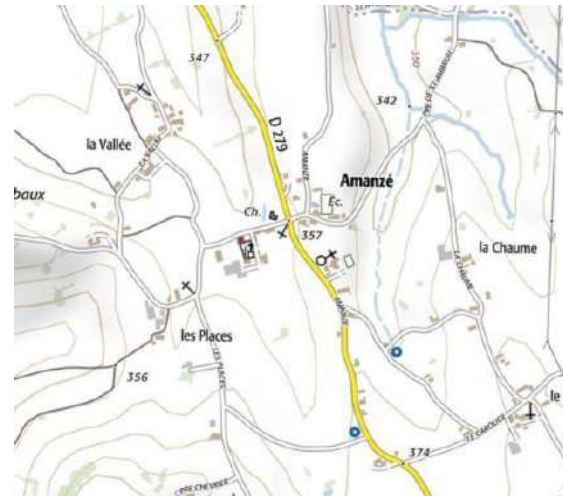
La trame verte urbaine, conjuguée au réseau bocager encore présent dans le bourg, participe à la qualité du paysage urbain.

La polarité qui regroupe les équipements et l'espace public offre un potentiel de renforcement par comblement des espaces vides.

Les principaux enjeux de développement du bourg d'Amanzé vont être le comblement des espaces libres tout en assurant la préservation de la qualité paysagère et architecturale constituée du château, de la trame verte et de la trame bocagère.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



AMANZE
Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Commerces
-  Espaces publics
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
-  Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
-  Bâtiment / site patrimonial
-  Cône de vue paysager



Anglure-sous-Dun

Le bourg historique d'Anglure-sous-Dun s'est développé de part et d'autre de la RD416.

Implanté sur un site à la topographie marquée, le bourg s'est peu développé, hormis aux abords d'une voie perpendiculaire à l'axe historique, ce qui a permis d'étoffer le village.

Le développement des équipements, du restaurant et des espaces publics en continuité Sud du bourg permet d'affirmer cette centralité au carrefour de plusieurs voies.

Le bourg est caractérisé par une enveloppe urbaine compacte et entourée d'une trame verte conséquente. Conjugué à un site marqué par la topographie, le bourg offre des vues remarquables sur le grand paysage. Des vues plongeantes sur le bourg et sa silhouette sont aussi à relever.

La compacité de l'enveloppe urbaine limitant les possibilités de développement dans les dents creuses, le renforcement du bourg devra se faire dans une logique de greffe et en prenant en compte les enjeux paysagers et topographiques.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



ANGLURE-SOUS-DUN
 Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Commerces
-  Espaces publics
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère du tissu urbain
-  Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
-  Cône de vue paysager



Baudemont

La commune de Baudemont n'est pas dotée d'un bourg historique. Les cartes anciennes témoignent de la présence de quelques constructions localisées principalement le long de la Route du Sornin.

Le développement du village s'inscrit dans deux logiques différentes : un développement linéaire, le long de la Route des Puits et de la Route du Sornin (constructions isolées) et un développement plus concentré sous forme d'opérations de lotissements.

Le village est aujourd'hui organisé autour du triangle formé par la RD989, la Rue des Bambins et Rue Pierre et Marie Curie qui dessert la majorité des équipements et espaces publics.

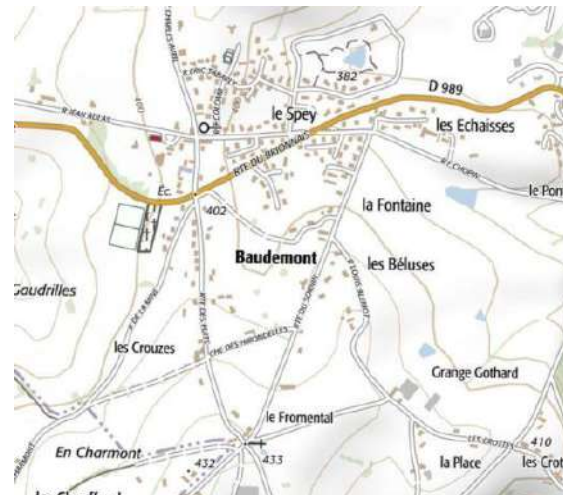
Le tissu urbain relativement récent n'est pas accompagné d'une trame verte conséquente. Seule l'entrée Ouest du village constitue une séquence de qualité avec une trame verte et un réseau bocager denses ainsi qu'un point de vue sur le grand paysage. Si l'entrée Est du bourg est marquée par la présence d'un repère paysager (trame verte), il faut noter la dégradation de la frange urbaine en lien avec le développement urbain récent.

Le développement en étoile le long de plusieurs voies laisse de nombreuses disponibilités foncières pour conforter la centralité du village.

Le développement urbain du village devra privilégier les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine en veillant à ne pas dégrader les franges. Par ailleurs, la densification de la trame verte est un enjeu important dans le cadre de la valorisation des tissus urbains.



Etat-Majr - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



BAUDEMONT

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère du tissu urbain
- Frange urbaine dégradée
- Cône de vue paysager

Bois-Sainte-Marie

Le bourg de Bois-Sainte-Marie est historiquement implanté à l'intérieur de remparts ainsi que le long de la RD79.

Au regard de la configuration du bourg, son développement devra privilégier les espaces en greffe tout en veillant à préserver les franges urbaines les plus qualitatives.

Malgré un réseau viaire bien maillé, le développement urbain récent s'est orienté vers l'Est, le long de la RD 325bis, suivant les courbes de niveau.

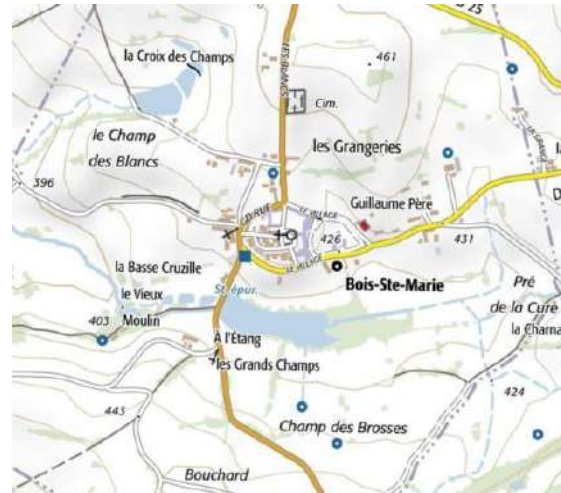
Ce développement récent linéaire a généré un nouveau quartier aux formes urbaines déconnectées du bourg historique qui accueille des constructions résidentielles et des équipements. Un espace public et de loisirs a été aménagé au contact des deux secteurs du village et assure la transition.

Si la compacité du bourg à l'intérieur des remparts ne laisse plus de possibilité de développement urbain, de opportunités foncières sont présentes au sein du tissu urbain élargi.

Le bourg ancien, d'une forte densité, est caractérisé par la présence de nombreux jardins qui participent à son aération et à sa valorisation. Les franges urbaines Nord et Sud sont ainsi de grande qualité.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



BOIS-SAINTE-MARIE

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère du tissu urbain
- Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
- Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers



Chassigny-sous-Dun

Le bourg historique de Chassigny-sous-Dun est implanté au pied de la Montagne de Dun. Toutefois, l'actuel village s'est développé, à partir du XIXème siècle, sur une crête, de l'autre côté de l'actuelle RD985.

Le développement urbain du village devra privilégier les espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine afin d'éviter la poursuite du développement linéaire. L'épaississement de l'enveloppe devra se traduire par une attention particulière quant à la qualité des franges urbaines.

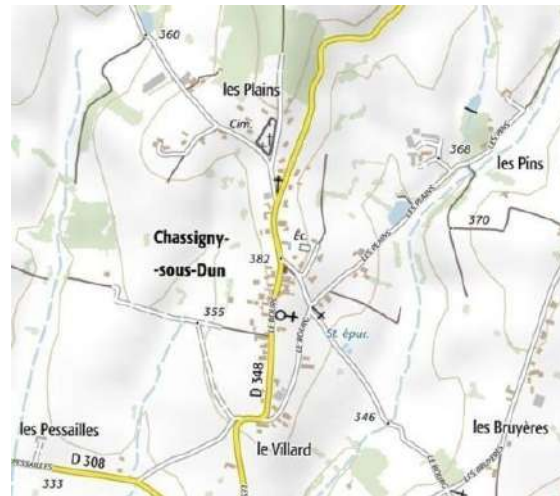
Cette situation géographique, en crête, a généré un développement linéaire de très faible épaisseur de part et d'autre de la RD 348 sur plus de 800 mètres. En effet, le développement urbain s'est réalisé en suivant les courbes de niveau et en s'appuyant sur le réseau viaire existant.

Malgré cette linéarité, les équipements sont relativement bien regroupés dans le bourg. Toutefois, cette centralité pourrait être améliorée et renforcée par le comblement et la densification des espaces encore disponibles dans l'enveloppe urbaine.

La position du bourg sur une crête ainsi que le paysage ouvert génèrent des franges urbaines fortement visibles depuis l'extérieur du village. A l'inverse, certains espaces interstitiels offrent des points de vue sur le grand paysage. La qualité générale du paysage urbain est accentuée par la présence de parcs et jardins.



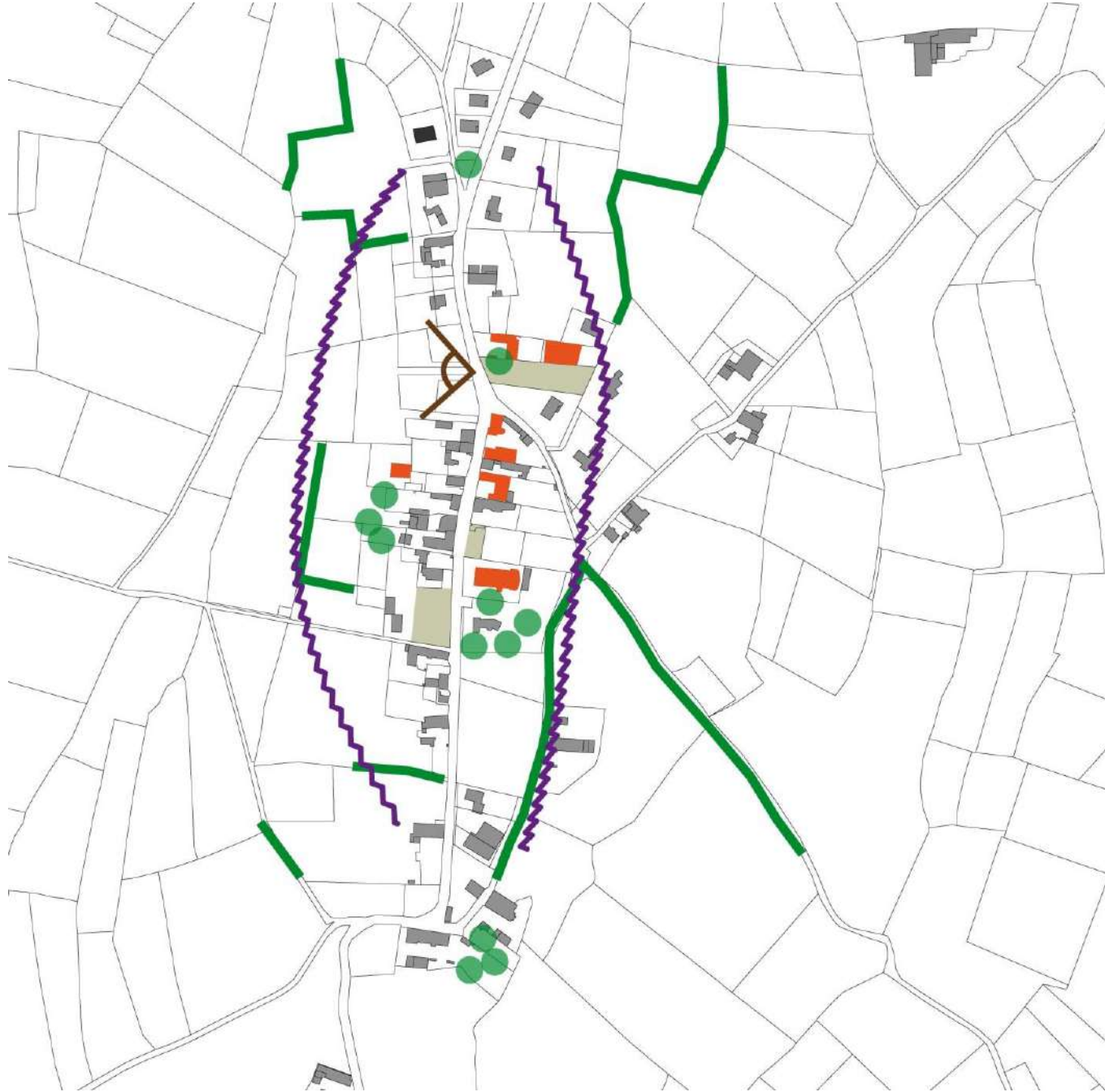
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



CHASSIGNY-SOUS-DUN

Fonctionnement et paysages urbains

- Equipements publics
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère du tissu urbain
- Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
- Cône de vue paysager



Châteauneuf

Le bourg de Châteauneuf s'est historiquement implanté de façon linéaire, le long de la RD987, entre le Sornin et la colline sur laquelle sont bâtis le château et l'église.

Le tissu urbain est caractérisé par des alignements francs de constructions par rapport aux voies et espaces publics, ce qui tend à affirmer le caractère urbain du bourg. La compacité de ce tissu résulte notamment des contraintes physiques auxquelles est confrontée l'urbanisation (zone inondable à l'Ouest et colline à l'Est).

Il faut souligner que la linéarité dominante et l'éloignement des équipements et espaces publics qu'elle génère sont atténués par la présence d'une place centrale qui joue un rôle polarisant à l'échelle du village.

Par ailleurs, la double épaisseur du tissu urbain (organisé le long de deux voies parallèles) tend à renforcer cette centralité et à atténuer la linéarité du bourg.

La qualité du bourg résulte aussi de son implantation au pied d'un coteau boisé et accueillant un château et une église. Cet ensemble constitue un site patrimonial et paysager remarquable. Enfin, la présence de jardins en frange de l'enveloppe urbaine rend la transition entre espace agricoles, naturels et urbains de grande qualité.

Le développement urbain dans ce bourg aux multiples qualités devra se faire par un travail de « couture » et dans le cadre d'une bonne insertion paysagère et urbaine.



Etat-Majr - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



CHATEAUNEUF

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
- Cône de vue paysager



Châtenay

Implanté en surplomb du ruisseau du Bief, le bourg de Châtenay est organisé autour de la RD300 et s'est développé de manière circulaire autour d'un espace public central.

Si le bourg accueille l'ensemble des équipements de la commune et forme une réelle polarité, la présence de tenements privés dans cet espace central tend à atténuer la lisibilité des usages et des équipements, en particulier en termes de cheminements piétons. Certains de ces espaces privés, en particulier les jardins tendent toutefois à valoriser cet espace central.

Les connexions entre les différents équipements mériteraient d'être valorisées.

Le développement récent du bourg s'est réalisé dans une logique de continuité urbaine, ce qui a permis le maintien d'une enveloppe urbaine resserrée et lisible.

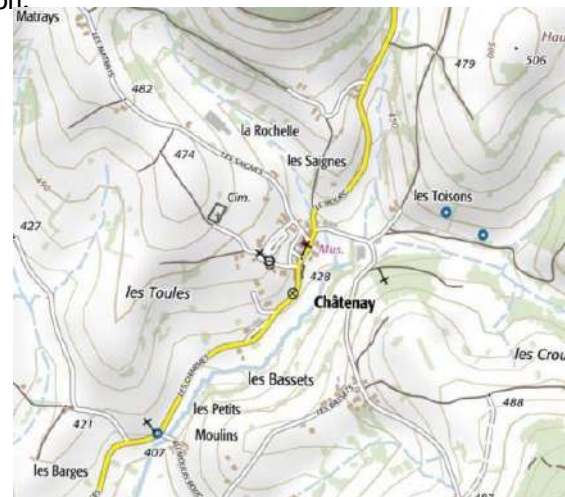
La topographie marquée au Nord du bourg offre un point de vue intéressant sur la frange urbaine.

Enfin, la qualité du bourg est aussi liée à la présence d'un réseau bocager et d'une trame verte relativement dense dans le vallon du Bief, en contrebas du village. Le bourg et le vallon sont en étroite relation.

Les possibilités de développement à l'intérieur du tissu urbain s'étant raréfiées, le renforcement du bourg devra s'inscrire dans une réflexion sur les possibilités de greffe tout en prenant en compte les enjeux paysagers et topographiques, notamment au Nord et à l'Est du village.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



CHÂTENAY

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère du tissu urbain
- Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
- Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
- Cône de vue paysager



Chauffailles

Implanté sur un site contraint, le centre-ville de Chauffailles s'est développé en étoile en s'appuyant sur plusieurs axes structurants (Avenue de la Gare, Rue Centrale, Rue Antonin Achainre, Rue de Verdun, Rue du 11 Novembre...).

La Place de l'église marque un espace central majeur en termes d'animation du centre-ville (marché...) même si elle est occupée par la voiture. Cet espace polarisant offre un potentiel de requalification intéressant, en particulier en ce qui concerne les espaces publics.

La majorité des équipements, commerces et services sont implantés dans un périmètre relativement restreint. Une mise en réseau de ces pôles générateurs de déplacements par des aménagements modes doux pourraient participer à améliorer le fonctionnement général du centre-ville.

Le développement de l'urbanisation s'est orienté dans des secteurs peu contraints en termes de topographie, les limites naturelles de la ville étant la colline de la Mange et le ruisseau du Botoret.

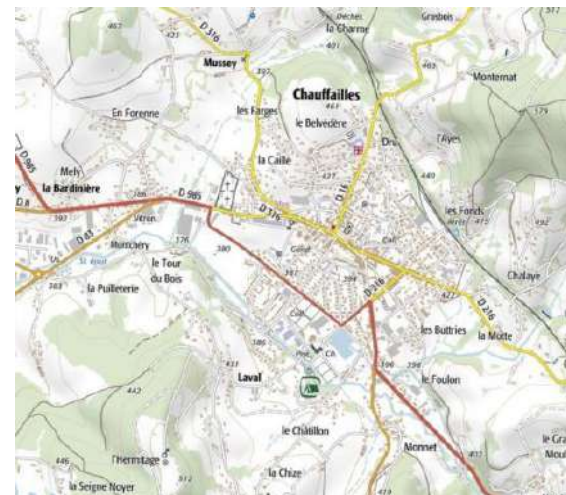
Ce développement est venu étoffer le bourg historique de Chauffailles et génère aujourd'hui un centre aux limites urbaines lisibles. Il faut toutefois constater une urbanisation plus linéaire et moins maîtrisée dans les secteurs de Laval, Verdier, les Fonds. À l'Ouest du centre-ville, des zones à vocation d'activités se sont implantées, générant parfois des tissus urbains à forts enjeux de requalification.

Le développement urbain moins maîtrisé dans la partie Sud de la ville se traduit par un nombre important de terrains non bâtis enclavés dans l'enveloppe urbaine qui représentent parfois des coupures d'urbanisation ou des espaces de respiration.

Si les possibilités de développement dans la centralité sont limitées par une raréfaction du foncier, l'urbanisation de Chauffailles devra être menée dans une réflexion sur le renouvellement urbain (et une interrogation sur la vocation à terme des industries historiques implantées dans le tissu urbain constitué du centre) ainsi que sur le comblement des espaces disponibles à l'extérieur de la centralité en veillant au respect des qualités paysagères. Le développement devra aussi prendre en compte les possibilités de mises en réseaux des pôles générateurs de déplacements et de requalification des espaces urbains (entrées de ville, espaces publics, ...).



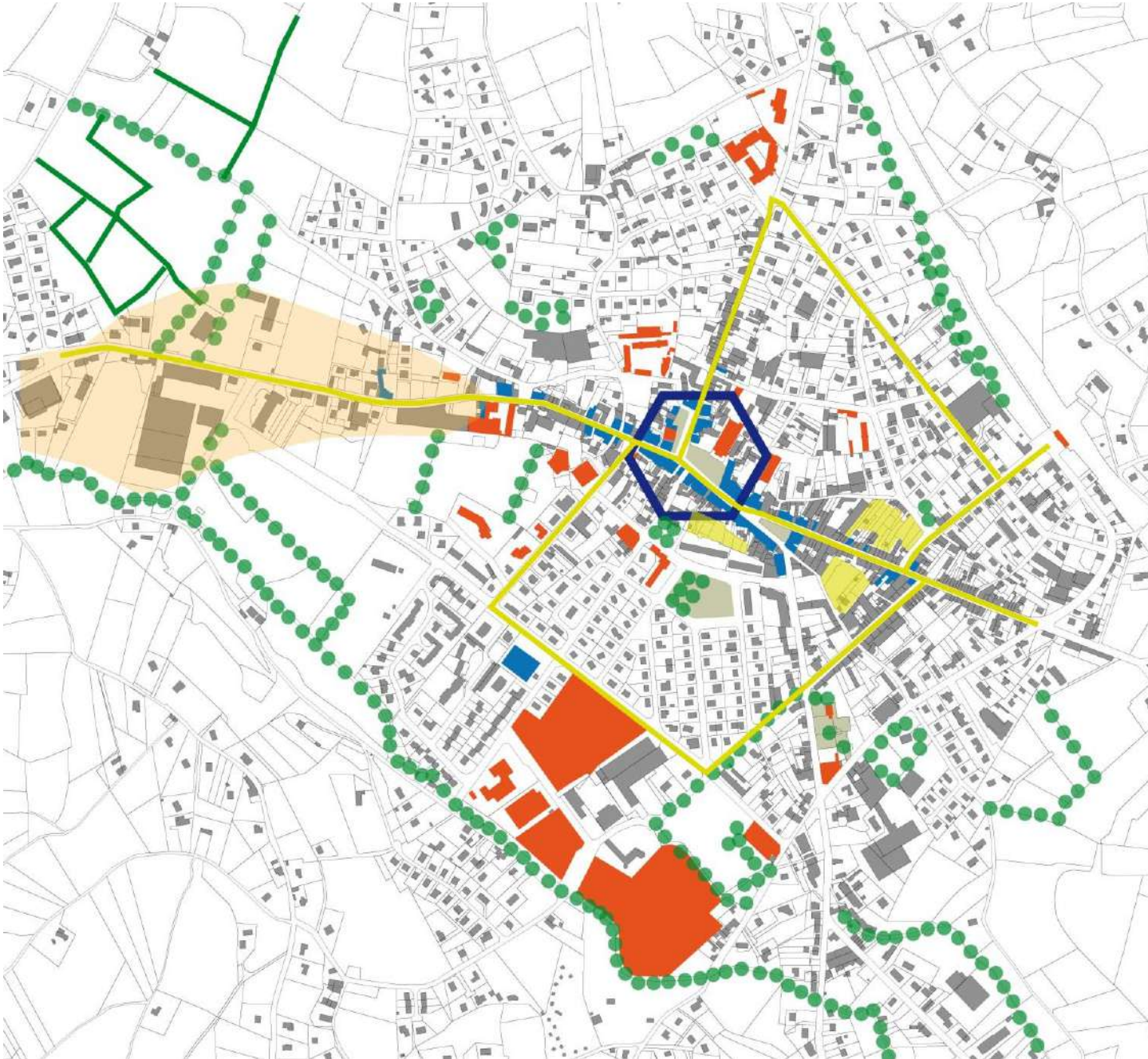
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



CHAUFFAILLES

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Tissu urbain d'activité à requalifier
- Mise en réseau des équipements par un maillage modes doux
- Centralité à requalifier (espaces publics,...)



La Clayette

La ville de La Clayette s'est implantée sur un coteau, au-dessus du grand étang et du château. La façade urbaine en bordure Sud de l'étang constitue un site paysager et patrimonial remarquable.

Le centre-ville et ses rues commerçantes sont organisés autour de la Rue Centrale et quelques rues perpendiculaires. Les principaux espaces publics sont majoritairement occupés par la voiture ou relativement excentrés du centre animé. Les aménagements récents de plusieurs places viennent renforcer le caractère de centralité.

La ville s'est développée au Sud, pour ses fonctions résidentielles, à l'Ouest pour ses fonctions industrielles et à l'Est pour ses fonctions d'équipements. Elle a rejoint les communes voisines de Baudemont et Varennes via des zones d'activités. Entre le centre-ville et la gare, le long de la voie ferrée, s'est développée une zone à vocation d'activités avec des enjeux forts en termes de requalification.

L'analyse du fonctionnement de la ville met en lumière une nécessité d'améliorer les liaisons entre les différentes polarités, notamment entre le centre-ville et la gare.

Le paysage urbain est aussi marqué par une forte densité végétale à l'intérieur de la ville (ripisylve du Fourneau, abords du grand étang, Bois des Acacias, parcs privés, ...).

Au sud de l'enveloppe urbaine, la ville domine le vallon du Sornin, visible par des points de vue intéressants depuis la Rue des Jardins.

Le développement urbain de La Clayette devra privilégier la densification des espaces disponibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, tant les secteurs de franges sont d'une grande qualité paysagère. Une réflexion sur le renouvellement urbain est aussi à engager pour assurer la mutation des espaces à requalifier.



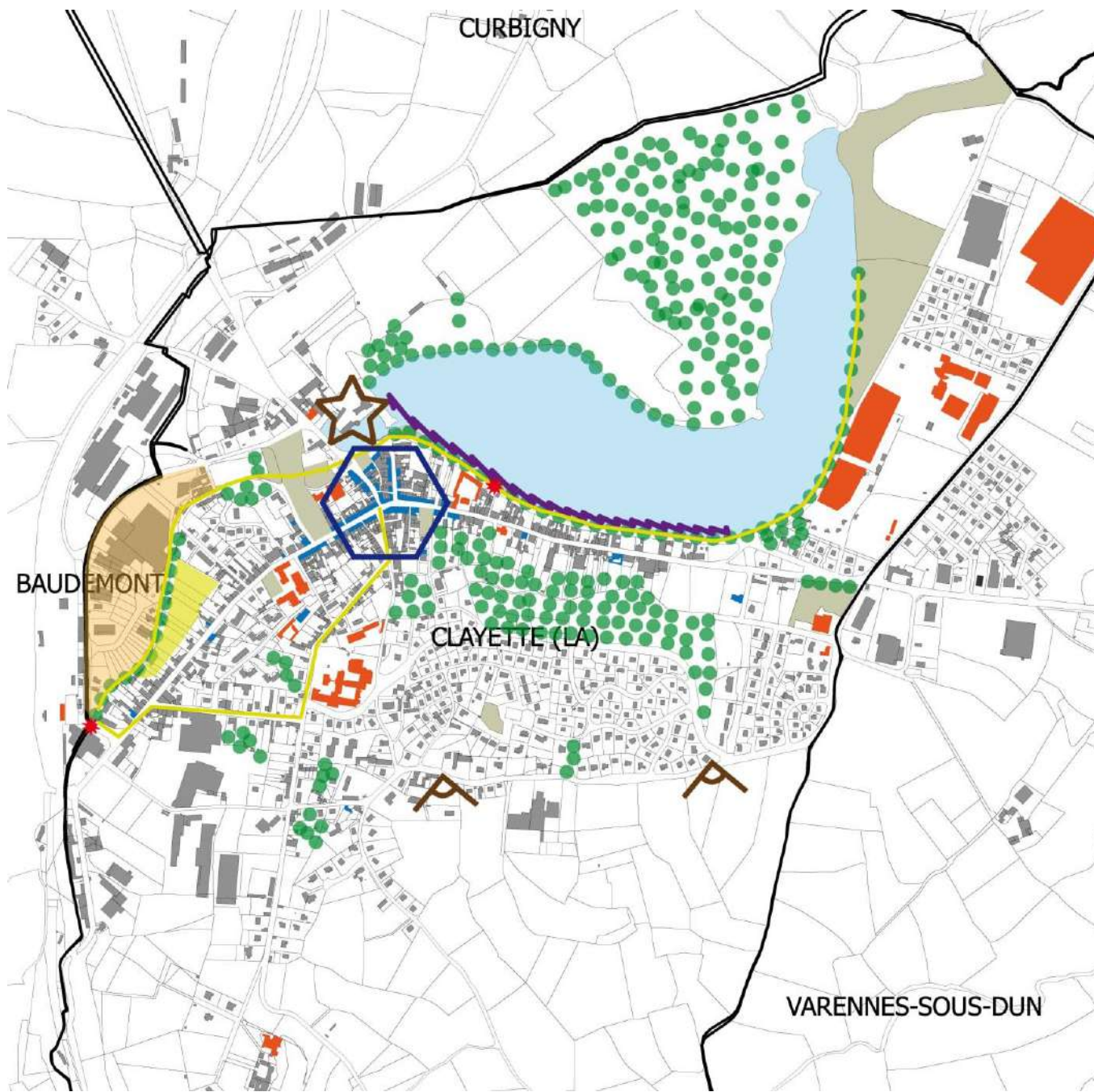
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



LA CLAYETTE

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
- Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
- Cône de vue paysager
- Site patrimonial
- Tissu urbain d'activité à requalifier
- Mise en réseau des polarités par un maillage modes doux
- Point noir routier
- Centralité à requalifier (espaces publics,...)



Colombier-en-Brionnais

Le bourg originel de Colombier-en-Brionnais est implanté au carrefour des RD 285 et RD 193, sur un site marqué par une topographie importante.

Si le bourg joue un rôle de centralité avec la concentration de la majorité des équipements communaux et des espaces publics, il n'a pas connu un phénomène de développement important, notamment compte-tenu des contraintes topographiques.

L'essentiel du développement urbain de la commune se situe en dehors du bourg, dans le secteur de la Place des Leures, où un nouveau quartier pavillonnaire s'est édifié sur un site plus facilement urbanisable. Ce quartier a été équipé d'un Agorospace et accueille un centre de loisirs.

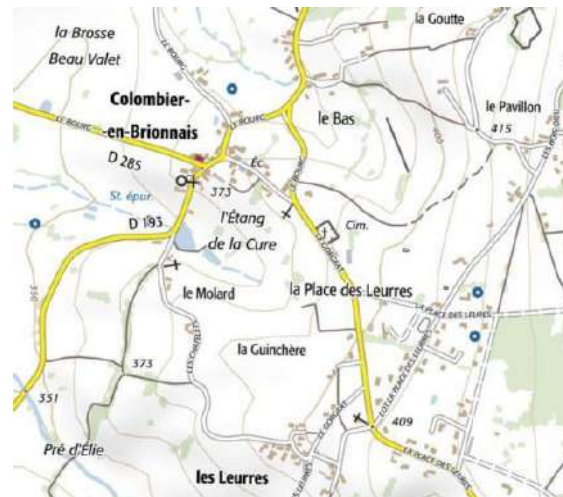
Malgré sa déconnexion avec le bourg, le quartier de la Place des Leures se situe à environ 600 mètres des équipements communaux, ce qui laisse présager des possibilités de liaisons modes doux entre les deux polarités urbaines de la commune.

Le faible développement du bourg ancien a permis le maintien d'une forte qualité paysagère avec une trame verte dense et un réseau bocager qui fait le lien entre espace urbain et espace agricole.

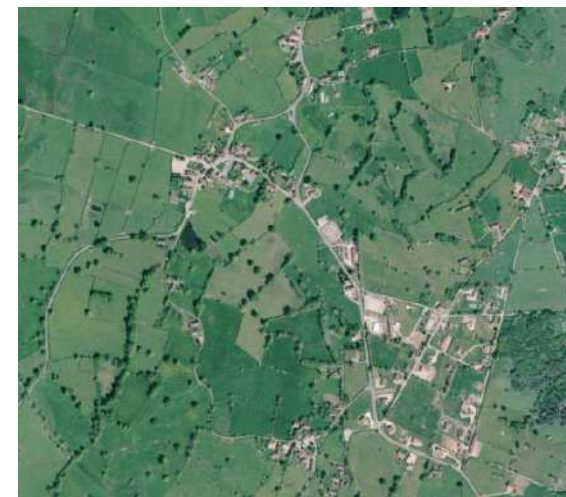
Le développement urbain de Colombier-en-Brionnais devra être mené dans une démarche d'équilibre entre renforcement de la centralité et préservation de la qualité du paysage urbain.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



COLOMBIER-EN-BRIONNAIS

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère du tissu urbain



Coublanc

La commune de Coublanc est historiquement caractérisée par plusieurs groupements bâtis de taille importante.

Outre le bourg qui est implanté sur le flanc d'un vallon, on note la présence du hameau de la Place (le long de la RD 259) ainsi que les hameaux du Pont des Rigoles, l'Orme ou encore Cadollon qui sont implantés le long de la RD81.

Dans le bourg, l'implantation des constructions forme un groupement relativement bien concentré autour des équipements et d'un espace public central. On note toutefois des opérations récentes déconnectées du bourg, notamment en raison des contraintes topographiques.

Le développement urbain des hameaux s'est réalisé de manière plus linéaire le long des principaux axes de communication (RD 259 et RD 81). Les groupements bâtis historiques ont aujourd'hui tendance à se rejoindre pour former des continuités urbaines.

La position et la compacité du bourg génèrent un paysage urbain de qualité avec notamment une silhouette urbaine bien préservée. La trame verte entourant le bourg est aussi un élément qui tend à valoriser le tissu urbain.

Le développement urbain de Coublanc devra prendre en compte les logiques de fonctionnement entre la centralité et les hameaux afin de ne pas atténuer le rôle central du bourg principal. Il devra par ailleurs assurer le maintien des qualités urbaines et paysagères identifiées dans le bourg.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



COUBLANC

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Silhouette urbaine à préserver
- A Cône de vue paysager



Curbigny

Le bourg de Curbigny est implanté sur une crête, le long de la RD 193.

Malgré la présence d'une centralité d'équipements et d'espaces publics, le village a connu un développement linéaire au Sud en direction de La Clayette.

On note également un phénomène d'épaississement du bourg avec quelques constructions récentes le long des voies perpendiculaires, à l'Est et à l'Ouest.

Le renforcement de la centralité de Curbigny est freiné par des contraintes liées à la présence d'exploitations agricoles à proximité immédiate du bourg (périmètres de réciprocité inconstructibles).

La commune s'est également développée via la création d'une nouvelle poche urbaine pavillonnaire dans le secteur du Sarre qui compte une vingtaine d'habitations.

La franche Est du bourg constitue une façade urbaine de qualité visible depuis le vallon de la Bazolle. Cette franche est relativement bien épargnée de l'urbanisation non maîtrisée.

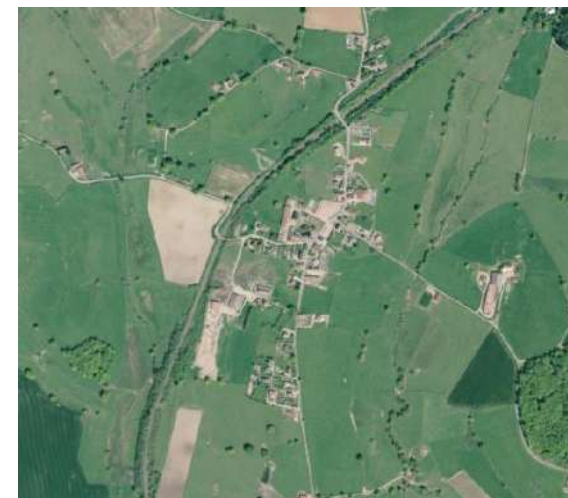
Le développement urbain de Curbigny devra être mené dans une logique d'équilibre entre bourg et hameaux afin de ne pas atténuer le rôle polarisant du bourg. Les enjeux agricoles et paysagers au contact immédiat du bourg devront aussi être pris en compte.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



CURBIGNY

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère du tissu urbain
- Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
- Cône de vue paysager

Dyo

Si la commune de Dyo est traversée par l'axe structurant de la RD 985, le vieux bourg ainsi que le nouveau village se sont implantés en retrait de cet axe.

C'est le nouveau bourg qui assure le rôle de centralité à l'échelle du village en concentrant les équipements et espaces publics ainsi que quelques constructions d'habitations récentes. Le développement récent a eu tendance à disséminer des constructions en ligne de crête en discontinuité du bourg sur la RD349. Les abords de la RD 985 présentent une certaine attractivité qui a conduit à la construction d'un habitat pavillonnaire discontinu.

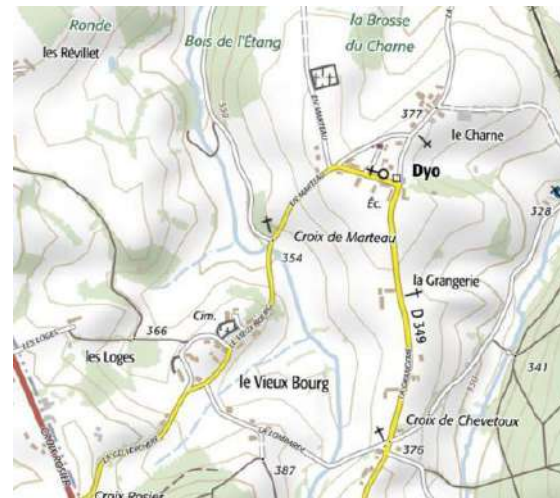
La commune est également caractérisée par la présence du hameau de Mans, groupement bâti le plus important de Dyo présentant une très forte valeur patrimoniale.

Le développement de la centralité est globalement bien regroupé à l'intérieur d'un îlot formé par trois voies. La compacité du bourg est valorisée par la présence d'un réseau bocager et d'une trame verte encore dense, aux franges immédiates du bourg. La topographie assure aussi un rôle paysager important puisque la façade urbaine Sud constitue une silhouette de grande qualité.

Le développement du bourg devra privilégier une logique d'épaississement par greffe de l'enveloppe urbaine en s'assurant d'une bonne insertion paysagère et du respect de la silhouette du bourg. Mais les fortes sensibilités paysagères du bourg pourraient aussi amener à reporter le développement en épaississement des quartiers de la RD 985 en recherchant une structuration urbaines plus forte.



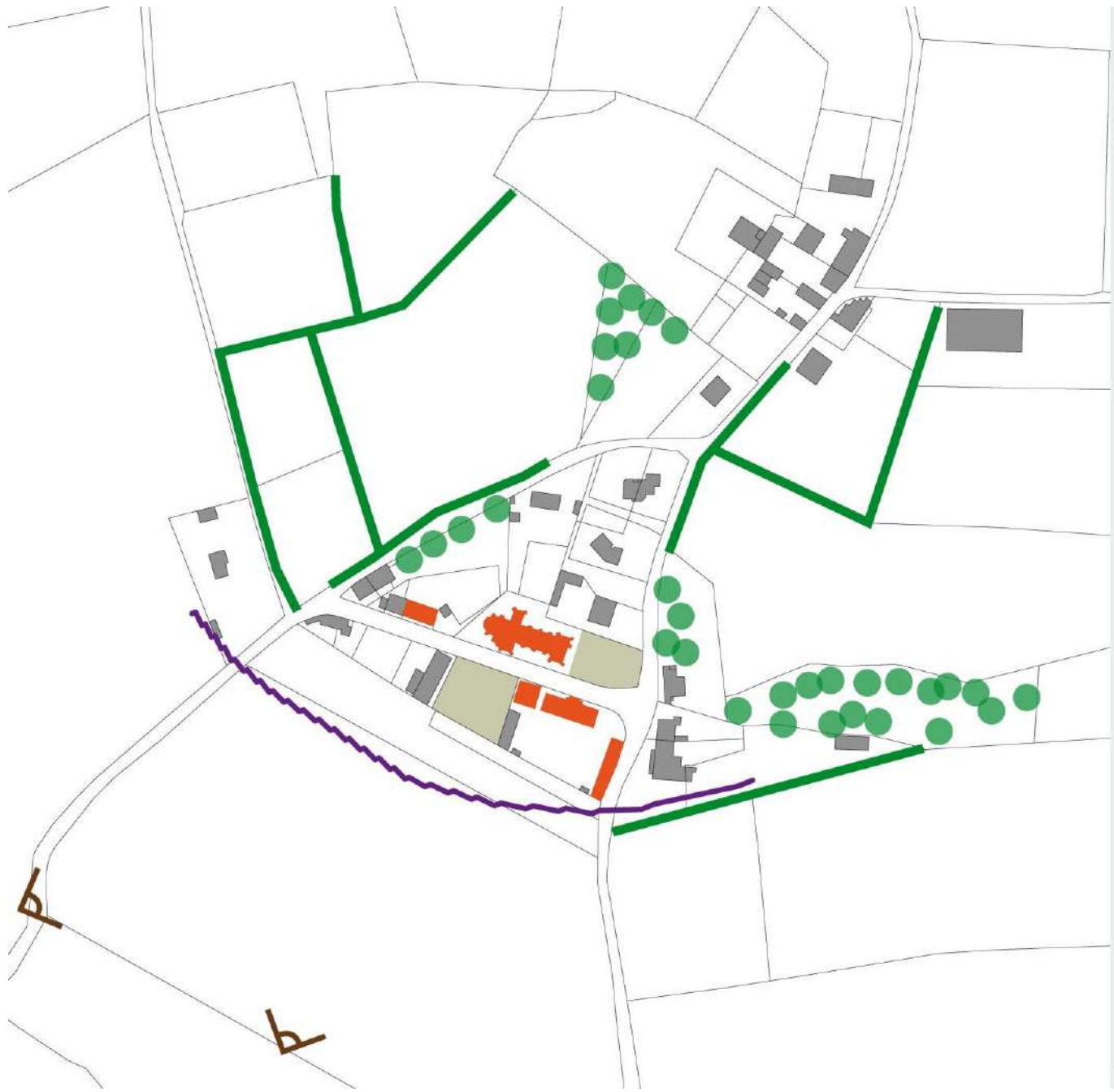
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



D Y O

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère du tissu urbain
- Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
- } Cône de vue paysager



Gibles

Implanté au croisement des RD 25 et RD 41, le village de Gibles a connu un développement linéaire le long des principaux axes de communications. Ce type de développement a généré un paysage urbain de type « village rue » et un éloignement des équipements, commerces et habitations.

Le village a ensuite connu un processus d'épaississement « en étoile » par l'aménagement d'opérations d'ensemble même si, globalement, le développement résidentiel récent est relativement excentré du village (Montillet...).

La centralité du village reste toutefois bien marquée par la concentration des équipements et commerces.

Les espaces interstitiels dans le village offrent un potentiel important en termes de densification et de renforcement de la centralité. Cependant, certains de ces espaces sont essentiels à la qualité du paysage urbain. On recense en effet plusieurs espaces verts, jardins et haies bocagères qui participent à la valorisation du tissu urbain.

Le développement urbain du village de Gibles devra favoriser l'investissement du foncier disponible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. En effet, les franges du bourg ont un réel intérêt paysager qu'il convient de préserver.



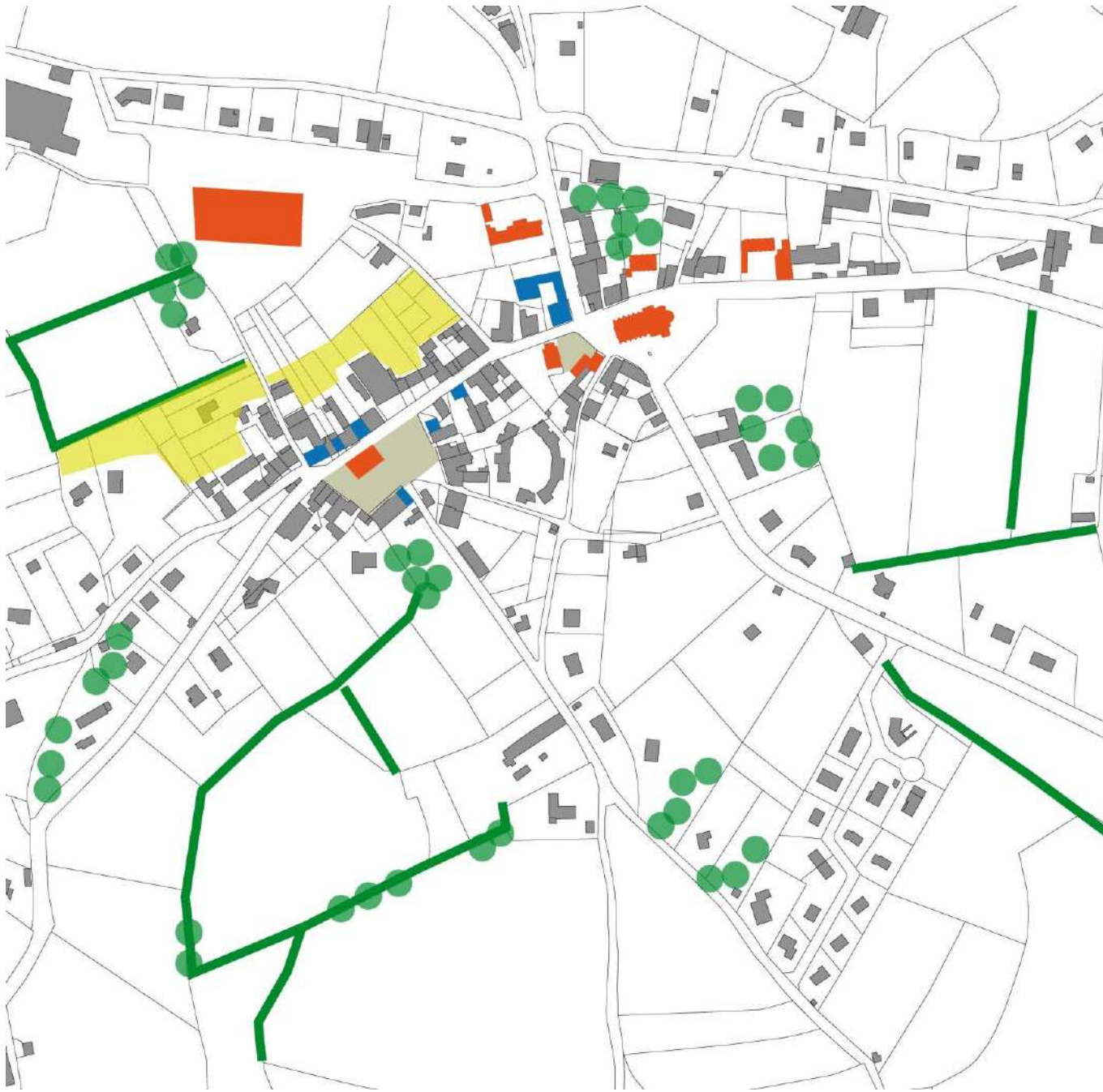
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



GIBLES

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
- ⌒ Cône de vue paysager



La Chapelle sous-Dun

Historiquement implanté au sommet d'une colline, le bourg de La Chapelle sous Dun s'est déplacé en contrebas, en surplomb du Sornin, au plus près des axes de déplacements structurants, notamment la RD985 qui relie La Clayette à Chauffailles.

La topographie marquée dans cette vallée a généré un paysage urbain dispersé même si le secteur situé au carrefour de la RD987, de la Rue de l'église et de la Rue de la Poste marque une centralité en termes d'équipements et espaces publics. Si le bourg est caractérisé par une configuration en étoile, il faut souligner la linéarité et la dispersion des constructions récentes.

Les équipements restent cependant disséminés dans le village avec des distances de déplacement importantes et des cheminements peu sécurisés (800 mètres entre le stade et la salle des fêtes).

Les contraintes topographiques, de risques (risque minier) ainsi que les nuisances liées à la RD985 sont les principaux freins au renforcement de la

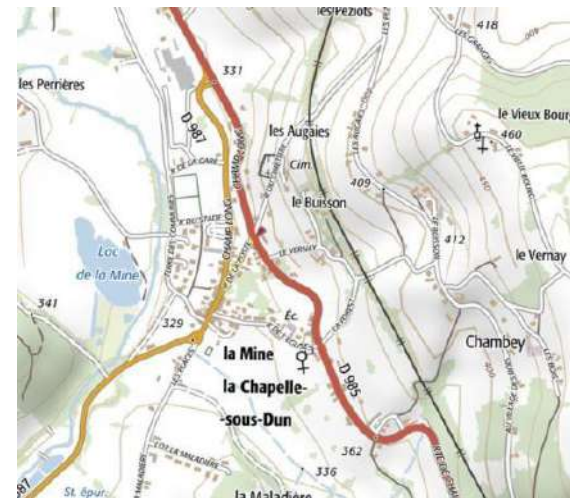
Malgré une disparité des formes urbaines et une dispersion des constructions, le paysage urbain de La Chapelle-sous-Dun est mis en valeur par la présence d'une trame verte généreuse (abords de la voie ferrée, ripisylve du Sornin, parcs privés et jardins). Cette richesse végétale est notamment perceptible depuis le haut du village.

Par ailleurs, la façade urbaine Sud, épargnée de constructions non maîtrisées, constitue une frange de grande qualité.

Le développement urbain de La Chapelle-sous-Dun devra conjuguer avec les différentes contraintes (topographie, risques et nuisances) ainsi qu'avec les enjeux paysagers identifiés.



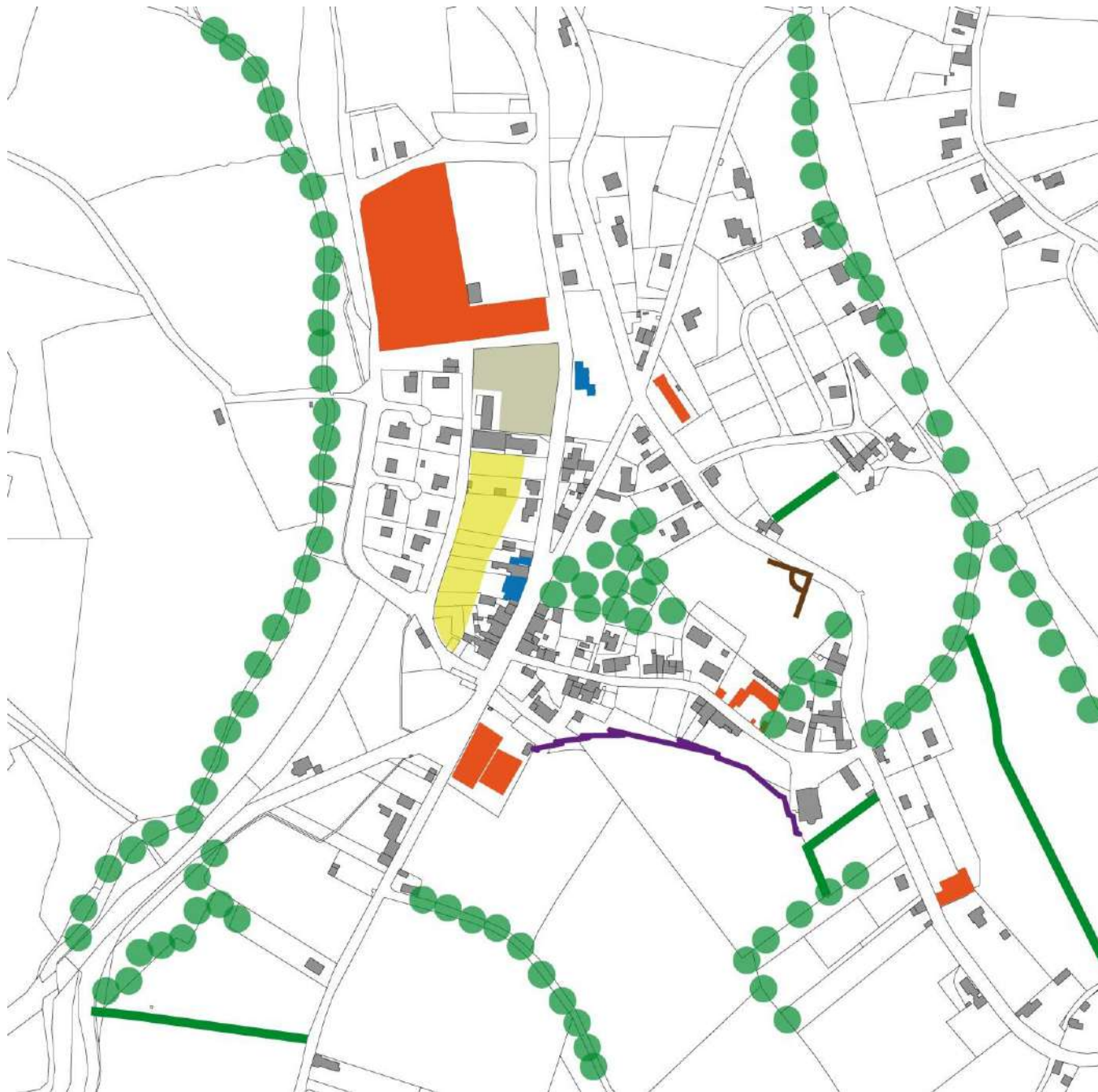
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



LA CHAPELLE-SOUS-DUN

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
- Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
- A Cône de vue paysager



Mussy-sous-Dun

Le village de Mussy-sous-Dun est implanté à flanc de coteau, au pied de la Montagne de Dun.

Contraint par la topographie, le village a pris une forme historique groupée mais s'est ensuite développé de manière dispersée. Le développement récent s'est réalisé en extension du hameau des Matys, éloignant ainsi les habitations de la centralité.

La centralité du village est marquée par une concentration d'équipements et d'espaces publics mais aussi par un tissu urbain étroit qui engendre des problématiques de déplacements et de sécurité.

Le paysage urbain du bourg est marqué, d'une part, par la forte topographie et les points de vue remarquables qu'elle offre et, d'autre part, par la présence de la voie ferrée bordée de végétation. La trame bocagère dense sur les franges du bourg tend aussi à valoriser les espaces tampon entre zone urbaine et agricole. La façade urbaine Sud, dominant la vallée et son viaduc, constitue une frange de qualité à préserver.

La forte topographie dans le village nécessite une réflexion sur les possibilités d'extensions urbaines dans le respect de la silhouette du bourg.

Le développement urbain de Mussy-sous-Dun est fortement contraint par la topographie. Il devra veiller à préserver le site urbain et paysager remarquable lié à la présence du viaduc et à la position du bourg accroché sur la colline.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018




Orthophoto - 2017



MUSSY-SOUS-DUN

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
- ∠ Cône de vue paysager
- ☆ Site patrimonial



Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie

Le village d'Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie s'est implanté le long de la RD 285 et s'est développé en « étoile » aux abords des voies perpendiculaires, malgré une topographie relativement marquée.

Le développement récent s'est orienté vers une logique plus linéaire le long de la RD et des courbes de niveau, au Sud-Est du bourg.

Malgré une enveloppe urbaine compacte et des espaces publics de qualité, l'absence d'équipement dans le bourg ne permet pas d'affirmer la centralité du village.

Le réseau viaire bien développé dans le bourg, caractéristique des villages en « étoile », permet d'assurer une urbanisation en optimisant des voies existantes.

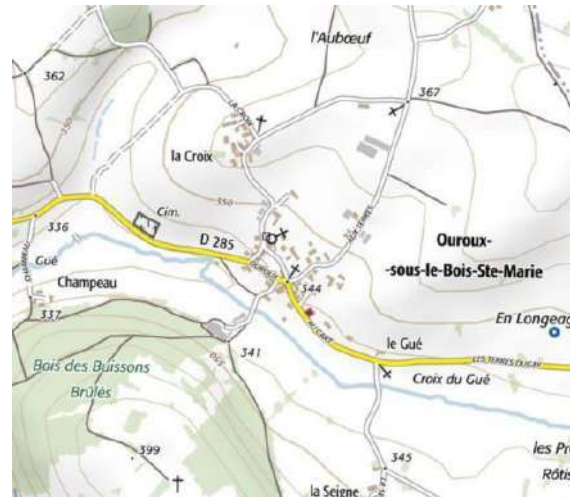
Le faible développement récent du bourg a permis de maintenir un paysage urbain de grande qualité avec la présence d'une trame végétale dense au sein des espaces privés. La trame bocagère aux abords immédiats du village assure aussi cette qualité paysagère.

La frange Ouest du bourg, composée d'une façade urbaine harmonieuse et d'un alignement végétal, représente un secteur à fort enjeux paysagers.

Les potentialités étant limitées au sein de l'enveloppe urbaine, le développement urbain du village de Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie devra privilégier les secteurs Est afin de préserver la grande qualité paysagère la partie Ouest.



Etat-Major - Vers 1850




IGN - 2018



Orthophoto - 2017



OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Espaces publics
-  Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
-  Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers
-  Cône de vue paysager



Saint-Edmond

Le bourg de Saint-Edmond s'est développé à la fin du XIXème siècle à partir du hameau des Avaïses situé le long de la RD 295. Il bénéficie d'une situation sur une ligne de crête et de l'absence de contrainte topographique.

Depuis, le bourg a connu un développement linéaire de part et d'autre de la RD. On note des prémices d'un renforcement par épaississement du tissu urbain même si ces nouveaux projets sont relativement déconnectés de la centralité du village.

Globalement, le développement urbain s'est réalisé en suivant les courbes de niveau et en s'appuyant sur le réseau viaire existant.

Le bourg constitue une petite polarité d'équipements et d'espaces publics qui offre un potentiel de renforcement important au regard du foncier disponible à proximité, notamment dans l'épaisseur des constructions existantes.

Le bourg est caractérisé par un paysage urbain relativement fermé dû au linéaire de constructions qui altèrent les ouvertures sur le paysage, à la faible topographie mais également à une trame végétale dense qui a tendance à fermer le paysage.

Le développement du bourg de Saint-Edmond devra privilégier les espaces disponibles dans l'épaisseur des zones déjà bâties afin d'éviter la poursuite de l'urbanisation linéaire qui a tendance à fermer le paysage et à nuire au rôle polarisant du bourg. Il devra par ailleurs respecter la trame bocagère encore dense à proximité du bourg.



Etat-Majr - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



SAINT-EDMOND

Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Espaces publics
-  Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain



Saint-Germain-en-Brionnais

Le village de Saint-Germain-en-Brionnais est historiquement dispersé et mité.

On compte en effet plusieurs groupements bâtis (le Prieuré, Les Brosses-Dieu, le Vernay, la Beuratte, les Pierres, ...) qui ont tendance aujourd'hui à être reliés par des constructions récentes.

La centralité du village est également dispersée. Deux petites polarités d'équipements sont en effet à souligner.

L'absence de densité et l'éloignement des équipements tendent à nuire à la perception d'une véritable centralité.

Toutefois, la densité végétale et la trame bocagère sont des éléments valorisant le tissu urbain. Conjugué à la topographie, cette trame verte ainsi que l'harmonie urbaine des constructions anciennes génèrent une frange Nord de grande qualité.

La réflexion sur le développement urbain futur devra prendre en compte des enjeux de liaisons entre les différents groupements bâtis mais également des enjeux paysagers en veillant à préserver la qualité des franges urbaines.



Etat-Majr - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017

SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS

Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Espaces publics
-  Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
-  Frange urbaine sensible - Enjeux paysagers



Saint-Igny-de-Roche

Implanté à flanc de colline, le bourg de Saint-Igny-de-Roche s'est étiré de manière linéaire le long de la RD 201, suivant les courbes de niveau.

Le développement urbain du village de Saint-Igny-de-Roche devra privilégier les accroches aux zones déjà urbanisées tout en prenant en compte les enjeux paysagers identifiés à l'Ouest du bourg.

Les différentes entités urbaines et hameaux historiques (bourgs, Les Tronchères, Les Trèves...) sont aujourd'hui regroupés par des habitations plus récentes. Le développement urbain a tendance à s'orienter vers le Nord, dans un secteur peu contraint par la topographie et à proximité de la RD 83, axe important entre Chauffailles et Charlieu.

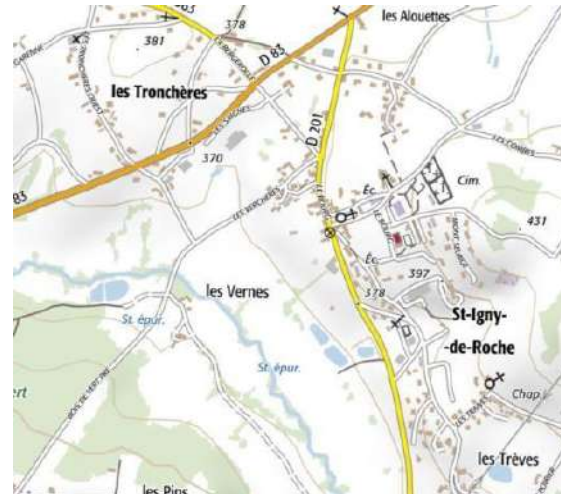
Une réelle polarité d'équipements et d'espaces publics s'est développée en contre-haut du village qui est en train de se renforcer avec la construction d'une nouvelle école.

Par ailleurs, les nombreuses disponibilités foncières générées par le développement urbain spontané offrent un potentiel important de renforcement de l'enveloppe urbaine.

La position du bourg, à flanc de colline, est bien visible depuis le vallon de l'Aron. La façade urbaine Ouest ainsi que la trame végétale génèrent une silhouette de qualité.



Etat-Major - Vers 1850



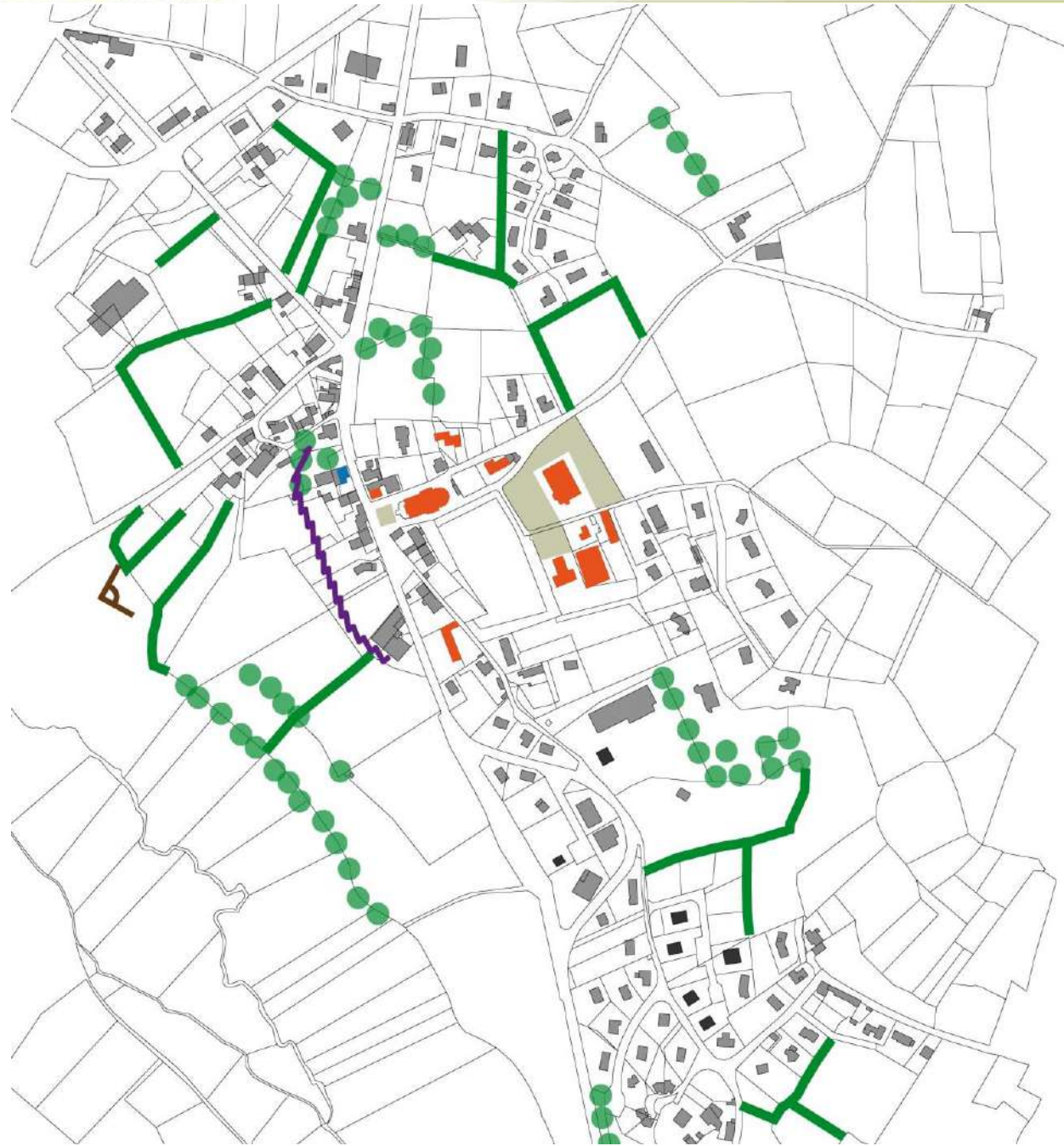
IGN - 2018



Orthophoto - 2017

SAINT-IGNY-DE-ROCHE

Fonctionnement et paysage urbains



- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Silhouette de bourg à préserver
- Cône de vue paysager



Saint-Laurent-en-Brionnais

Le village de Saint-Laurent-en-Brionnais est historiquement composé de plusieurs groupements bâtis (bourg, les Gaillards, le Perret...).

Les enjeux dans le cadre du développement urbain de Saint-Laurent-en-Brionnais concernent essentiellement le maintien de la qualité paysagère, urbaine et architecturale du bourg historique.

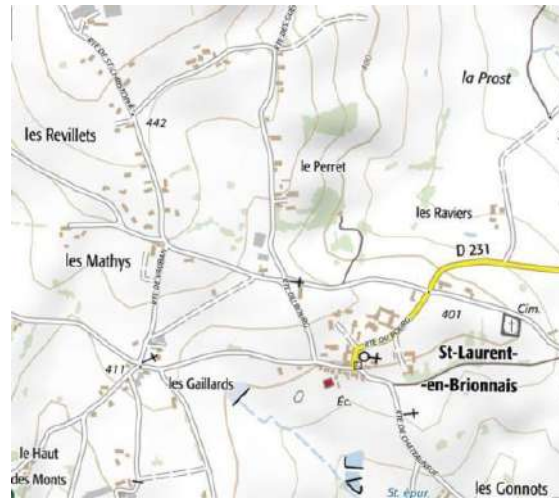
Ces groupements anciens, à forte valeur patrimoniale, n'ont pas connu de développement résidentiel récent. Le développement récent s'est organisé sous la forme d'un nouveau quartier pavillonnaire aux Revillets.

Si le bourg assure son rôle polarisant par un bon regroupement des équipements, il est implanté autour d'un espace public central qui mériterait d'être valorisé.

Quant au paysage urbain, il faut noter la présence d'une forte densité végétale qui met en valeur le tissu urbain ancien ainsi que les espaces publics. L'absence de construction récente non maîtrisée sur les franges du bourg accentue la qualité du paysage urbain et valorise les silhouettes Sud et Ouest.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Silhouette de bourg à préserver
- Cône de vue paysager



Saint Martin de Lixy

Le bourg de Saint-Martin-de-Lixy s'organise au croisement de plusieurs voies et est caractérisé par la présence de la chapelle et de quelques constructions anciennes.

Si l'investissement des dents creuses existantes pourrait permettre d'étoffer la centralité, une attention particulière serait à porter sur l'insertion des constructions dans l'environnement urbain et paysager de qualité.

L'espace public central (parking) et ses aménagements paysagers ainsi que l'AGORESPACE marquent le rôle polarisant du bourg.

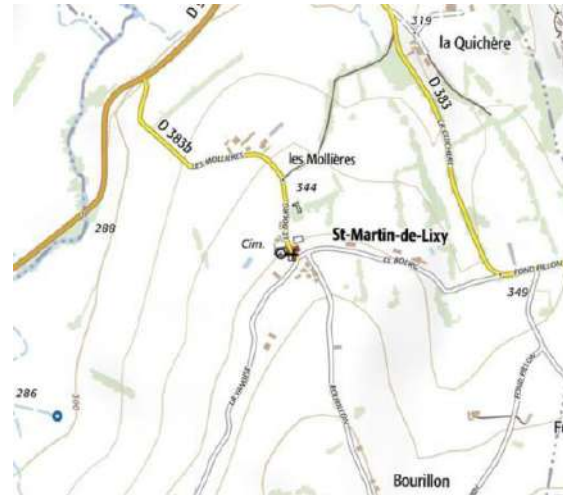
Les constructions récentes dans le bourg s'inscrivent dans la continuité et dans la logique du tissu urbain traditionnel.

Le bourg de Saint-Martin-de-Lixy a connu un développement très faible ces dernières décennies, ce qui a notamment permis de préserver la densité végétale ainsi que la trame bocagère en lisière des constructions.

La trame verte ainsi que le site topographique sur lequel est implanté le bourg génère une silhouette urbaine de grande qualité.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



SAINT-MARTIN-DE-LIXY
Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Silhouette de bourg à préserver
- Cône de vue paysager



Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

Le village de Maurice-lès-Châteauneuf est organisé historiquement le long de la RD 8 ainsi qu'aux abords de la RD 113, perpendiculairement aux courbes de niveau et de manière linéaire.

Le développement récent du village s'est réalisé par l'épaississement de l'enveloppe urbaine (lotissement la Vigne, quartier de la Gare...), entre la RD8 et la route de La Fromentale. Cet épaississement s'est accompagné par l'aménagement de voies de bouclage transversales, ce qui a contribué à atténuer l'allongement des distances générés par le développement linéaire.

La localisation des équipements, au cœur du bourg, participe au renforcement de la centralité même s'il faut souligner que la linéarité du bourg peut être un frein aux déplacements entre les équipements (700 m entre l'école et le foyer rural).

Certains espaces publics, notamment dans le quartier de la gare, mériteraient d'être requalifiés.

Le paysage urbain est caractérisé par une forte densité végétale en partie basse du village (en lien avec les constructions anciennes), alors que la partie Nord est moins végétalisée.

Tandis que la frange Sud-Ouest du bourg est marquée par la présence d'une trame bocagère encore bien conservée, la frange Nord-Est, constituée de bâtiments anciens et d'une chapelle, constitue une silhouette de grande qualité.

Le développement urbain de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf devra assurer à la fois un confortement de la centralité et une préservation des richesses paysagères présentes dans et en frange du tissu urbain.



Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
- Silhouette de bourg à préserver
- Site patrimonial



Saint-Racho

Le village de Saint-Racho est implanté à flanc de colline, au pied de la Montagne de Dun et est historiquement composé de plusieurs groupements bâtis (le bourg, les Gauthiers, les Corneloups, ...).

L'intégration de la une forte dimension paysagère est un enjeu important dans le développement du bourg pour s'assurer du maintien et du respect de la silhouette du village.

Le développement récent est caractérisé par une logique linéaire, le long des axes de communication, contrairement à la logique groupée historique. Cette linéarité peut notamment s'expliquer par des contraintes topographiques importantes ainsi que par la présence de voies existantes.

Les équipements communaux sont localisés dans le bourg et sont accompagnés par de petits espaces publics.

Le paysage urbain du bourg est étroitement lié à son implantation à flanc de colline. En effet, il faut noter la présence de plusieurs points de vue sur le grand paysage ainsi qu'une silhouette urbaine de grande qualité. Le site paysager est valorisé par un réseau bocager encore présent au contact immédiat des espaces urbains.



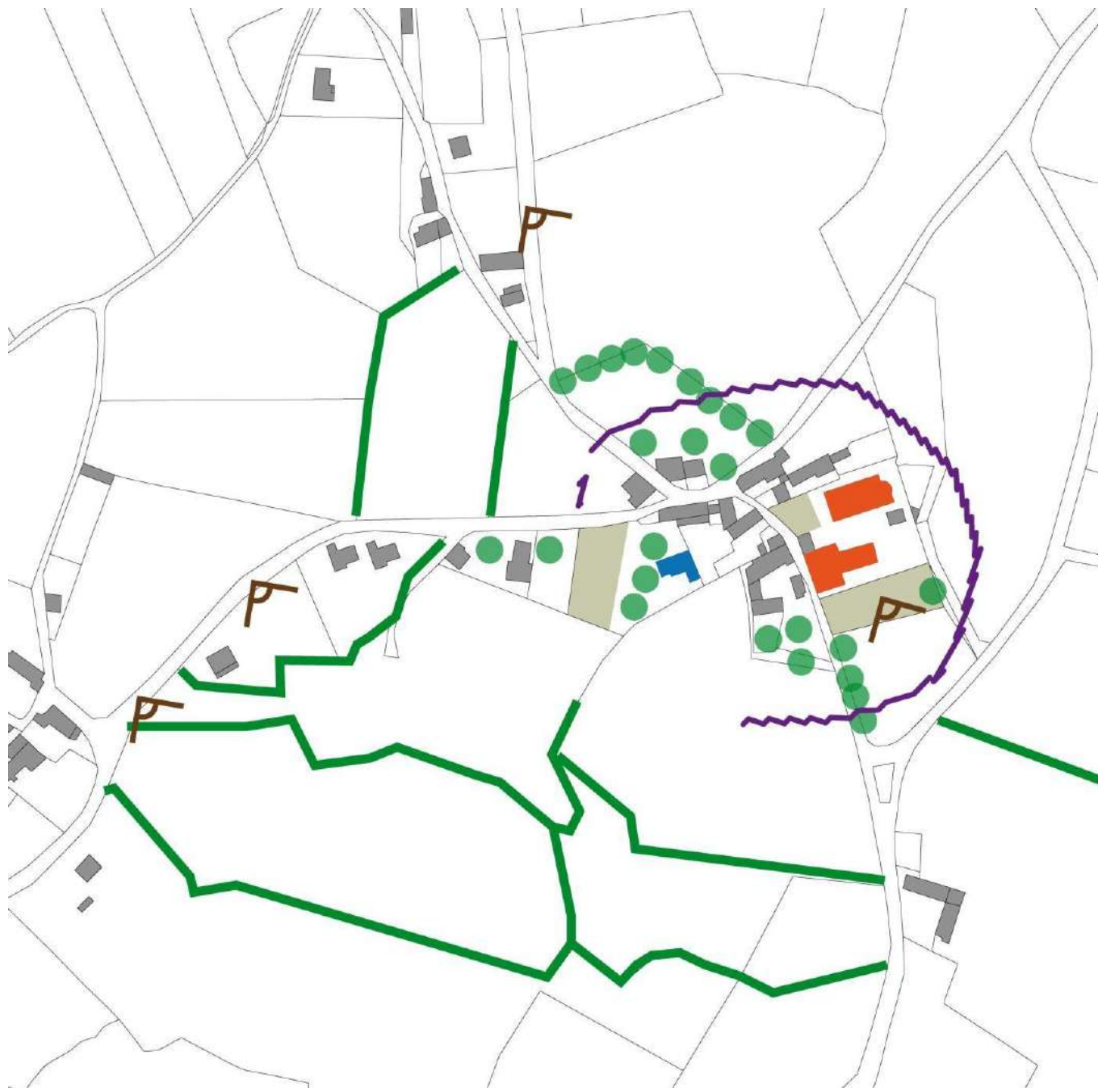
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



SAINT-RACHO

Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Commerces
-  Espaces publics
-  Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
-  Silhouette de bourg à préserver
-  Cône de vue paysager



Saint-Symphorien-des-Bois

Implanté en position de crête, le village de Saint-Symphorien-des-Bois est historiquement organisé en étoile, le long des voies et notamment le long de la RD985, axe structurant.

L'urbanisation du foncier disponible au cœur de la centralité permettrait de renforcer le rôle polarisant du bourg. Toutefois, la raréfaction des dents creuses dans la centralité nécessite de mener une réflexion sur un développement en greffe de bourg, en prenant en compte la dimension paysagère des franges.

Les nuisances engendrées par la RD985 ont orienté le développement récent du village vers des secteurs excentrés (en Soleil, au Plâtre...) et peu contraints par la topographie.

Le bourg est aujourd'hui scindé en deux parties (Fosse Purcher à l'Ouest de la RD et Montalon à l'Est de la RD) séparées par la RD985. La linéarité du village et la coupure de la RD soulèvent une problématique de centralité en termes de fonctionnement urbain et d'espace public.

Si l'espace urbain est relativement peu végétalisé, on note la présence d'un réseau bocager bien conservé sur les franges urbaines. Au Nord du village, la densité végétale accentue la qualité paysagère de la transition entre espace bâti et agricole.



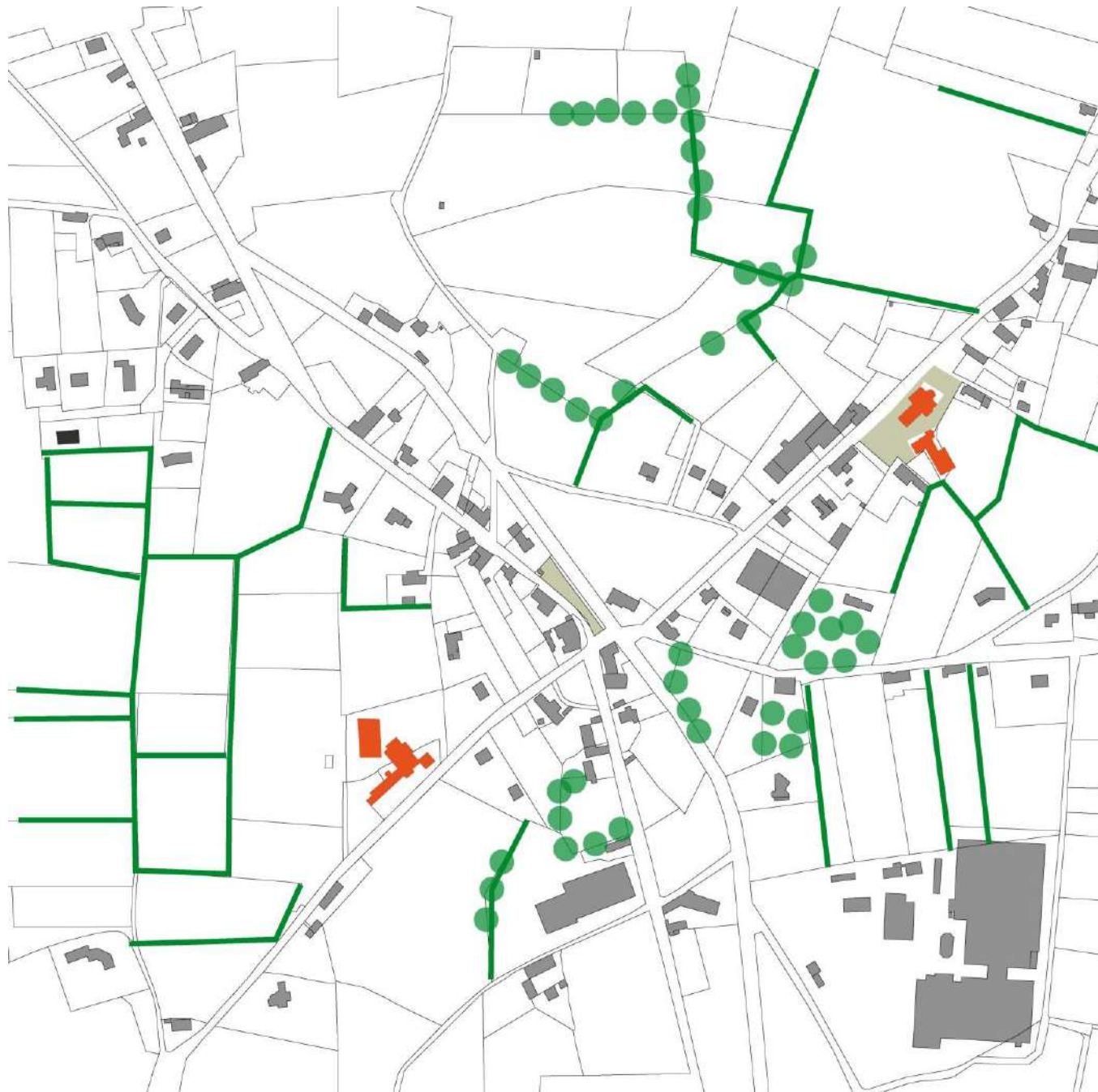
Etat-Majr - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS

Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Espaces publics
-  Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain



Tancon

Le village de Tancon est caractérisé par une situation en crête et une organisation historique linéaire, le long des courbes de niveau et s'appuyant sur le réseau viaire existant.

Le développement urbain récent s'inscrit dans cette même logique linéaire le long des principales voies, en extension du bourg ou dans des secteurs isolés (le Chardu...) même s'il faut souligner la présence de quelques opérations qui ont contribué à combler les espaces interstitiels au sein de l'enveloppe urbaine.

Malgré une bonne concentration d'équipements dans le bourg, leur éloignement (500 mètres en la mairie et la salle des fêtes) tend à atténuer le rôle central du village.

Le bourg est caractérisé par un paysage urbain relativement fermé dû au linéaire de constructions qui altèrent les ouvertures sur le paysage, à la faible topographie mais également à une trame végétale dense qui a tendance à fermer le paysage.

La configuration du village de Tancon offre des opportunités foncières à proximité des équipements pour renforcer la centralité. Cette logique de densification devra en revanche prendre en compte la trame végétale existante qui participe à la qualité du paysage urbain.



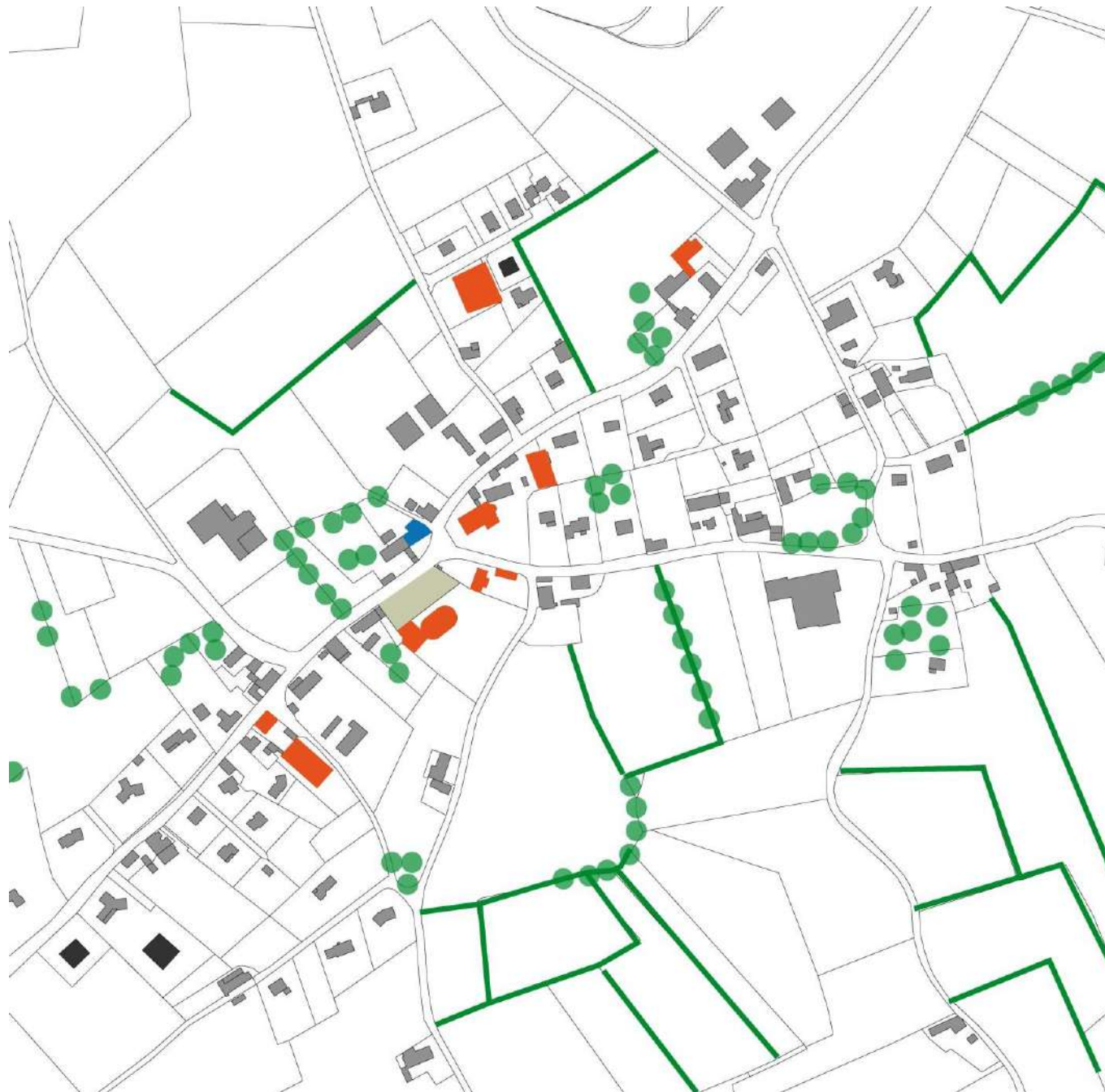
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



TANCON

Fonctionnement et paysage urbains

- Equipements publics
- Commerces
- Espaces publics
- Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
- Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain



Vareilles

Constitué d'un petit groupement bâti surplombant le ruisseau des Barres, le bourg de Vareilles a peu évolué depuis le XIXème siècle.

Le développement récent s'est réalisé dans une logique plus linéaire et dispersée (Crot Cornet, les Carrières...) sans conforter la centralité du bourg.

Les équipements se sont également dispersés avec l'aménagement de la salle des fêtes dans le quartier du Crot Cornet.

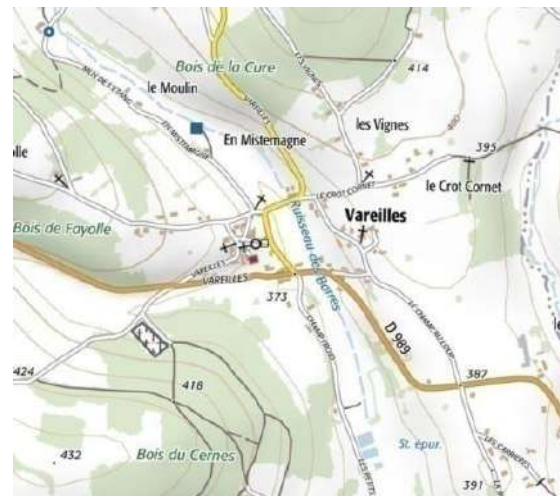
Les espaces publics qui accompagnent les équipements ont essentiellement un rôle de desserte (parking) même s'il faut souligner la qualité paysagère et la place du piéton entre la mairie et le restaurant.

L'enveloppe urbaine historique contenue dans son emprise originelle a permis de maintenir des espaces à forte valeur patrimoniale et paysagère. En effet, la façade urbaine Est donnant sur le ruisseau des Barres constitue une silhouette particulièrement remarquable. Le versant opposé offre des vues de grande qualité sur le village.

Le développement urbain futur de Vareilles devra s'appuyer sur les groupements bâtis existants afin de les étoffer. Une attention particulière devra toutefois être portée au maintien de la qualité de la silhouette du bourg ainsi que de la qualité paysagère du site d'implantation du village.



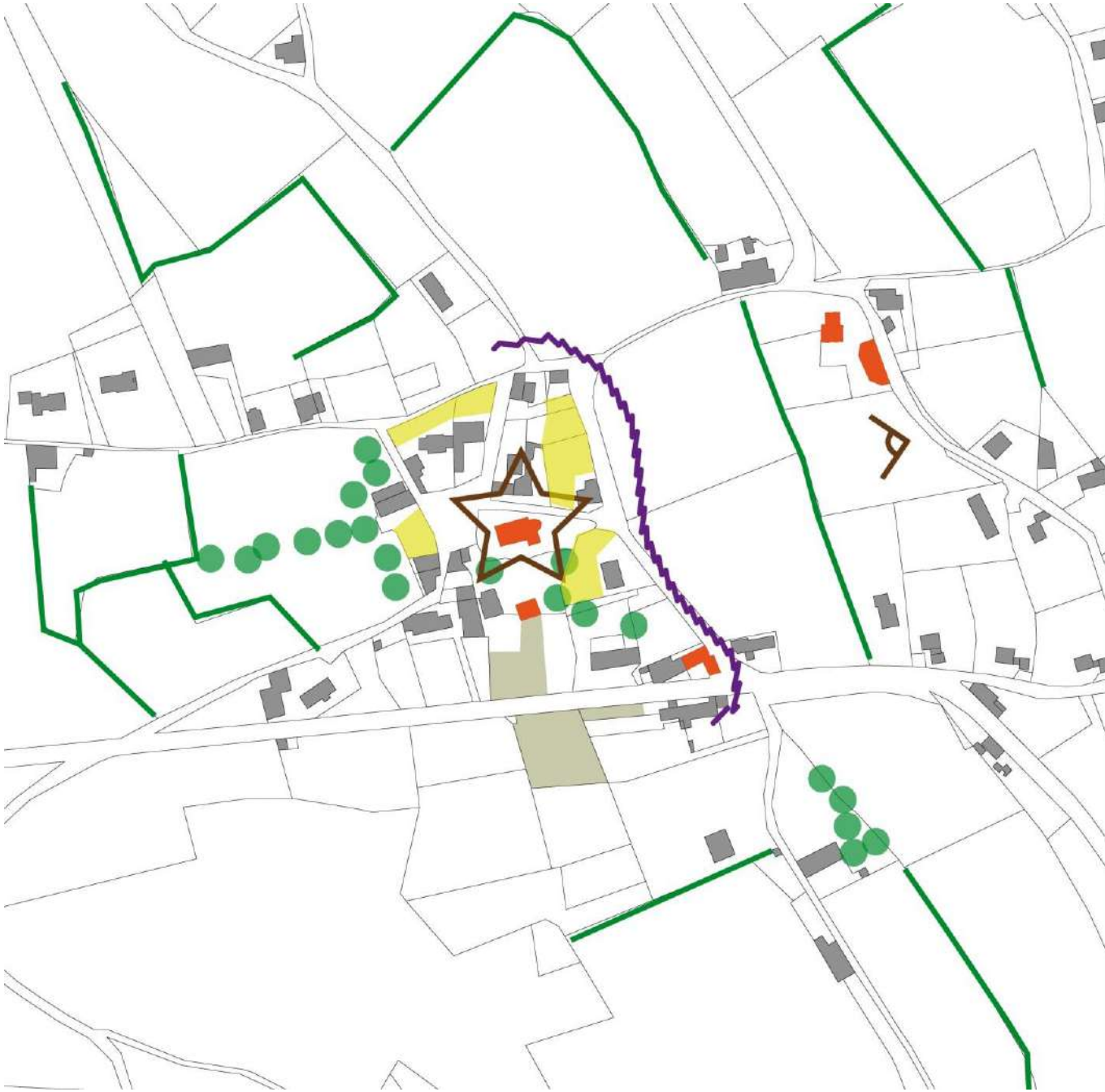
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



VAREILLES

Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Espaces publics
-  Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
-  Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
-  Silhouette de bourg à préserver
-  Cône de vue paysager
-  Site patrimonial



Varenes-sous-Dun

Implanté en contre-haut du Sornin, le bourg de Varenes-sous-Dun est caractérisé par une forme de type concentrique et très compacte.

Le développement urbain futur de la commune devra prendre en compte la forte qualité patrimoniale du bourg ainsi que le maillage bocager qui fait le lien entre espace urbain et espace agricole.

Le développement du village ne s'est pas fait dans le bourg mais dans un nouveau quartier (Terre de la Vigne) excentré. Ce quartier reste toutefois bien connecté au bourg par des aménagements piétonniers. Le secteur de la Croix Bouthier a également connu un développement important (résidentiel et activités) mais fonctionne avec la commune limitrophe de la Clayette.

Les aménagements d'espaces publics, de cheminements piétons et d'équipements de loisirs à l'entrée du bourg tendent à valoriser le vieux village et à en faire une véritable polarité.

Par ailleurs, il faut souligner la présence d'éléments paysagers et patrimoniaux d'une grande qualité qui valorisent d'autant plus le bourg historique. La façade urbaine Sud-Est, marquée par le château, constitue une silhouette remarquable tandis que l'entrée Ouest (depuis La Clayette) est marquée par une trame verte et des jardins mettant en valeur l'espace public et la silhouette urbaine.



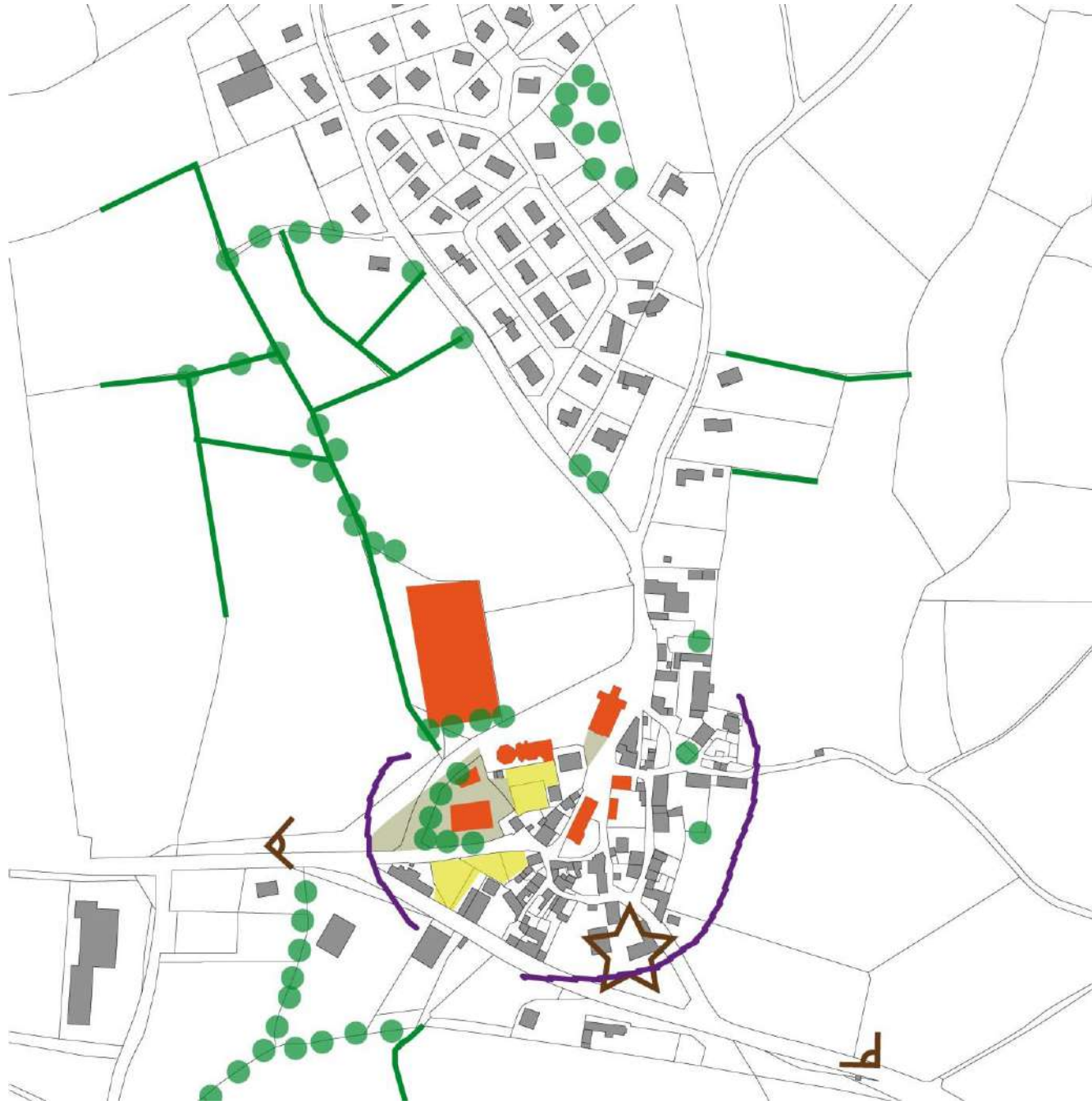
Etat-Major - Vers 1850



IGN - 2018




Orthophoto - 2017



VARENNES-SOUS-DUN

Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Espaces publics
-  Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
-  Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
-  Silhouette de bourg à préserver
-  Cône de vue paysager
-  Site patrimonial



Vauban

Implanté sur un plateau au carrefour de plusieurs voies, le bourg de Vauban a une configuration historique en étoile. La compacité du bourg ancien offre une qualité urbaine importante et un fonctionnement facilité par des distances de déplacements réduites.

Le développement urbain de Vauban pourra privilégier des espaces au Nord et à l'Est du bourg pour éviter notamment d'altérer les qualités urbaines et paysagères des franges Sud et Ouest.

Le maillage d'espaces publics peu qualifié peut toutefois être un enjeu important pour améliorer le fonctionnement du bourg.

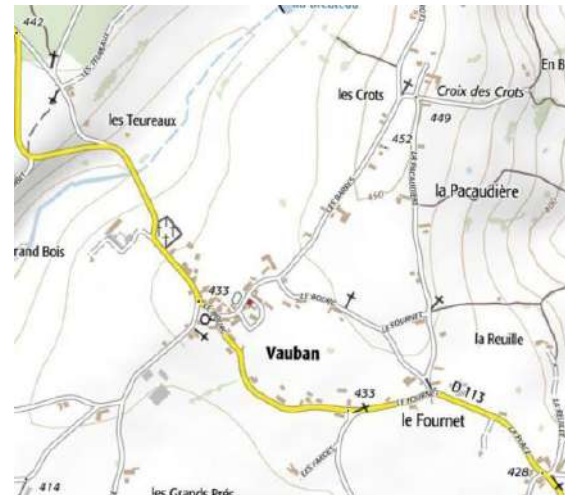
La commune n'a pas connu un développement résidentiel important qui aurait fait évoluer la configuration urbaine du village.

Cette faible évolution génère aujourd'hui un paysage urbain de qualité grâce à la présence d'une trame verte généreuse et d'un maillage bocager dense au contact de l'espace urbain.

Au sud et à l'Ouest du bourg, des ouvertures paysagères offrent des vues sur le clocher et la silhouette du village.



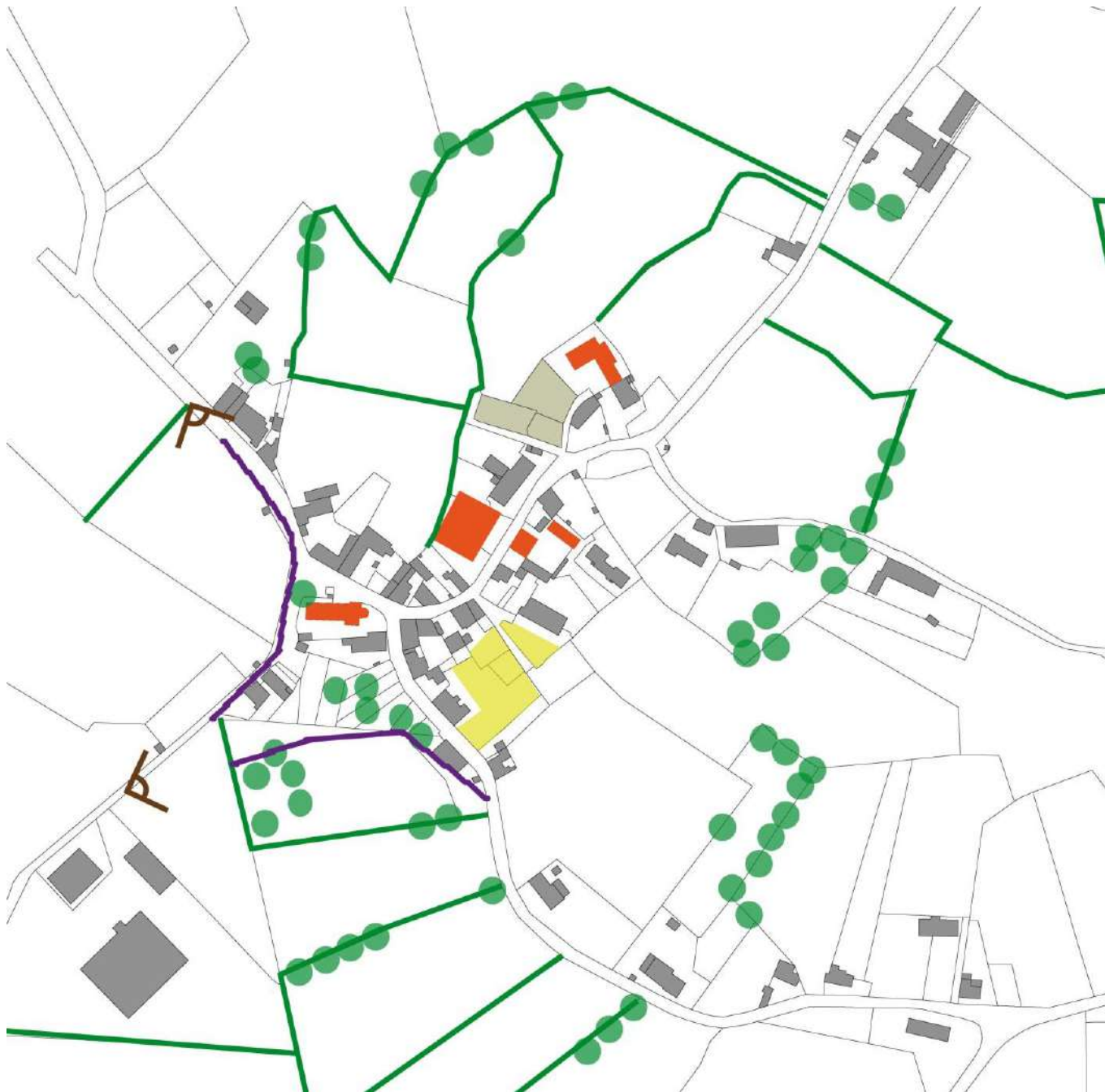
Etat-Majr - Vers 1850



IGN - 2018



Orthophoto - 2017



VAUBAN
Fonctionnement et paysage urbains

-  Equipements publics
-  Espaces publics
-  Trame bocagère participant à la qualité des franges urbaines
-  Boisements / parcs participant à la qualité paysgère des franges urbaines et du tissu urbain
-  Jardins participant à la qualité des franges urbaines et du tissu urbain
-  Silhouette de bourg à préserver
-  Cône de vue paysager

